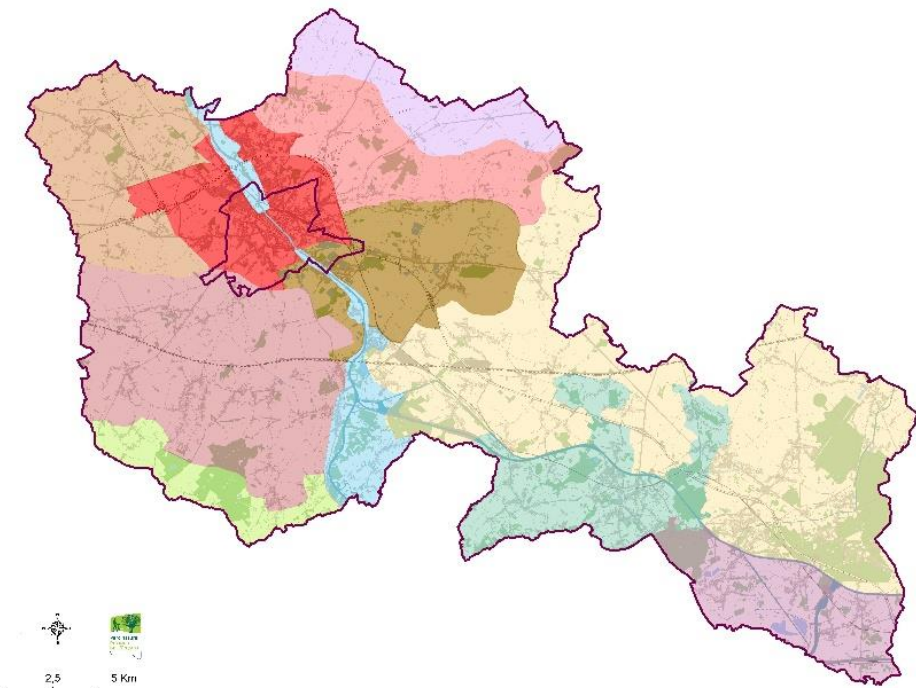




L'ETUDE PAYSAGERE DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

Octobre 2019



La description des caractéristiques paysagères du Parc naturel occupe cette partie. Pour ce faire, le territoire a été découpé en **11 Entités et 32 Faciès paysagers** présentant des caractéristiques semblables. La **méthodologie employée repose sur les principes suivants** :

- **Prise en compte du découpage paysager, réalisé au niveau de la Wallonie par la Conférence Permanente de Développement du Territoire (CPDT) et antériorité de la première analyse paysagère du Parc naturel par rapport à celui-ci :**
 - o La première analyse descriptive des paysages du Parc naturel (6 communes fondatrices) date de 2001. Elle a précédé la définition des territoires paysagers Wallon réalisée en 2004 par la CPDT. Pour des raisons d'antériorité du découpage, le nom d'**entité paysagère** a été choisi pour l'échelle correspondant au territoire paysager. Le nom de faciès a été gardé pour l'échelle plus fine. En 2010, cette analyse descriptive a été affinée.
 - o Le territoire du Parc naturel appartient à deux ensembles paysagers wallons : la Haine et la Sambre (Atlas des Paysages de Wallonie n°4 – 2013) et la plaine et le bas-plateau limoneux hennuyers (Atlas des Paysages de Wallonie n°7 – finalisation en cours en 2019). On est dans le cas de figure où **il n'existait pas d'Atlas des paysages sur le territoire concerné lors de la définition des entités et faciès paysagers**. A l'époque (2010), la délimitation des entités et des faciès s'est particulièrement appuyée sur un **critère physique** lié au relief et notamment la délimitation des **bassins versants**. Les différences de limites des entités paysagères par rapport aux territoires paysagers s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE.
 - o Lors de la réalisation de l'Atlas des Paysages de Wallonie n°4 consacré à **la Haine et la Sambre** (2013), des **échanges** ont eu lieu **entre l'équipe de chercheurs de la CPDT et l'équipe technique du Parc naturel** pour la dépression de la Basse Haine en particulier concernant les voies d'eau canalisées.



Figure 1 – Extraits de la Haine et de la Sambre - Atlas des Paysages de Wallonie n°4 (CPDT, 2013)

- o La réalisation de l'Atlas des Paysages de Wallonie n°7 consacré à **la plaine et au bas-plateau limoneux hennuyers** a coïncidé avec le lancement de l'étude de la Charte paysagère du Parc naturel et la détermination des entités et faciès paysagers sur le territoire de Tournai, non encore réalisés. Des **échanges** ont eu lieu **entre l'équipe de chercheurs de la CPDT et l'équipe technique**

du Parc naturel. De légères variations (délimitation et nom) existent entre les entités et faciès paysagers du PNPE par rapport aux aires paysagères CPDT. Il s'agit d'une adaptation aux spécificités (échelle inférieure au 1/20.000) et aux sensibilités locales et d'une mise en lien avec les vocations du territoire du PNPE.

- **Prise en compte des spécificités paysagères du Parc naturel : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses :**
 - o Deux entités spécifiques au PNPE ont été créées selon une autre logique que la méthode CPDT. Elles répondent à une caractéristique paysagère propre au territoire du PNPE : **la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses**. Cette typologie paysagère particulière s'apprécie selon l'axe du cours d'eau artificiel ou canalisé. Témoins de l'activité industrielle présente et passée, ces voies d'eau constituent un fil conducteur entre différents sites du Parc naturel. La perception des vues est essentiellement linéaire : bande étroite composée principalement du canal, du ou des chemins de halage et de la végétation qui borde ceux-ci. Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci). **L'Escaut** formant la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel et donnant son identité au Parc a été intégré à une entité paysagère spécifique : la Vallée de l'Escaut. Les **autres voies d'eau importantes** sont incorporées à l'entité paysagère des Paysages intérieurs des canaux. Cette entité et ses faciès se superposent aux autres entités paysagères. Il s'agit d'une autre façon de percevoir les paysages.
- **Prise en compte de l'aspect transfrontalier du Parc naturel :**
 - o Les paysages ne s'arrêtent pas au niveau des frontières. Les liens avec le versant français de la plaine de l'Escaut sont anciens¹. Le Parc naturel Transfrontalier du Hainaut, espace de coopération transfrontalière entre le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, déploie de nombreuses actions - notamment grâce aux projets issus des programmes INTERREG de coopération transfrontalière cofinancés par l'Union Européenne - pour préserver ensemble le patrimoine paysager, naturel et culturel de ce territoire commun. A l'occasion du renouvellement de la Charte du Parc français en 2010, les deux partenaires ont décidé de doter cette Charte d'une dimension transfrontalière, en y associant le Parc naturel des Plaines de l'Escaut. De leur côté, les orientations du Plan de gestion du Parc naturel wallon se trouvent convergentes avec celles de la Charte française. En 2007, en prélude à l'élaboration de la Charte du Parc français, un diagnostic des paysages sur l'ensemble du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, devant permettre de nourrir les travaux d'élaboration de la future Charte du parc, a été réalisé. Cette étude a notamment caractérisé les différentes entités de paysages du Parc naturel transfrontalier du Hainaut.

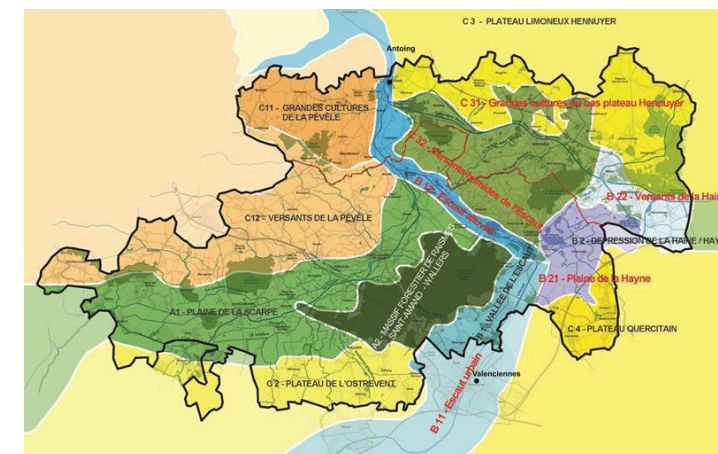


Figure 2– Les entités paysagères transfrontalières (PNTH – 2010)

- Prise en compte des documents communaux de planification spatiale:

- o La philosophie et l'échelle de travail entre le découpage paysager de la Charte paysagère et les Schémas de Développement Communal sont différentes. Nous renvoyons le lecteur vers notamment les paysages remarquables et les recommandations de la Charte Paysagère.
- o La **Ville de Tournai** a adopté en 2017 son Schéma de Structure Communal devenu **Schéma de Développement Communal**. Au niveau paysager, la carte des potentialités et des contraintes à l'urbanisation contient des zones de sensibilité visuelle et des aires de protection du paysage alors que la carte de structure spatiale inclut des zones d'espaces agricoles contribuant à la formation du paysage et de transition paysagère ville-campagne et des zones d'intérêt paysager. L'ancienne commune de Tournai ne fait pas partie du territoire du Parc naturel mais les paysages ne s'arrêtant pas au niveau des frontières administratives, elle a été intégrée au sein d'une entités paysagère (l'Urbanisation de Tournai).

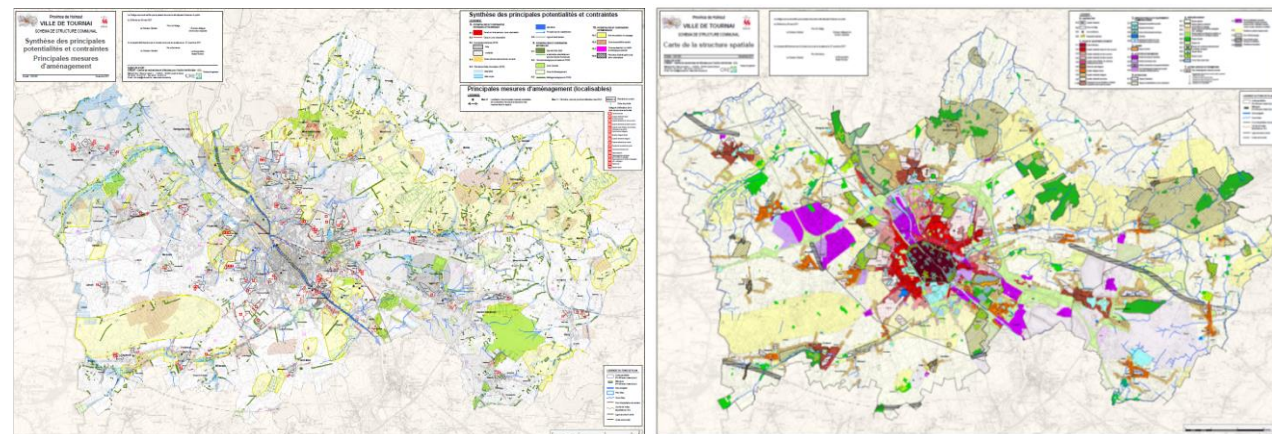


Figure 3 – Carte des principales potentialités et contraintes et des mesures d'aménagement et carte de la structure spatiale du SDC de Tournai (2017)

- o La **Ville de Péruwelz** a adopté en 2016 son Schéma de Structure Communal devenu **Schéma de Développement Communal**. Au niveau paysager, la carte de situation existante – volet paysager et le schéma des orientations territoriales incluent des zones de surimpression (du Plan de Secteur ou hors du Plan de Secteur) de zones d'intérêt paysager et de points et lignes de vue remarquables et leur mise à jour.

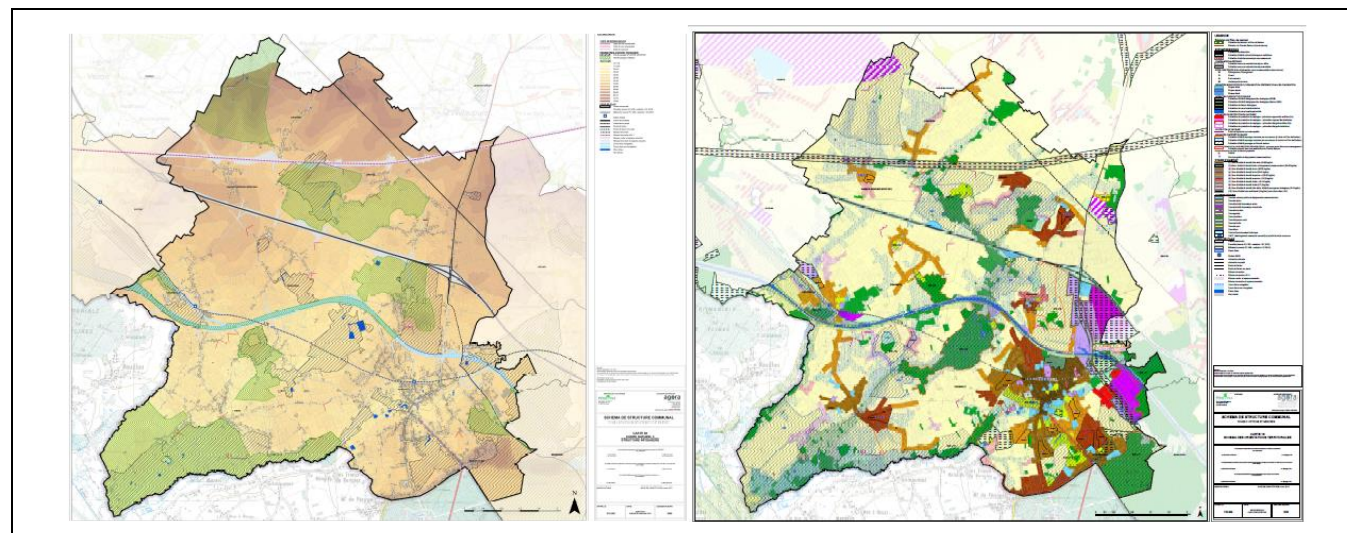


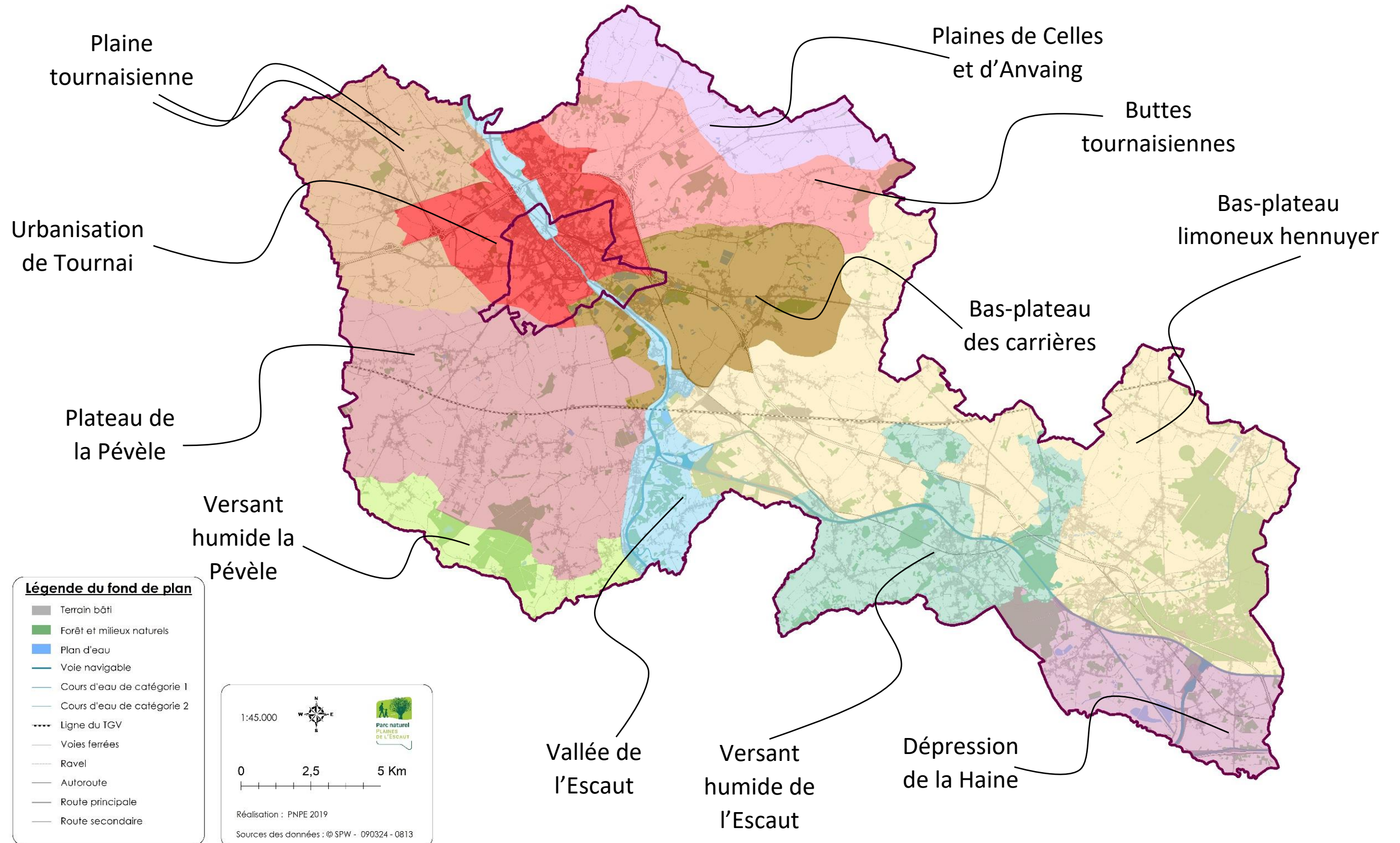
Figure 4 – carte du volet paysager de la situation existante et schéma des orientations territoriales du SDC de Péruwelz (2016)

Tableau 1 - Méthodologie du découpage, justification de l'échelle de travail et correspondance entre aires et entités paysagères (CPDT/PNTH/PNPE)

Ensemble paysager	CPDT		PNTH (PNPE/PNRSE)	PNPE		Justification de l'échelle de travail et méthodologie du découpage (Vade Mecum Charte paysagère p14 et p18)
	Territoire paysager/Faciès	Aire paysagère - Atlas	Entité paysagère	Entité paysagère	Facies paysagers	
La Haine et la Sambre (05)	Dépression de la Basse-Haine (05020)	Dépression de la Basse-Haine	Dépression de la Haine / Hayne (Versant de la Haine)	Dépression de la Haine	Forêt de Bon-Secours, Noyau bâti de Bernissart, Versant de la Haine, Plaine humide de la Haine	Les différences de limites s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE. Liens avec la dynamique transfrontalière.
	Bordure forestière de la Plaine de la Haine (05010)	Bordure forestière de la Plaine de la Haine	Versant humide de l'Escaut	Versant humide de l'Escaut	Verne de Basècles	Les différences de limites s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE. Liens avec la dynamique transfrontalière.
Trans - ensembles paysagers				Paysages intérieurs des canaux	Canal Nimy-Blaton-Péronnes, Canal désaffecté Callenelle-Péronnes, Canal Blaton-Ath, Canal désaffecté de Pommeroeul-Blaton, Canal Pommeroeul-Condé	Entité spécifique au PNPE (selon une autre logique que la méthode CPDT) pour répondre à une caractéristique paysagère propre au territoire du PNPE : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses. Cette entité se superpose aux autres entités.
			Vallée de l'Escaut (Escaut alluvial)	Vallée de l'Escaut	Escaut urbanisé, Plaine humide de l'Escaut (nord et sud), Escaut industrialisé (nord et sud)	Entité spécifique au PNPE (selon une autre logique que la méthode CPDT) pour répondre à une caractéristique paysagère propre au territoire du PNPE : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses. L'Escaut forme la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel et lui donne son identité et son nom. En outre, le fleuve assure la liaison avec l'extension du Parc naturel sur Tournai. Liens avec la dynamique transfrontalière.
Plaine et bas plateau hennuyers (01)	Plaine humide de l'Escaut (01110)	Plaines humides de l'Escaut et des Vernes	Versant de la Pévèle	Versant humide de la Pévèle	Vallée de l'Elon, Bords de Seuw	Les différences de limites s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE. Liens avec la dynamique transfrontalière.
			Versant humide de l'Escaut	Versant humide de l'Escaut	Urbanisation de Péruwelz, Verne de Bury, Val de Vernes	Les différences de limites s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE. Liens avec la dynamique transfrontalière.
	Bas plateau d'Ath et de Soignies (01100)	Bas-plateau agricole tournaisien	Grandes cultures de la Pévèle	Plateau de la Pévèle	Campagne ouverte du versant de l'Escaut, Pépinières de Lesdain, Forêt d'Howardries, Ondulations de Rumes-Taintignies, Rieu de Barges	Les différences de limites s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE. Liens avec la dynamique transfrontalière. Un nouveau faciès (le Rieu de Barges) pour prendre en compte l'extension sur Tournai a été ajouté sur base du travail CPDT 2005 et validé sur le terrain (PNPE). Ce faciès est très partiellement en dehors de l'extension proposée du territoire du PNPE. Les principaux critères utilisés pour fixer Les limites sont les bassins versants, les lignes de crête, les LVR, les enjeux et recommandations (travail sur les franges urbaines), les infrastructures (TGV).

CPDT			PNTH (PNPE/PNRSE)	PNPE		Justification de l'échelle de travail et méthodologie du découpage (Vade Mecum Charte paysagère p14 et p18)
Ensemble paysager	Territoire paysager/Faciès	Aire paysagère - Atlas	Entité paysagère	Entité paysagère	Faciès paysagers	
		Bas plateau agricole d'Ath	Grandes cultures du bas-plateau hennuyer	Bas-plateau limoneux hennuyer	Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer, Versant de la Dendre, Campagnes et Carrières, Noyau bâti de Bleton, Forêt de Stamburges-Beloeil, Bois de Péronnes-Maubray	Les différences de limites s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE. Liens avec la dynamique transfrontalière.
		Campagne semi-industrielle de Quevaucamps				Le faciès de la Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer a été étendu pour prendre en compte l'extension sur Tournai. Le village de Maulde a été transféré des Buttes du tournaisis (CPDT) vers le Bas-plateau limoneux hennuyer et le faciès du versant de la Dendre (critère du bassin versant). Ce dernier comprend deux parties: Beloeil/Aubechies et Maulde. Il n'y a pas eu de création d'une nouvelle entité paysagère sur base de l'aire paysagère de la CPDT- Campagne semi-industrielle de Quevaucamps. Cette aire correspondant grossièrement au faciès Campagnes et Carrières, qui a été maintenu au sein du Bas-plateau limoneux hennuyer (antériorité de la division PNPE par rapport à l'Atlas et pas de logique de "famille d'aires" au sein du territoire de la Charte paysagère).
		Centre et agglomération périurbaine de Tournai		Urbanisation de Tournai	Urbanisation de Tournai	Les limites sont globalement reprises de l'Atlas à l'exception de l'entité de la Vallée de l'Escaut qui traverse l'urbanisation de Tournai, entité spécifique au PNPE. Cette entité est partiellement en dehors de l'extension proposée du territoire du PNPE. Le nom a été simplifié.
	Vallée urbanisée de l'Escaut tournaisien et carrières (01040)	Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens		Bas-plateau des carrières	Bas-plateau des carrières	Les limites sont globalement reprises de l'Atlas à l'exception de l'entité de la Vallée de l'Escaut qui traverse le Bas-plateau des carrières et de la limite ouest avec les buttes du tournaisis (CPDT). Ce faciès intègre les terrains carriers ou extractifs qui n'avaient pas été repris à l'origine au sein du territoire du PNPE (dont Calonne) et est très partiellement en dehors de l'extension proposée du territoire du PNPE. Le nom a été simplifié et mis en lien avec le Bas-plateau limoneux hennuyer.
	Plaine scaldienne du Tournais / faciès du nord-ouest Tournais (01032)	Plaine tournaisienne		Plaine tournaisienne	Campagne de Templeuve (au nord) et Rieu de Templeuve (au sud)	Les faciès ont été déterminés sur base du travail CPDT 2005 et validé sur le terrain (PNPE). Les principaux critères utilisés pour fixer les limites sont les bassins versants, les lignes de crête, les LVR, les enjeux et recommandations (travail sur les franges urbaines), les infrastructures (chemin de fer/autoroute). La Campagne de Templeuve se poursuit au-delà des limites de l'extension du Parc. Le nom choisi est lié au seul village présent au sein du faciès sur le territoire du Parc. Le Rieu de Templeuve comprend le bassin versant du Rieu de Templeuve qui lui donne son nom.
	Plaines de Celles et d'Anvaing (01050)	Campagne agricole de Celles, Campagne agricole d'Anvaing, (Plaine septentrionale de l'Escaut), (Plaine de la Rhosnes)		Plaines de Celles et d'Anvaing	La plaine de Celles, la Melle et la Petite Rhosnes	Cette entité paysagère se poursuit bien au-delà du territoire du Parc naturel. La limite correspond à celle du territoire paysager. Le nom du territoire paysager a été gardé pour l'entité paysagère car, d'une part, il n'y a pas de spécificité locale suffisamment importante pouvant justifier une modification du nom et d'autre part, pour bien marquer le fait que le territoire paysager se poursuit au-delà du Parc naturel. Deux faciès paysagers ont été définis : la plaine de Celles à l'ouest (pas de spécificité

CPDT			PNTH (PNPE/PNRSE)	PNPE		Justification de l'échelle de travail et méthodologie du découpage (Vade Mecum Charte paysagère p14 et p18)
Ensemble paysager	Territoire paysager/Faciès	Aire paysagère - Atlas	Entité paysagère	Entité paysagère	Faciès paysagers	
						locale et lien avec la poursuite du faciès au-delà du Parc naturel) et La Melle et la Petite Rhosnes à l'est (spécificités géographique et locale).
	Buttes du Tournais (01060)	Collines tournaisiennes		Buttes tournaisiennes	Buttes (Le Mont-Saint-Aubert et Thimougies), Vallonnements de Mourcourt à Beclers	Cette entité a été globalement définie sur base du territoire paysager. A l'est, la limite a été fixée sur le pourtour du bassin versant de la Dendre. Maulde est ainsi rattaché au Bas-plateau limoneux hennuyer - faciès Versant de la Dendre. Deux faciès paysagers ont été définis : les Buttes qui comprend les hauteurs et se subdivise en deux parties (le Mont-Saint-Aubert au nord-ouest et Thimougies au nord-est) et les Vallonnements de Mourcourt à Beclers. Ce dernier faciès n'est pas homogène. Il comprend une petite zone de transition plus plane à l'ouest. Les noms ont été fixés sur base de spécificités géographique et locale (ainsi Buttes a été préféré à Collines). Liens avec le SDT de Tournai.



La Plaine tournaisienne : à l'ouest de Tournai, la plaine de l'Escaut est caractérisée par des paysages ouverts de labours sur un relief plat qui s'anime faiblement au sud. Les noyaux d'habitat présentent une implantation groupée. Les infrastructures impriment leur marque sur ces paysages ouverts (autoroutes, lignes à haute tension, éoliennes, etc.).

Cette entité paysagère est constituée de deux faciès paysagers :

- La Campagne de Templeuve (1) qui se poursuit au-delà du territoire du Parc naturel au nord,
- Le Rieu de Templeuve (2).

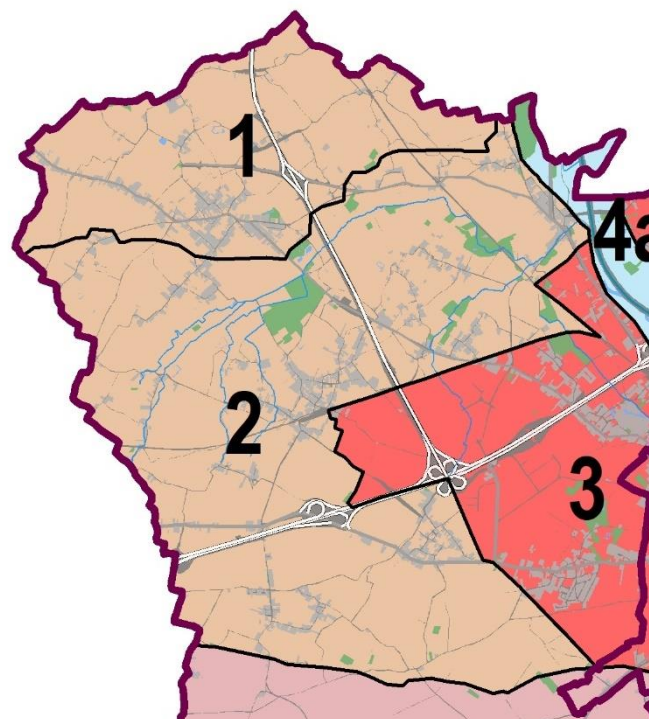


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai



Campagne de Templeuve



Rieu de Templeuve



Rieu de Templeuve

Succession des faciès du nord au sud - Séquences photographiques

L'Urbanisation de Tournai : paysage urbain centré sur Tournai qui s'étend sur la large plaine alluviale plane de l'Escaut offrant peu de vues longues. L'habitat dense s'organise de façon radioconcentrique et, au nord de l'entité paysagère, englobe les villages de Kain, Froyennes et Orcq. Une composante verte importante caractérise cette urbanisation compacte (alignements d'arbres et parcs). En périphérie, l'activité agricole est encore bien présente alors que l'activité économique (« parc d'activité ») marque l'ouest du territoire. Les infrastructures (autoroutes, lignes à haute tension, éoliennes, ...) sont perceptibles au sein de ce paysage fermé.

Cette entité paysagère n'est pas subdivisée en faciès paysagers. Une part importante de cette entité se situe en dehors du territoire du Parc naturel (ancienne commune de Tournai). Elle est sujette à une évolution urbaine importante en cours modifiant de façon nette les paysages intérieurs observés.

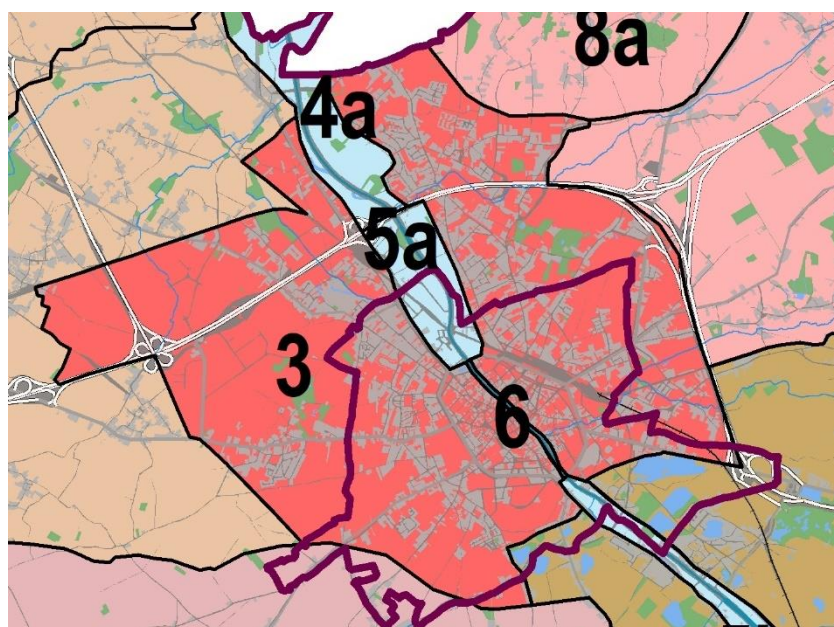


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai

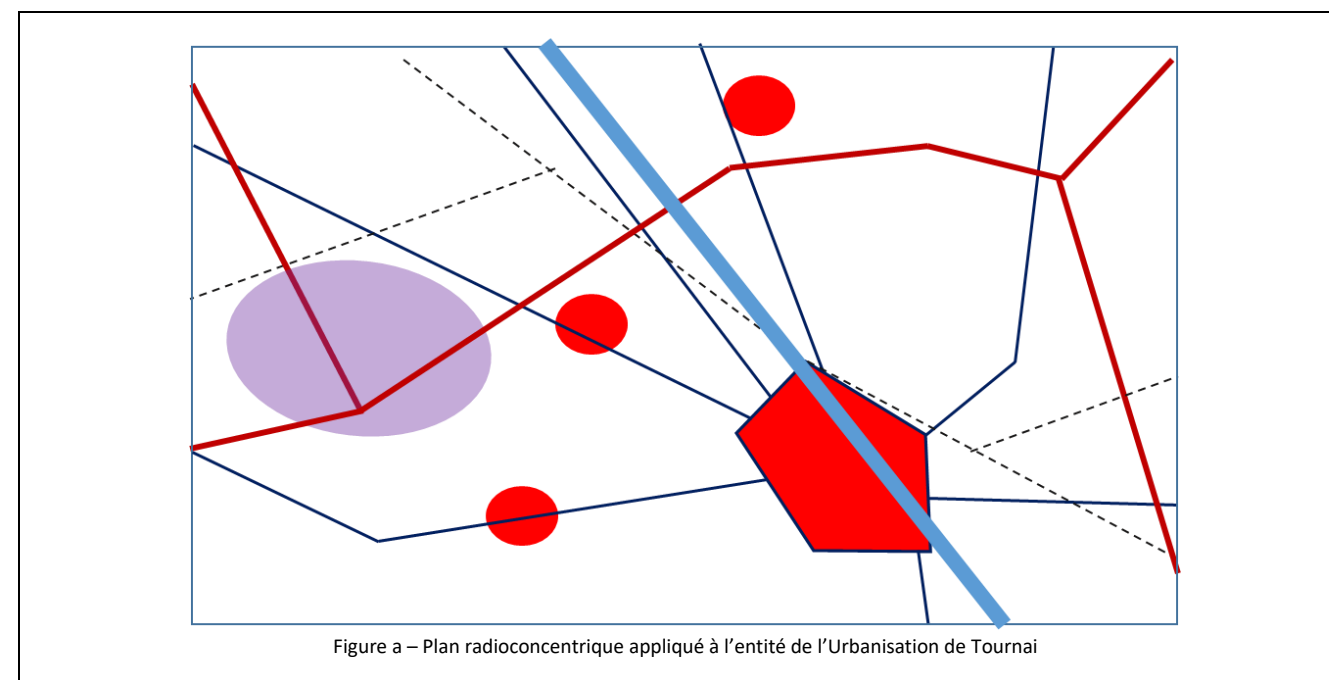


Figure a – Plan radioconcentrique appliqué à l'entité de l'Urbanisation de Tournai



© CPDT 2018-2019



© CPDT 2018-2019



© CPDT 2018-2019

Séquences photographiques

La Vallée de l'Escaut : paysage de vallée où les abords de l'Escaut, fleuve canalisé, se distinguent soit sous une forme plus naturelle (cours d'eau, mares, milieux humides, coupures de l'Escaut, prairies, cultures, etc.) au sein de la plaine alluviale soit sous une forme plus artificielle (berges indurées, quais, fossés de drainage, liaison au Grand Large, écluses, exploitations sylvicoles de type peupleraie, activités logistiques, industrielles ou commerciales). Dans la traversée du centre historique, les perspectives se resserrent autour du bâti ancien. Le paysage est animé par la circulation incessante des péniches.

La principale caractéristique de cette entité paysagère est l'Escaut qui traverse le territoire du Parc naturel du sud-est au nord-ouest, constituant l'une des colonnes vertébrales de celui-ci.

Cette entité paysagère est constituée de trois faciès paysagers :

- La Plaine humide de l'Escaut au nord et au sud de l'entité (4a et 4b),
- L'Escaut industrialisé de part et d'autre de la partie centrale (5a et 5b),
- L'Escaut urbanisé au centre de l'entité (6).

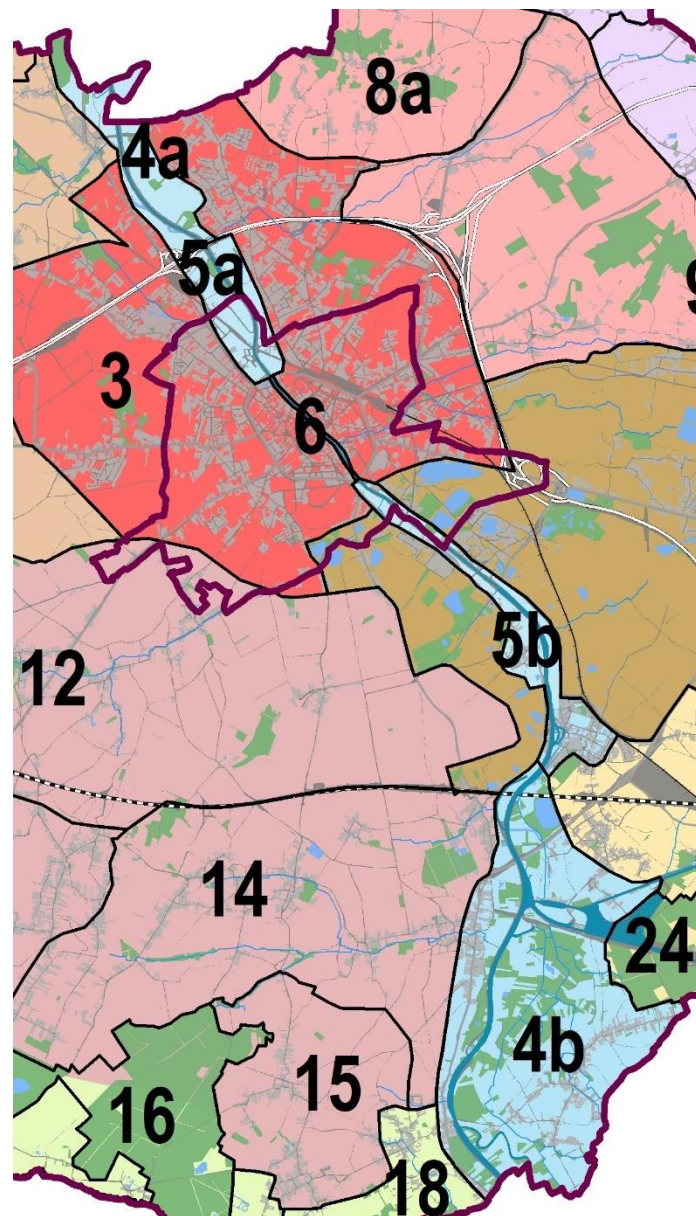
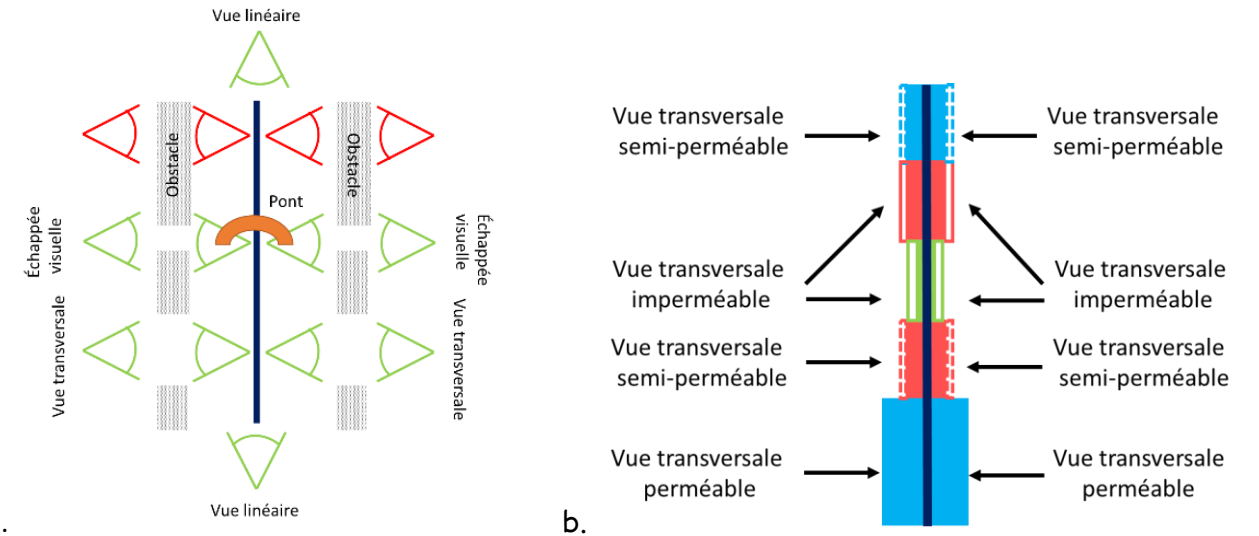


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai, Antoing et Brunehaut

Cette entité se démarque des autres entités et se rapproche de l'entité des Paysages intérieurs des canaux dans le sens où elles s'apprécient selon l'axe des voies d'eau. Les vues sont majoritairement linéaires par rapport à celles-ci (Fig.a). Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci). Cette perméabilité varie selon les barrières visuelles (éléments végétaux, bâti linéaire continu ou semi-continu, bâtiments industriels ou commerciaux) qui bordent les faciès (Fig.b) et, le cas échéant, change aussi avec les saisons. Des points d'appel émergent aussi parfois au-dessus de ces barrières. Cette opacité est interrompue localement par des trouées plus ou moins larges. Là où les obstacles sont les plus importants, les seules échappées visuelles possibles vers l'extérieur le sont depuis les ponts. C'est particulièrement le cas au niveau du faciès de l'Escaut urbanisé.



Figures a et b - Les différents types de vue et de visibilité



Succession des faciès du nord au sud - Séquences photographiques

Le Bas-plateau des carrières : paysage principalement caractérisé par l’empreinte des activités extractives passées (plutôt au nord) et présentes (concentrées au sud) tant au niveau du relief (fosses, talus, crassiers) que du bâti (typologie et matériaux) ou des infrastructures de transformation de la pierre (fours à chaux passés, clinckerie actuelle, ...) ou de transport (voies d’évacuation du minerai et de ses produits dérivés). A l’exception des terrains cultivés, même la végétation résulte de l’influence de cette activité (talus boisés, fosses recolonisées).

Cette entité paysagère n’est pas subdivisée en faciès paysagers.

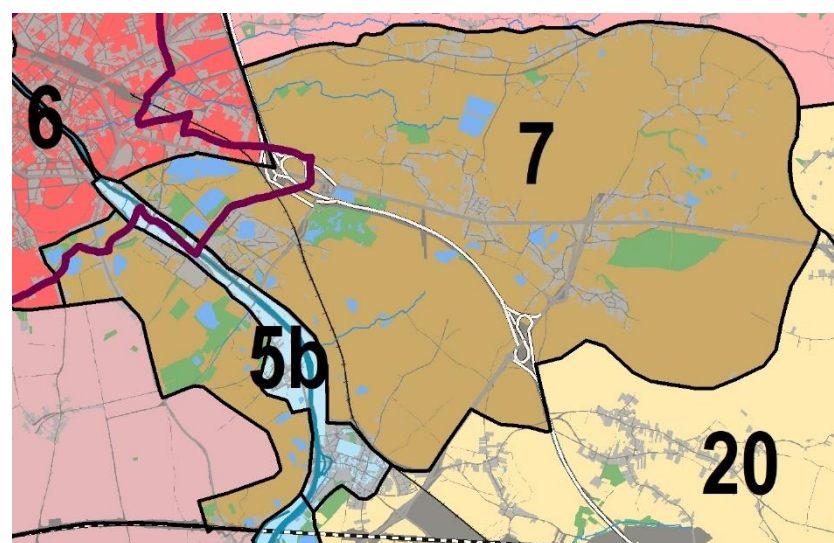


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai et Antoing



Séquences photographiques

Les Buttes tournaisiennes : au nord et à l'est de la Ville de Tournai, les paysages calmes de la plaine tournaisienne sont animés par quelques buttes, comme le Mont-St-Aubert, dont les pentes les plus raides sont couvertes par des boisements contrastant avec la prédominance des labours environnants. L'habitat relativement peu dense est structuré en petits villages entre lesquels se disséminent de nombreux hameaux et fermes isolées.

La limite nord avec les Plaines de Celles et d'Anvaing n'est pas franche et forme une zone de transition.

Cette entité paysagère est constituée de deux faciès paysagers :

- Les buttes comprenant au nord-ouest le Mont-Saint-Aubert et au nord-est Thimougies (8a et 8b),
- Les Vallonnements de Mourcourt à Béclers (9).

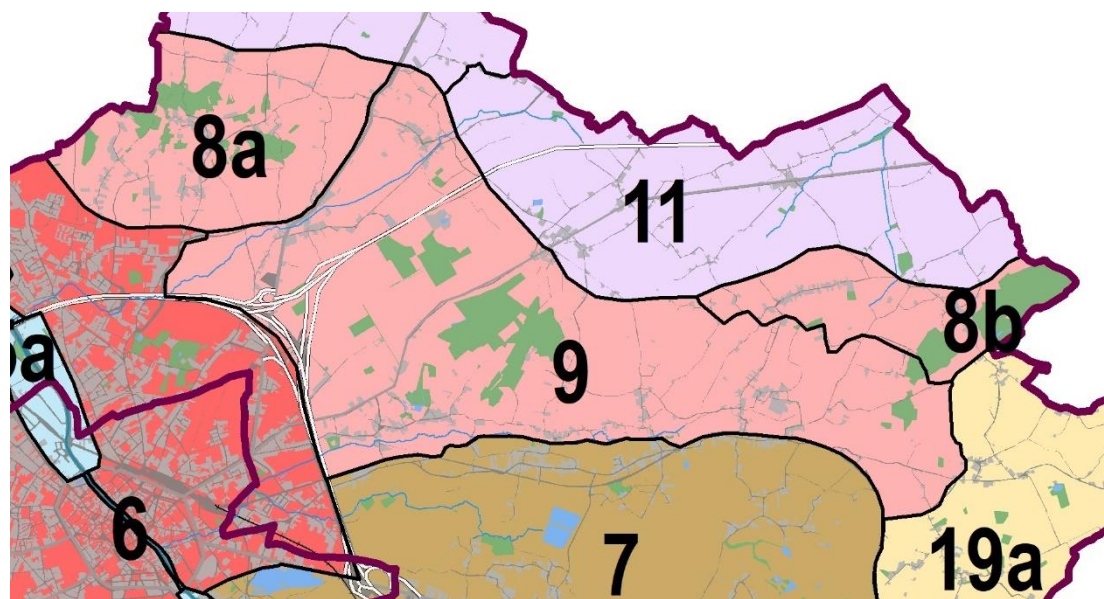


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai



Les Buttes (Mont-Saint-Aubert)



Les Buttes (Mont-Saint-Aubert)



Les Vallonnements de Mourcourt à Béclers



Les Vallonnements de Mourcourt à Béclers



Les Buttes (Béclers)

Succession des faciès d'ouest en est - Séquences photographiques

Les Plaines de Celles et d'Anvaing : paysage agricole principalement de labours présentant un morcellement parcellaire important qui accompagne un habitat dispersé et de petits noyaux villageois peu nombreux. Le relief plat de la plaine est plus marqué à l'ouest alors qu'à l'est la sensation de vallonnement due aux vallées est plus présente.

La limite sud avec les Buttes tournaisiennes n'est pas franche et forme une zone de transition.

Cette entité paysagère est constituée au sein du territoire du Parc naturel de deux faciès paysagers :

- La plaine de Celles (10),
- La Melles et la Petite Rhosnes (11).

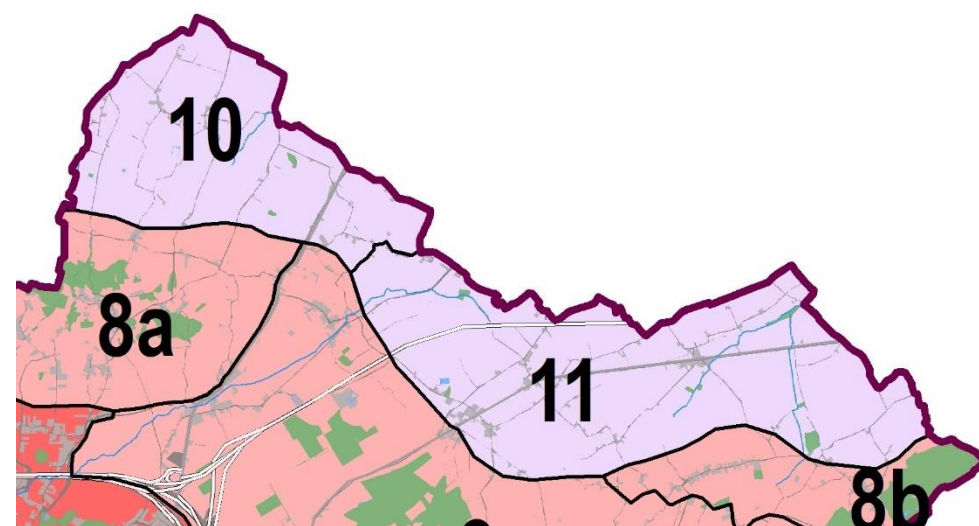
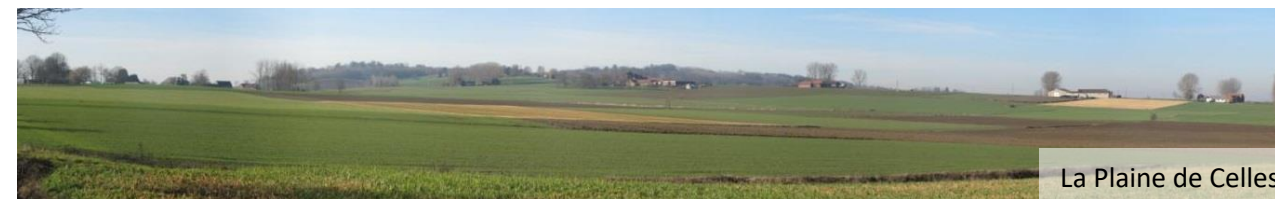


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai



Succession des faciès d'ouest en est - Séquences photographiques

Le Plateau de la Pévèle : bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls des légers creusements animent. Les paysages caractérisés par de la campagne ouverte sont dominés par les labours qui accueillent également quelques prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.

Cette entité paysagère est constituée de cinq faciès paysagers :

- Le Rieu de Barges (12),
- Les Ondulations de Rumes-Taintignies (13),
- La Campagne ouverte du versant de l'Escaut (14),
- Les Pépinières de Lesdain (15),
- La forêt d'Howardries (16).

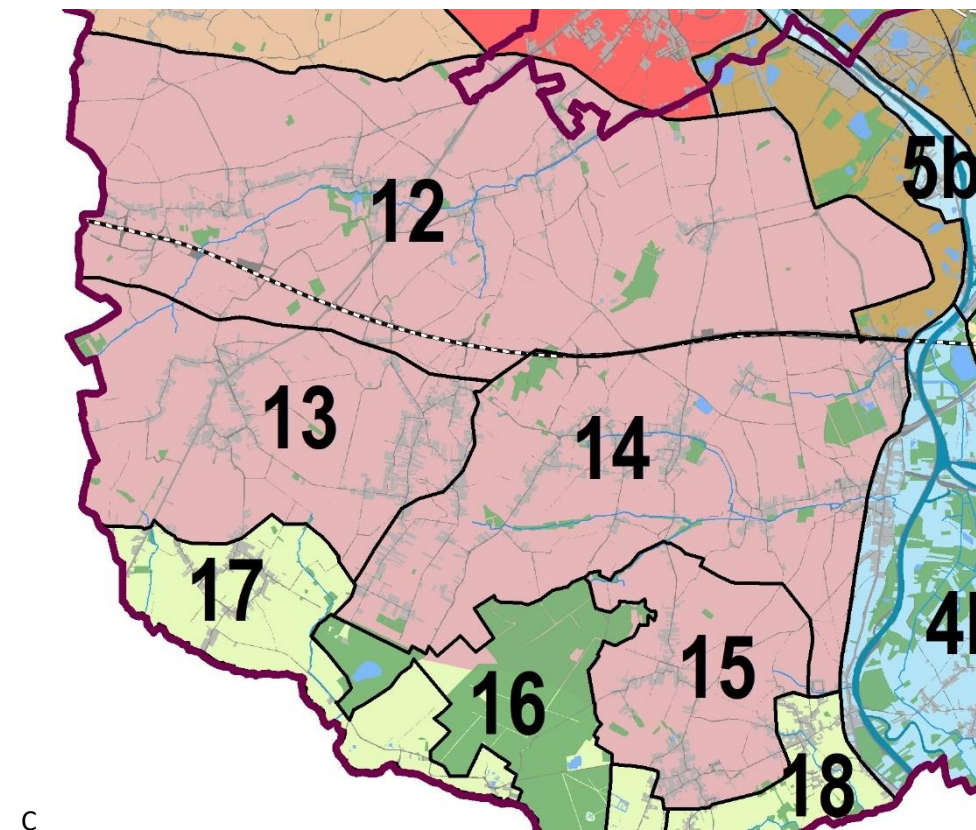


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai, Rumes, Brunehaut et Antoing



Le Rieu de Barges



Les Ondulations de Rumes-Taintignies



La Campagne ouverte du versant de l'Escaut



Les Pépinières de Lesdain



La Forêt d'Howardries

Succession des faciès du nord au sud - Séquences photographiques

Le Versant humide de la Pévèle : simple bande le long de la frontière, le Versant humide de la Pévèle recèle néanmoins de nombreuses scénographies particulières de milieux humides (en lien avec l'Elnon et le Seuw) et prairiaux entremêlés d'un bâti remarquable.

Il s'agit là d'une entité paysagère bien modeste à l'échelle du Parc naturel mais qui se poursuit au-delà de la frontière franco-belge, vers la Scarpe, au sein du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Cette entité paysagère est constituée de deux faciès paysagers :

- La Vallée de l'Elnon (17),
- Les Bords du Seuw (18).

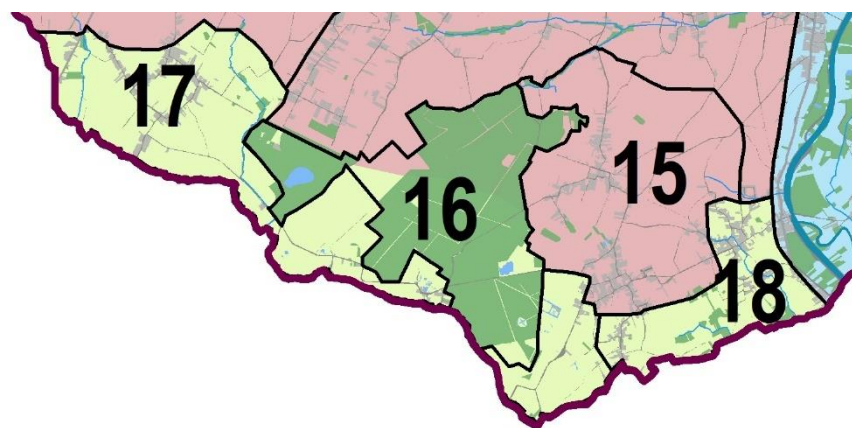


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Rumes et Brunehaut



La Vallée de l'Elnon



Les Bords du Seuw

Succession des faciès d'ouest en est - Séquences photographiques

Le Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec ça et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stambruges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.

Cette entité paysagère est constituée de six faciès paysagers :

- Le Versant de la Dendre constitué à l'ouest par Maulde et à l'est par Beloeil-Aubechies (19a et 19b),
- La Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer (20),
- Campagne et Carrières (21),
- Le Noyau bâti de Blaton (22),
- La Forêt de Stambruges-Beloeil (23),
- Le Bois de Péronnes-Maubray (24).

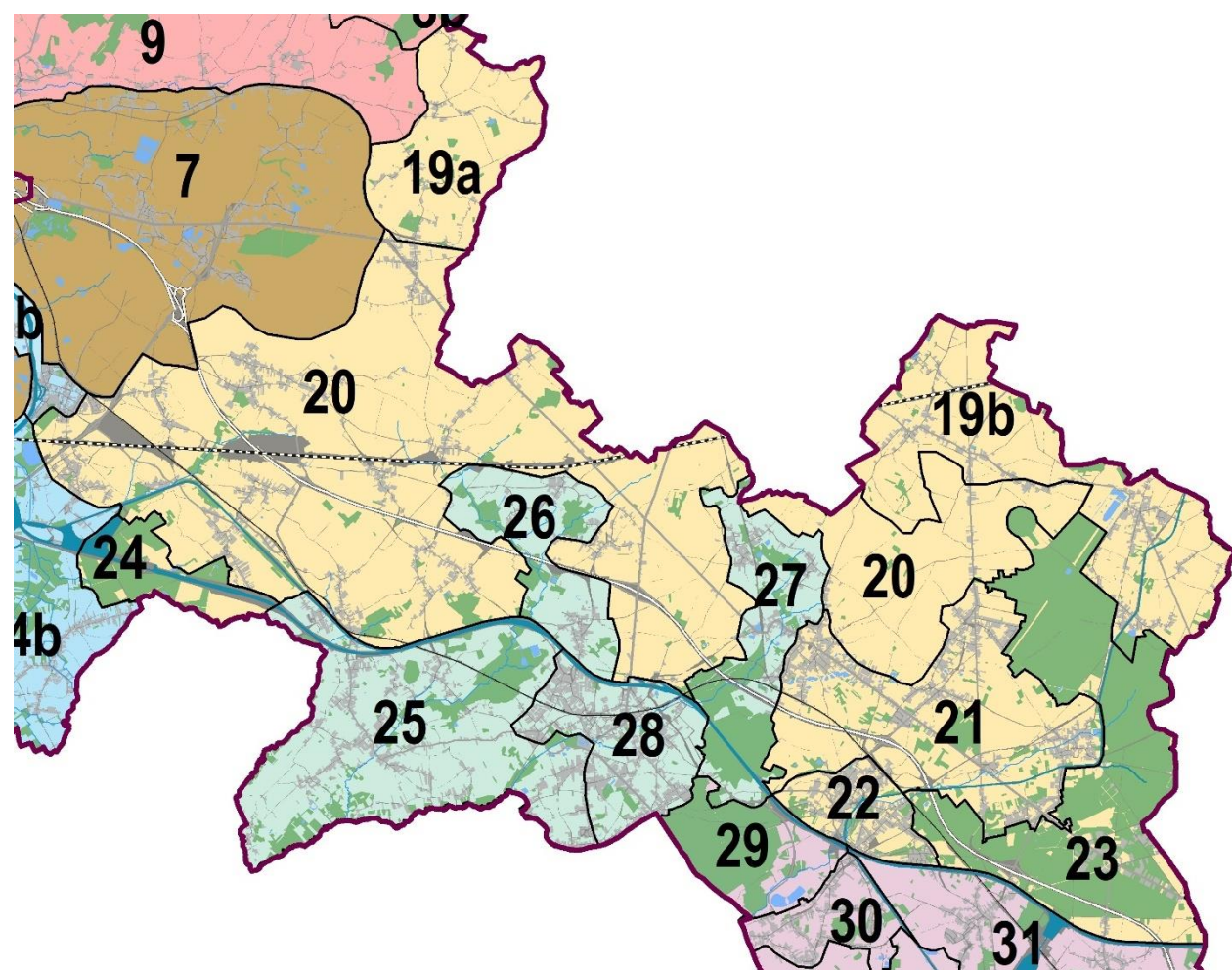


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai, Antoing, Péruwelz, Beloeil et Bernissart



Le Versant de la Dendre (Beloeil-Aubechies)



La Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux



Campagnes et Carrières



Le Noyau bâti de Blaton



La Forêt de Stambruges - Beloeil



Le Bois de Péronnes-Maubray

Succession des faciès d'ouest en est - Séquences photographiques

La Dépression de la Haine : large dépression qui entremêle milieux humides renommés, industrie charbonnière passée et dans une moindre mesure habitat urbain. Les dominantes paysagères sont gouvernées par une trame végétale très marquée (haies, peupleraies, autres boisements, saules têtards, etc.) et par un déploiement important du réseau de fossés et de canaux.

Cette entité paysagère a un statut particulier au niveau du Parc naturel. Ses caractéristiques paysagères la rattachent à l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre qui s'étend sur la moitié du sillon industriel wallon.

Cette entité paysagère est constituée de quatre faciès paysagers :

- La Forêt de Bon-Secours (29)
- Le Noyau bâti de Bernissart (30),
- Le Versant de la Haine (31),
- La Plaine humide de la Haine (32).

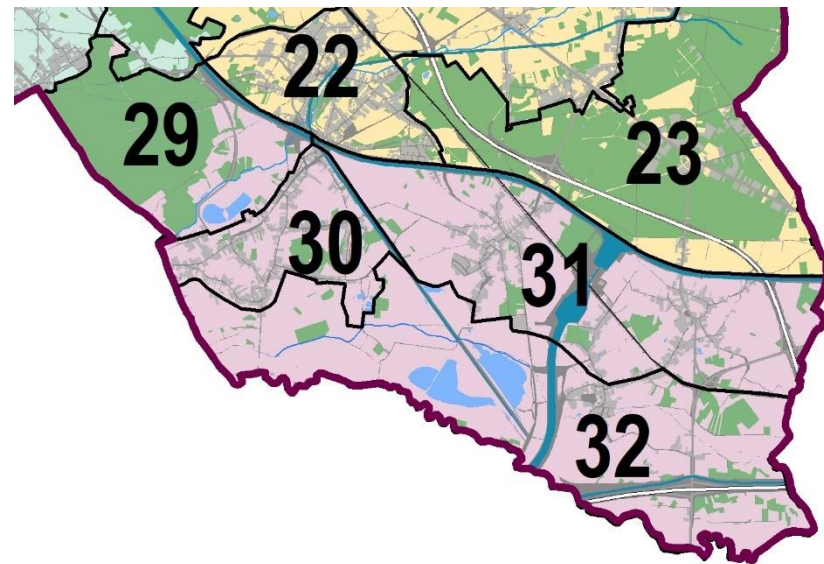


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Bernissart



La Forêt de Bon-Secours



Le Noyau bâti de Bernissart



Le Versant de la Haine



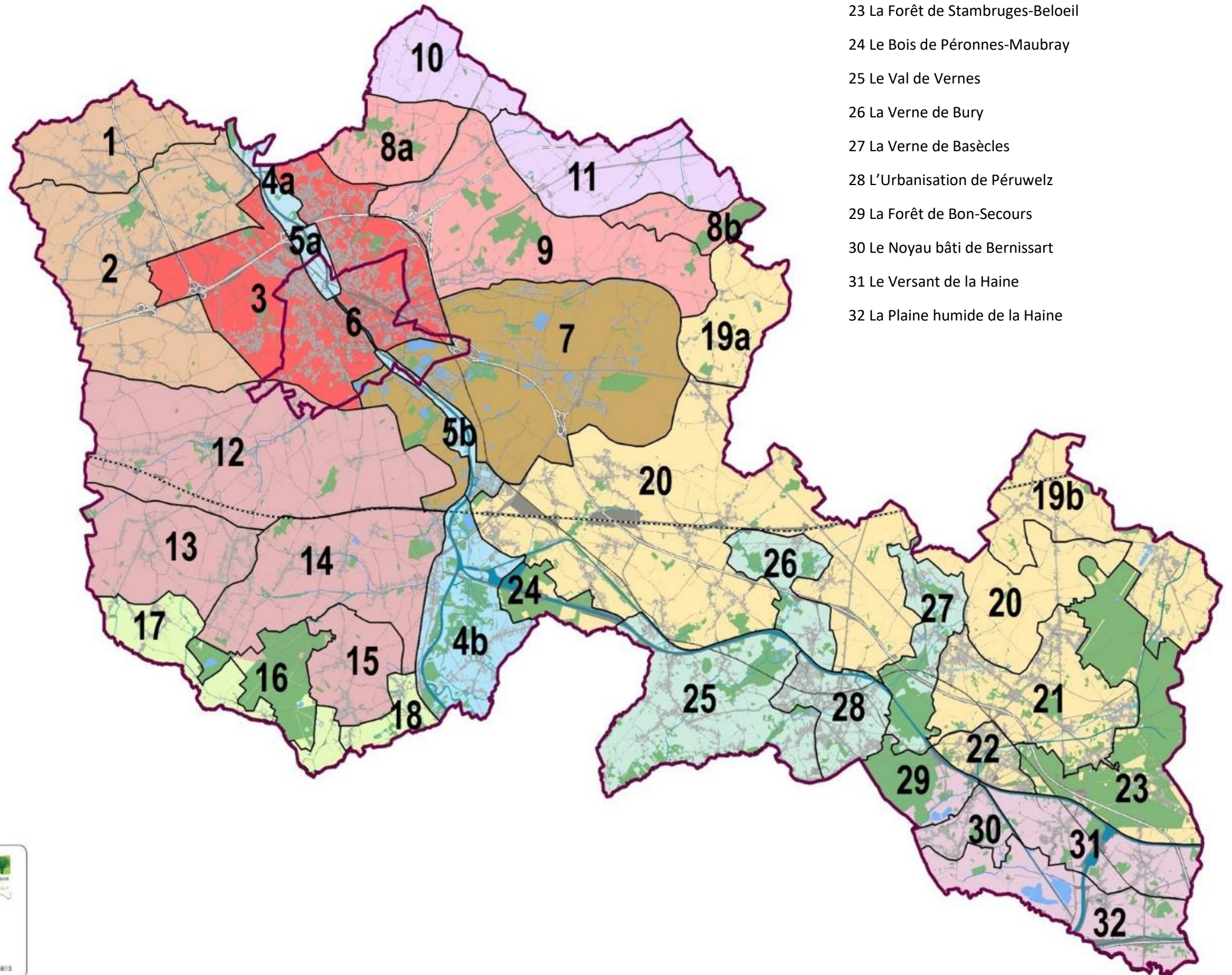
La Plaine humide de la Haine

Succession des faciès d'ouest en est - Séquences photographiques



- 1 La Campagne de Templeuve
- 2 Le Rieu de Templeuve
- 3 L'agglomération de Tournai
- 4 La Plaine humide de l'Escaut
- 5 L'Escaut urbanisé
- 6 L'Escaut industrialisé
- 7 Le Bas-plateau des carrières
- 8 Les buttes
- 9 Les Vallonnements de Mourcourt à Béciers
- 10 La Plaine de Celles
- 11 La Melle et la Petite Rhosnes
- 12 Le Rieu de Barges
- 13 Les ondulations de Rumes-Taintignies
- 14 La Campagne ouverte du versant de l'Escaut
- 15 Les Pépinières de Lesdain
- 16 La Forêt d'Howardries
- 17 La Vallée de l'Elnon
- 18 Les Bords du Seuw
- 19 Le Versant de la Dendre
- 20 La Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux
- 21 Campagne et carrières
- 22 Le Noyau bâti de Blaton

- 23 La Forêt de Stamburges-Beloeil
- 24 Le Bois de Péronnes-Maubray
- 25 Le Val de Vernes
- 26 La Verne de Bury
- 27 La Verne de Basècles
- 28 L'Urbanisation de Péruwelz
- 29 La Forêt de Bon-Secours
- 30 Le Noyau bâti de Bernissart
- 31 Le Versant de la Haine
- 32 La Plaine humide de la Haine



La Campagne de Templeuve (1) : ce faciès est caractérisé par un relief plat et un paysage de labours qui est ouvert et peu animé verticalement. Il s'étend au nord au-delà du territoire du Parc Naturel. Le seul noyau bâti sur le territoire du Parc naturel est celui de Templeuve. Il est dense et comprend quelques poches bâties uniquement sur leurs pourtours. Une longue extension en rubans complète l'urbanisation à l'ouest.

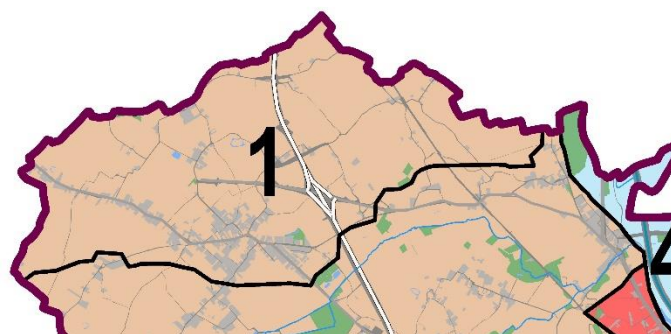


Schéma des entités et faciès paysagers

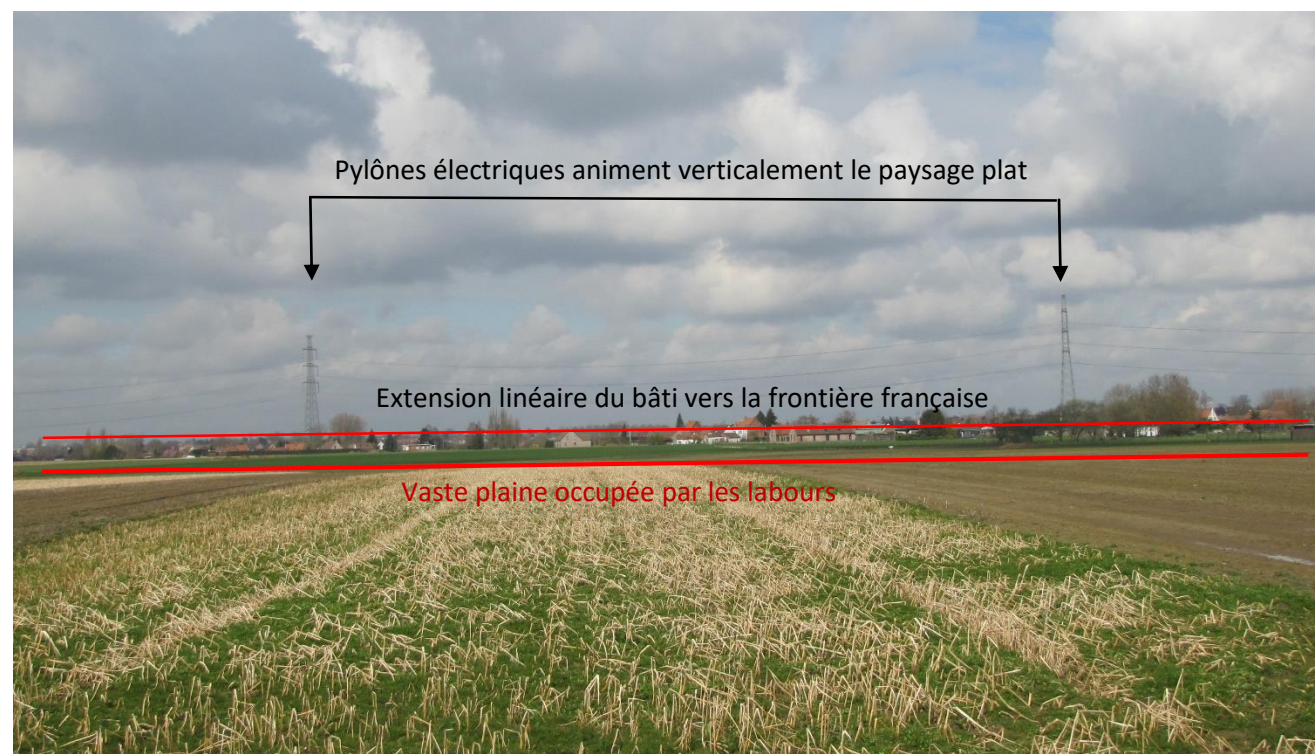
Villages concernés : Templeuve, Ramegnies-Chin.

Entité de la Plaine tournaissienne : à l'ouest de Tournai, la plaine de l'Escaut est caractérisée par des paysages ouverts de labours sur un relief plat qui s'anime faiblement au sud. Les noyaux d'habitat présentent une implantation groupée. Les infrastructures impriment leur marque sur ces paysages ouverts (autoroutes, lignes à haute tension, éoliennes, etc.).



Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale, champêtre.
- **Vues (repères visuels)** : lignes à haute tension, autoroute A17, parcs éoliens en périphérie nord.
- **Relief** : plat (plaine).
- **Hydrographie** : sans objet.
- **Bâti** : petit centre urbain avec un habitat groupé, longue extension en ruban à l'ouest jusque la frontière franco-belge.
- **Patrimoine bâti** : château de Templeuve, église contemporaine, nombreuses anciennes petites fermes.
- **Végétation** : assez peu présente hors limites jardinées.
- **Patrimoine naturel** : quelques rares arbres isolés ou en alignement au nord (alignements saules têtards)
- **Agriculture** : majoritairement des labours.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : présence modérée des infrastructures : autoroute A17 et N517 (larges vues sur le territoire), lignes à hautes tensions (verticalité au sein d'un paysage plat).



Le Rieu de Templeuve (n°2) : paysage ouvert de labours imprégné dans la moitié nord par la végétation qui souligne le Rieu de Templeuve tandis que dans la partie méridionale du faciès le relief s'élève légèrement. Les villages bien groupés - selon le réseau routier (Blandain, Lamain, Marquain) - constituent des points d'appel tout comme les infrastructures (autoroutes, lignes à haute tension, parc éolien, etc.).

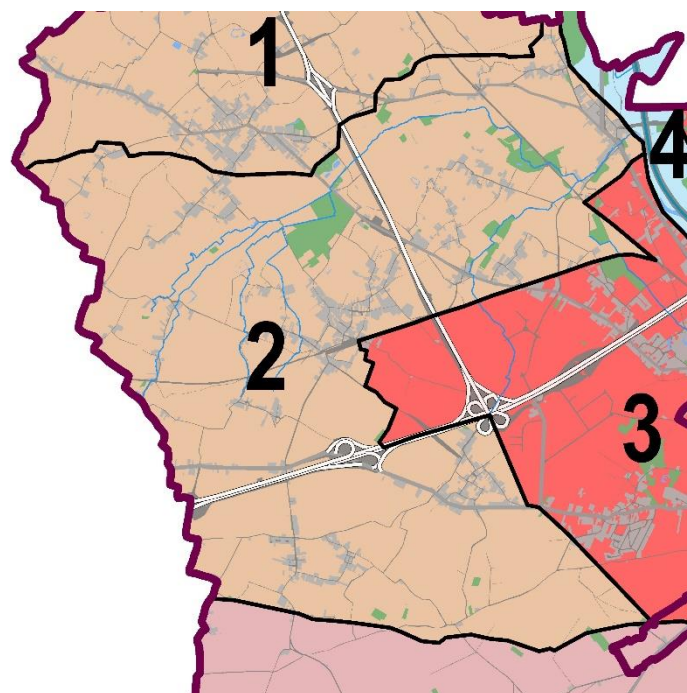


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Templeuve, Ramegnies-Chin, Blandain, Hertain, Lamain, Marquain, (Orcq).

Entité de la Plaine tournaisienne : A l'ouest de Tournai, la plaine de l'Escaut est caractérisée par des paysages ouverts de labours sur un relief plat qui s'anime faiblement au sud. Les noyaux d'habitat présentent une implantation groupée. Les infrastructures impriment leur marque sur ces paysages ouverts (autoroutes, lignes à haute tension, éoliennes, etc.).

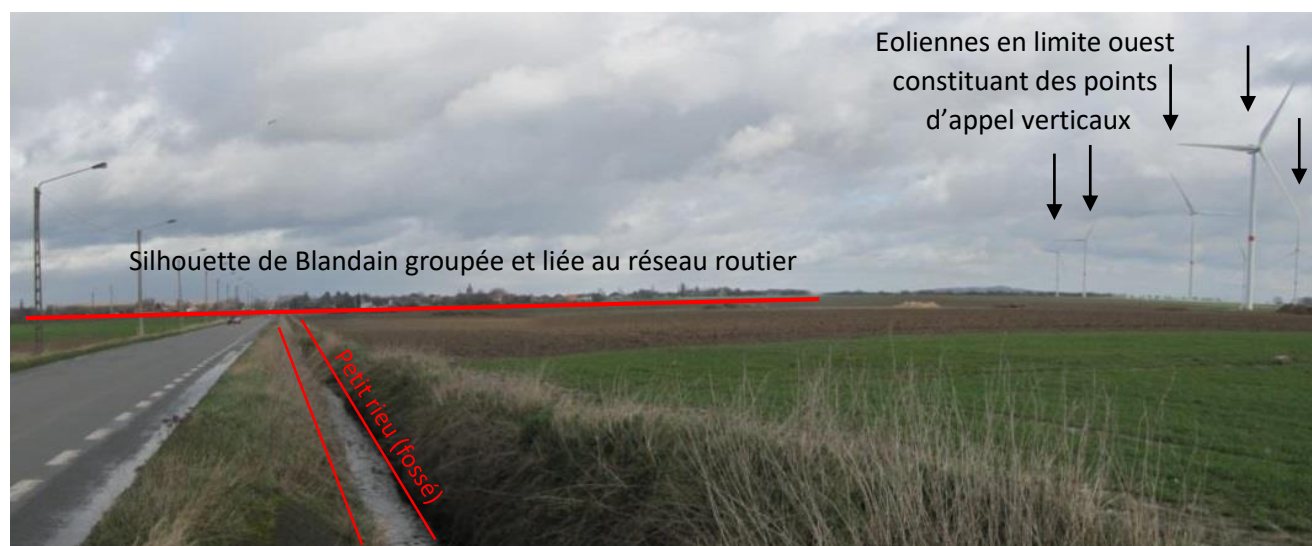


Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale, champêtre.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès et du centre de Tournai (Cathédrale), autoroutes A17 et E42, lignes à haute tension, parc éolien et zones d'activités économiques de Tournai-ouest en périphérie.
- **Relief** : légère élévation vers le sud au-delà du Rieu de Templeuve, zone de transition entre la plaine et le bas plateau limoneux.
- Hydrographie : Rieu de Templeuve et affluents souvent sous la forme de simples fossés. Sud du faciès : sans objet.
- **Bâti** : noyaux d'habitat groupés (village/hameau) selon le réseau routier (Blandain, Lamain, Marquain).
- **Patrimoine bâti** : fermes (en carré), ruine du moulin de Marquain.
- **Végétation** : forte dissémination d'arbres et d'arbustes principalement isolés, en petits bouquets ou en alignements d'essences diverses (y compris en taillis) encadrant le réseau hydrographique.
- **Patrimoine naturel** : concentration de milieux intéressants en lien avec le Rieu de Templeuve (le bois marécageux de Blandain/Templeuve (Dossemer)).
- **Agriculture** : majoritairement des labours.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : autoroutes A17 et E42 (larges vues sur le territoire), lignes de chemin de fer, parc éolien de Tournai-ouest, lignes à haute tension.



Un peu atypique au sein du faciès, Ramegnies-chin est localisé sur un bourrelet, en hauteur par rapport à la plaine (ci-contre). En arrière-plan, le rideau d'arbres qui encadre l'Escaut constitue la limite du faciès (ci-dessus).



L'urbanisation de Tournai (n°3) n'est pas divisée en faciès paysagers.

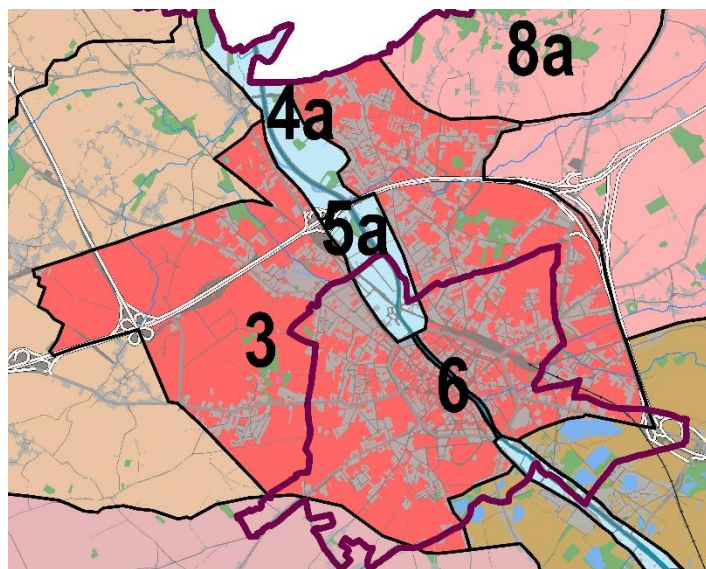


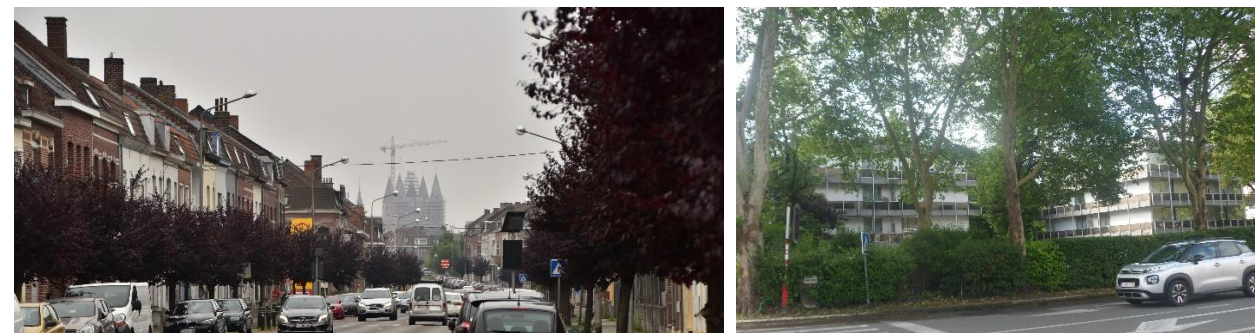
Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Kain, Ramegnies-Chin, Froyennes, Blandain, Marquain, Orcq, Tournai, Warchin et Rumillies.

Remarques : une part importante de ce faciès se situe en dehors du territoire du Parc naturel (ancienne commune de Tournai). Ce territoire est sujet à une évolution urbaine importante en cours modifiant de façon nette les paysages intérieurs observés.



Entité de l'Urbanisation de Tournai: paysage urbain centré sur Tournai qui s'étend sur la large plaine alluviale plane de l'Escaut offrant peu de vues longues. L'habitat dense s'organise de façon radioconcentrique et, au nord de l'entité paysagère, englobe les villages de Kain, Froyennes et Orcq. Une composante verte importante caractérise cette urbanisation compacte (alignements d'arbres et parcs). En périphérie, l'activité agricole est encore bien présente alors que l'activité économique (« parc d'activité ») marque l'ouest du territoire. Les infrastructures (autoroutes, lignes à haute tension, éoliennes, ...) sont perceptibles au sein de ce paysage fermé.



Caractéristiques

- **Ambiances** : urbaine, industrielle, commerciale, verte.
- **Vues (repères visuels)** : prédominance des clochers de la cathédrale et du beffroi, accessoirement les clochers des nombreux édifices religieux de Tournai, autoroutes A17 et E42, lignes à haute tension, parc éolien et zones d'activités économiques de Tournai-ouest.
- **Relief** : large vallée fluviale, relief très faible.
- **Hydrographie** : peu présente, quelques rieux (d'Orcq, d'Amour, etc.) ponctuellement visibles en périphérie.
- **Bâti** : dense, organisé de façon radioconcentrique depuis le centre ancien de Tournai contenu à l'intérieur des boulevards construits sur l'ancienne enceinte et se desserrant progressivement vers les faubourgs (mitoyen, mitoyen d'un côté de la voirie, bâti discontinu) jusqu'à rejoindre les centres des villages périphériques qui sont encore bien identifiables. Les interstices sont partiellement comblés par des quartiers de logements sociaux et de lotissement de villas périurbaines.
- **Patrimoine bâti** : concentration de patrimoine religieux et civil dont certains reconnus au niveau mondial (beffroi et cathédrale Notre-Dame de Tournai).
- **Végétation** : nombreux alignements d'arbres et parcs en intra-muros sur les boulevards et en périphérie et petits boisements en périphérie.
- **Patrimoine naturel** : complexe marécageux autour de Rieu d'Amour (les Prés d'Amour), parcs et jardins d'intérêt.
- **Agriculture** : espaces de cultures et de prairies importants en périphérie.
- **Industrie** : présence importante des parcs d'activité économique (mixte et industriel) à l'ouest de la ville.
- **Infrastructures** : nombreuses voies de communication (autoroutes A17 et E42, voies ferrées, nationales en étoile depuis le centre ancien), lignes à haute tension, parc éolien.



La Plaine humide de l'Escaut (n°4 a et 4 b) : La plaine humide de l'Escaut est formée par le lit majeur du fleuve. La vaste plaine sédimentaire est caractérisée par le fleuve canalisé et ses anciens méandres. Elle est couverte de zones humides asséchées ou fortement drainées et reconverties principalement en prairies ou en peupleraies.

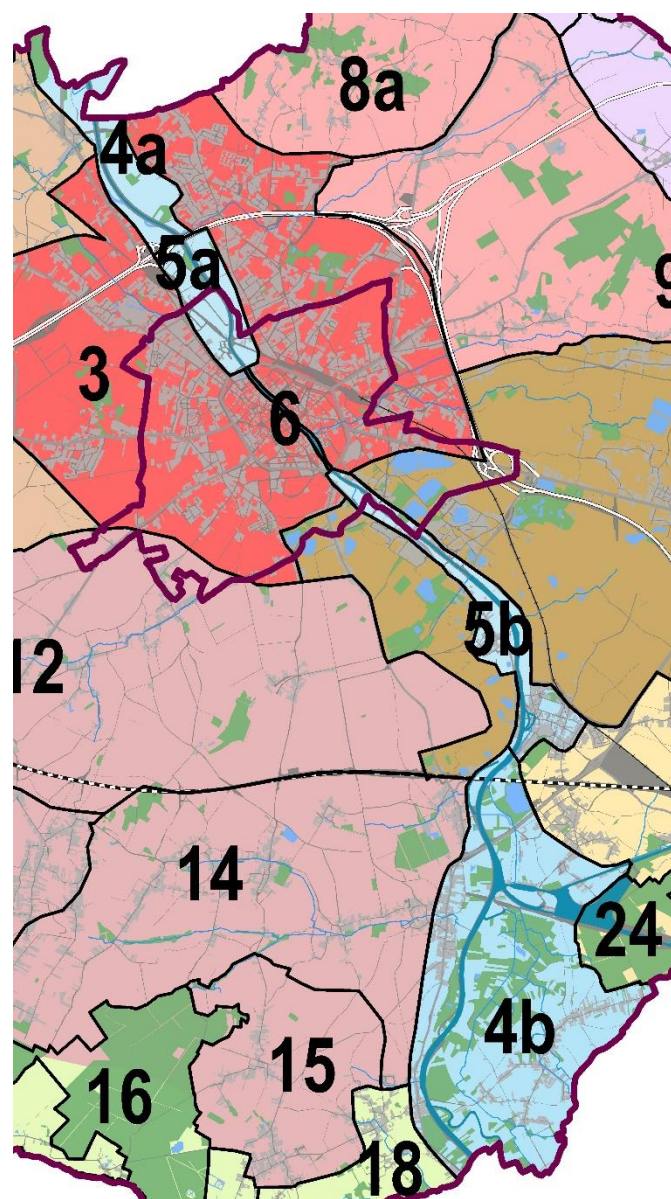


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Ramegnies-Chin, Kain, Bruyelle, Péronnes, Hollain, Bléharies, Laplaigne.

Entité de la Vallée de l'Escaut: paysage de vallée où les abords de l'Escaut, fleuve canalisé, se distinguent soit sous une forme plus naturelle (cours d'eau, mares, milieux humides, coupures de l'Escaut, prairies, cultures, etc.) au sein de la plaine alluviale soit sous une forme plus artificielle (berges indurées, quais, fossés de drainage, liaison au Grand Large, écluses, exploitations sylvicoles de type peupleraie, activités logistiques, industrielles ou commerciales). Dans la traversée du centre historique, les perspectives se resserrent autour du bâti ancien. Le paysage est animé par la circulation incessante des péniches.



Caractéristiques

- **Ambiances** : fluviale, rurale, champêtre, paysage cloisonné par la végétation.
- **Vues (repères visuels)** : pour la partie nord - clocher de l'église de Kain, Mont-Saint-Aubert, ensemble scolaire et religieux de Saint-Luc, lignes haute tension. Pour la partie sud – sans objet.
- **Relief** : large vallée fluviale, relief très faible, rive gauche plus abrupte que rive droite (dans la partie sud).
- **Hydrographie** : coupures, multiples cours d'eau, réseau de fossés de drainage et de mares. Dans la partie sud, cela contribue à donner un faciès plus naturel à cette vallée pourtant très artificialisée par les infrastructures de l'Escaut canalisé et de sa jonction avec le Canal Nimy-Blaton-Péronnes au niveau du Grand Large.
- **Bâti** : quasi absent de la partie nord. Typologie ancienne de « village rue » avec une tendance au développement plutôt hétérogène et serré le long des voiries. Présence de fermes à l'extérieur de l'auréole villageoise. Structure étalée du village de Laplaigne avec une majorité de bâtiments en pignon sur rue. Disposition des villages sans connexions visuelles avec l'Escaut: Hollain et Bléharies présentent leur «côté jardin» sur le fleuve.
- **Patrimoine bâti** : anciennes digues de Laplaigne.
- **Végétation** : prairies (terres humides) cloisonnées dans la partie sud par des peupleraies qui, ici, obstruent la vue vers les éléments identitaires du paysage comme le village de Laplaigne, les prairies, les fossés et surtout le fleuve. Alignement d'arbres.
- **Patrimoine naturel** : présence des anciens méandres de l'Escaut souvent valorisés aujourd'hui en zones d'intérêt biologique, boisements humides et prairies humides.
- **Agriculture** : majorité de prairies dans la partie sud et de cultures dans la partie nord.
- **Industrie** : quelques entrepôts le long de l'Escaut ainsi qu'une zone de séchage et de stockage de boues de dragage dans la partie sud et station d'épuration dans la partie nord.
- **Infrastructures** : RAVeL/chemin de halage.



L'Escaut industrialisé (n°5 a et 5 b) : faciès caractérisé par des paysages majoritairement marqués par la main de l'homme. Il comprend essentiellement des industries - actuelles et anciennes - et des développements logistiques. Les infrastructures (écluses, ponts, pylônes, antennes et cheminées diverses, grues, etc.) sont prégnantes. Dans la partie nord, les activités commerciales sont bien visibles alors que dans la partie sud le paysage est aussi caractérisé ponctuellement par du bâti ouvrier et par l'urbanisation de Calonne et de la ville d'Antoing. La partie méridionale renferme également un riche patrimoine (fours à chaux, châteaux et autres édifices), quelques lambeaux de culture et la végétation y sont plus présents que dans la partie nord.

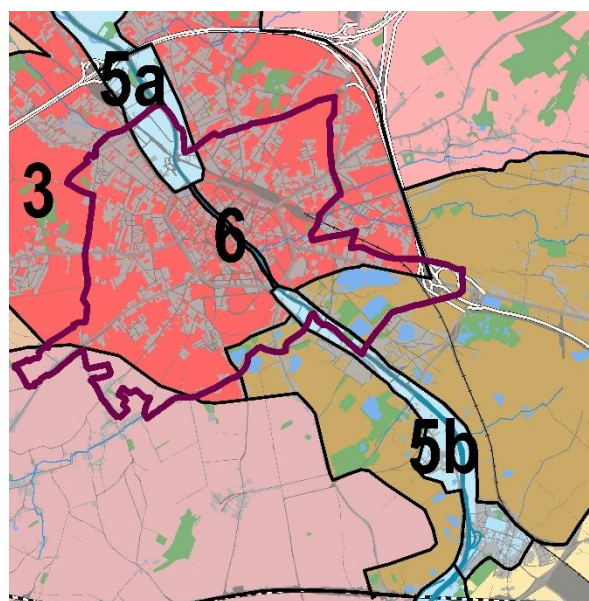
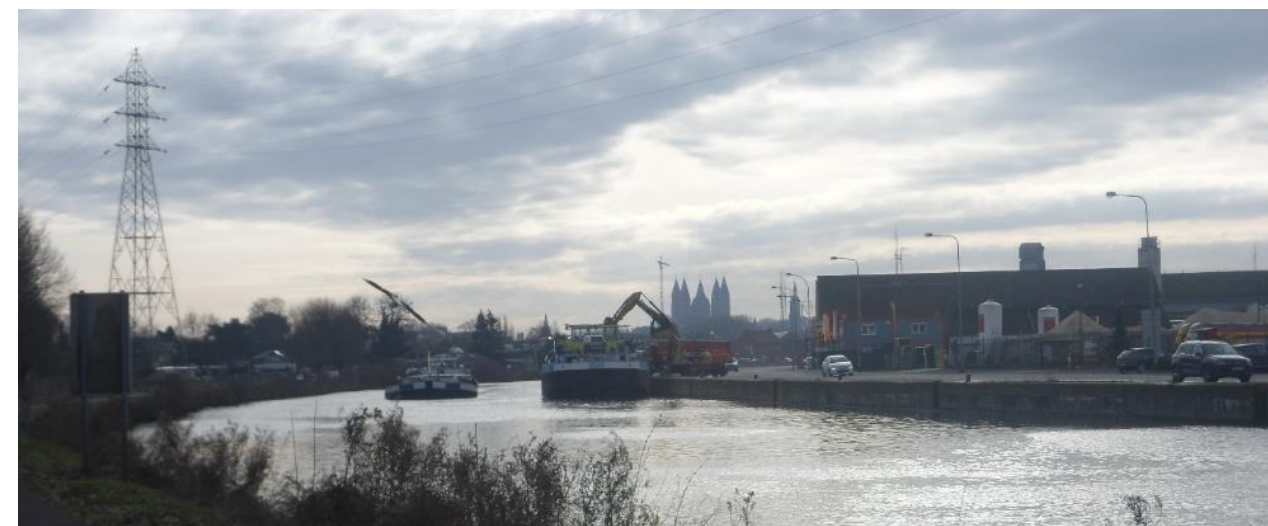


Schéma des entités et faciès paysagers

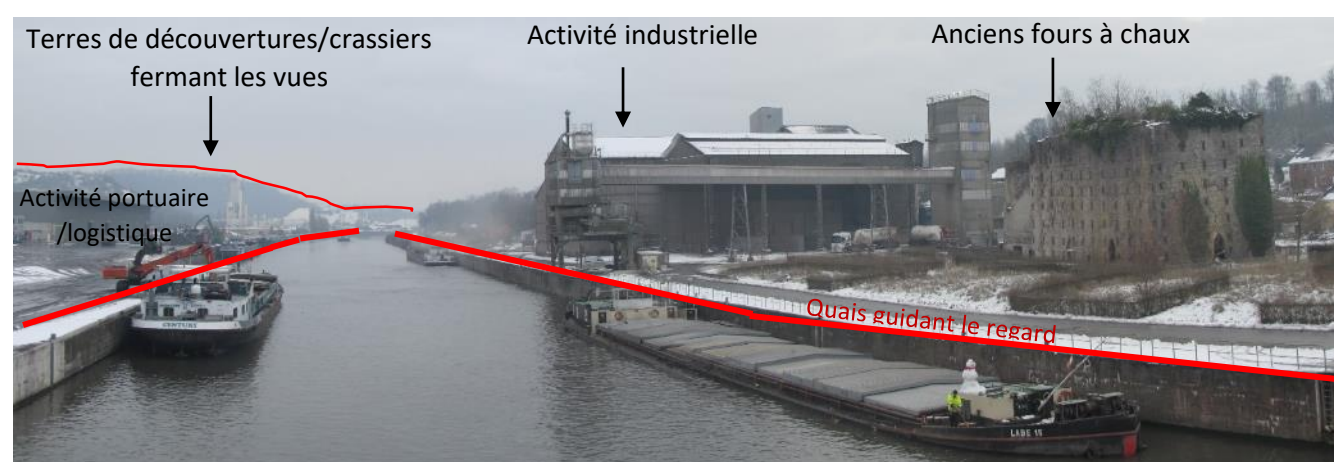
Villages concernés : Kain, Froyennes, Tournai, Vaulx, Chercq, Antoing et Calonne.

Entité de la Vallée de l'Escaut : paysage de vallée où les abords de l'Escaut, fleuve canalisé, se distinguent soit sous une forme plus naturelle (cours d'eau, mares, milieux humides, coupures de l'Escaut, prairies, cultures, etc.) au sein de la plaine alluviale soit sous une forme plus artificielle (berges indurées, quais, fossés de drainage, liaison au Grand Large, écluses, exploitations sylvicoles de type peupleraie, activités logistiques, industrielles ou commerciales). Dans la traversée du centre historique, les perspectives se resserrent autour du bâti ancien. Le paysage est animé par la circulation incessante des péniches.



Caractéristiques

- **Ambiances** : fluviale, portuaire, industrielle, commerciale ou urbaine.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès et du centre de Tournai (Cathédrale, Beffroi), tour du château du Prince de Ligne, édifices industriels actuels (notamment imposantes tours des clinkeriers) ou anciens (fours à chaux, silos dits des Bastions), grandes infrastructures (écluses, ponts, lignes hautes tensions) et diverses buttes ayant pour origine l'activité carrière (dont la butte des Cinq Rocs à Calonne). Au loin, pour la partie nord : Mont-St-Aubert.
- **Relief** : vallée fluviale de très faible amplitude. Partie sud du faciès, rive gauche légèrement plus relevée que la rive droite et présence ponctuelle en rive gauche de quelques éperons rocheux.
- **Hydrographie** : omniprésence de l'Escaut canalisé.
- **Bâti** : bâtiments de type industriel et commercial, caractère de ville affirmée pour Antoing, habitat (ouvrier) hétérogène, pauvreté paysagère des entrées de ville.
- **Patrimoine bâti** : patrimoine industriel ancien (fours à chaux, silos), châteaux, édifices religieux, fresques Dubrunfaut (Bruyelle), Château-ferme de Curgies.
- **Végétation** : peu présente (surtout au nord). Ponctuellement sous forme de friches, de peupleraies ou de terres agricoles (prairies ou cultures).
- **Patrimoine naturel** : chiroptères dans les anciens fours à chaux.
- **Agriculture** : sous forme de lambeaux en rive gauche dans la partie sud du faciès (prairies et cultures).
- **Industrie** : paysage en mouvement d'activités portuaires, parc d'activité économique au nord (commercial ou de PME) et, dans la partie sud, industries passées et actuelles (cimenteries, carrières, etc.).
- **Infrastructures** : ouvrages d'art des voies de circulation (ponts et écluses), lignes à haute tension, RAVeL/chemin de halage.



L'Escaut urbanisé (n°6) : faciès essentiellement urbain, traversant la Ville de Tournai et dévoilant une qualité patrimoniale reconnue le long des quais qui canalisent le fleuve. Les vues extérieures sont très étroites et se dégagent essentiellement au niveau des ponts le surplombant. Couloir à l'architecture homogène mélangeant avec bonheur bâtiments historiques et bâtiments de services et de commerces.

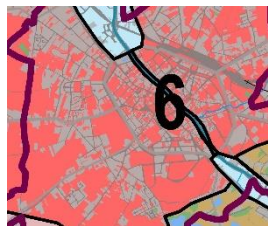
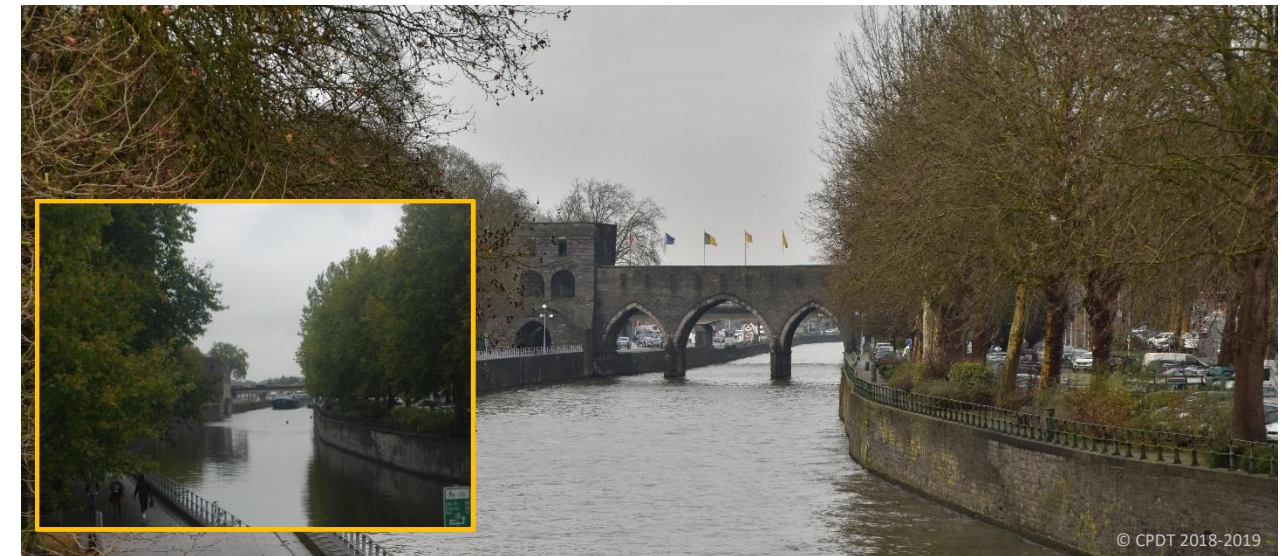


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Tournai.

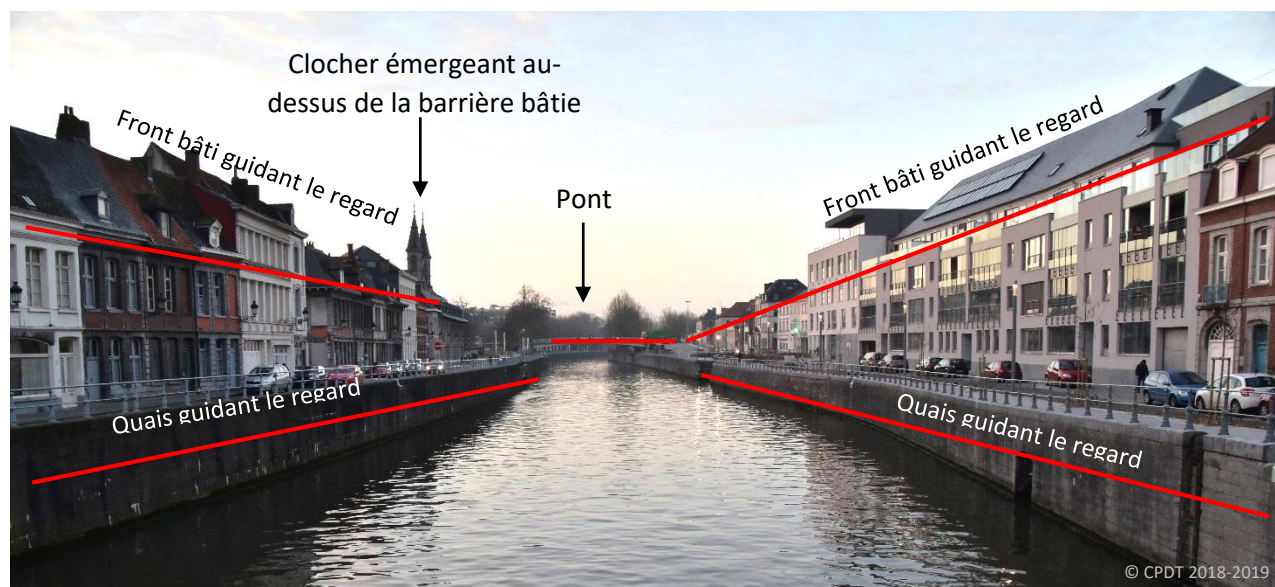
Remarques : ce faciès paysager est sujet à une évolution urbaine importante en cours (élargissement de l'Escaut) modifiant de façon nette les paysages intérieurs observés.

Entité de la Vallée de l'Escaut : paysage de vallée où les abords de l'Escaut, fleuve canalisé, se distinguent soit sous une forme plus naturelle (cours d'eau, mares, milieux humides, coupures de l'Escaut, prairies, cultures, etc.) au sein de la plaine alluviale soit sous une forme plus artificielle (berges indurées, quais, fossés de drainage, liaison au Grand Large, écluses, exploitations sylvicoles de type peupleraie, activités logistiques, industrielles ou commerciales). Dans la traversée du centre historique, les perspectives se resserrent autour du bâti ancien. Le paysage est animé par la circulation incessante des péniches.



Caractéristiques

- **Ambiances** : fluviale, urbaine, minérale.
- **Vues (repères visuels)** : les ponts et passerelles enjambant le fleuve canalisé, (le Pont des Troux à la sortie de la ville).
- **Relief** : plat
- **Hydrographie** : omniprésence de l'Escaut canalisé.
- **Bâti** : architecture homogène de moins bonne qualité à l'entrée et à la sortie de la ville.
- **Patrimoine bâti** : le Pont des Troux (tours), nombreuses maisons de maître, d'hôtels particuliers ou d'anciennes manufactures.
- **Végétation** : alignements d'arbres en séquences.
- **Patrimoine naturel** : Colonies d'hirondelles de fenêtre (bâtiments bords de quais).
- **Agriculture** : sans objet.
- **Infrastructures** : ouvrages d'art des voies de circulation (ponts et passerelles), RAVeL/chemin de halage (quais)



Le Bas-plateau des carrières (n°7) : n'est pas divisée en faciès paysagers.

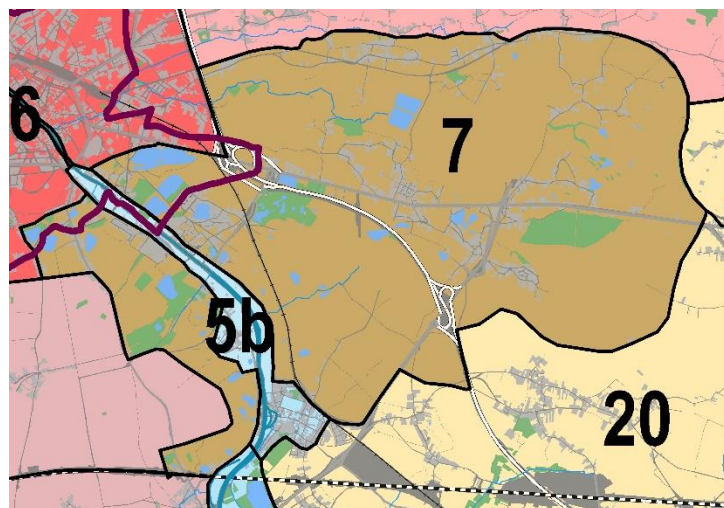


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Tournai, Vaulx, Chercq, Warchin, Havinnes, Gaurain-Ramecroix, Béclers, Barry, Vezon, Antoing, Bruyelle, Fontenoy et Calonne.

Entité du Bas-plateau des carrières : paysage principalement caractérisé par l'empreinte des activités extractives passées (plutôt au nord) et présentes (concentrées au sud) tant au niveau du relief (fosses, talus, crassiers) que du bâti (typologie et matériaux), des infrastructures de transformation de la pierre (fours à chaux passé, clinckerie actuelle, etc.) ou de transport (voies d'évacuation du minerais et de ses produits dérivés). A l'exception des terrains cultivés, même la végétation résulte de l'influence de cette activité (talus boisés, fosses recolonisées).





Caractéristiques

- **Ambiances** : industrielle, minérale, verte.
- **Vues (repères visuels)** : édifices industriels actuels (dont les imposantes tours de CBR et les silos de la sucrerie de Fontenoy) et passés (dont les anciens fours à chaux), buttes constituées par les talus et crassiers (y compris Les 5 rocs aussi appelé Balcon du Pays blanc), lignes à haute tension, autoroute E42. En limite du faciès, le clocher et la tour du château du Prince de Ligne à Antoing
- **Relief** : bas-plateau à l'origine mais fortement remanié par l'activité extractive (buttes et fosses).
- **Hydrographie** : fosses sous eau (peu visibles), Rieu de Barges.
- **Bâti** : typologie en lien avec l'activité industrielle (maisons ouvrières sous différentes formes) mêlée à des bâtisses rurales et à des développements récents. Présence plus significative de la pierre en parement.
- **Patrimoine bâti** : vestiges de l'activité extractive (fours à chaux).
- **Végétation** : végétation arbustive sur les talus.
- **Patrimoine naturel** : Tous les milieux caractéristiques des carrières en exploitation et désaffectés, argilière et Bois de Barry.
- **Agriculture** : mélange de quelques prairies et cultures.
- **Industrie** : édifices industriels actuels (dont les imposantes tours de CBR et les silos de la sucrerie de Fontenoy) et passés (dont les anciens fours à chaux).
- **Infrastructures** : nombreuses voies de communication (autoroute E42, voie ferrée, nationale), lignes à haute tension.



Les Buttes (n°8 a et 8 b) : le relief de buttes témoins - reliquat du plateau limoneux - caractérise ce faciès et plus particulièrement le Mont-Saint-Aubert à l'ouest (149m) et les hauteurs de Thimougies (qui font partie de la butte de Montreuil-au-Bois - 122m) à l'est. Les vues lointaines sont importantes depuis leurs sommets et elles-mêmes constituent des points de repère notables. Les pentes les plus raides sont boisées. Le bâti est localisé à l'origine sur les buttes : en tas pour le Mont-Saint-Aubert et linéaire le long du réseau routier pour Thimougies. Le paysage essentiellement bucolique est marqué pour le Mont-Saint-Aubert par la fonction de villégiature (centre de vacances et horeca au sommet et villas et résidences secondaires sur les versants sud).

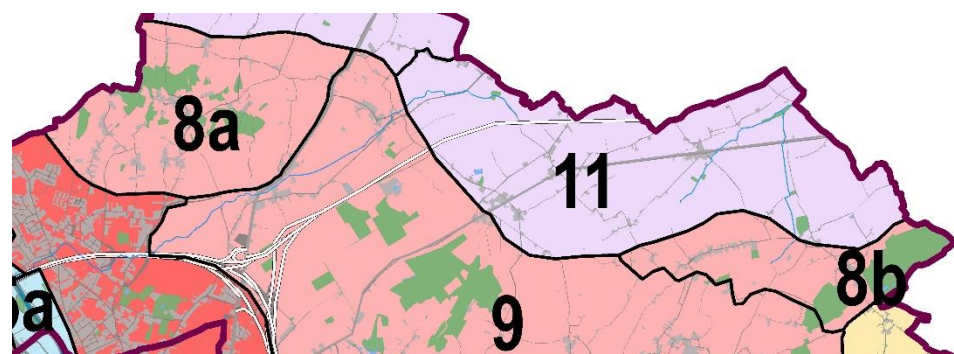


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Kain, Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Béclers, Thimougies.

Entité des Buttes tournaisiennes : au nord et à l'est de la Ville de Tournai, les paysages calmes de la plaine tournaisienne sont animés par quelques buttes, comme le Mont-St-Aubert, dont les pentes les plus raides sont couvertes par des boisements contrastant avec la prédominance des labours environnants. L'habitat relativement peu dense est structuré en petits villages entre lesquelles se disséminent de nombreux hameaux et fermes isolées.



Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale, champêtre et de villégiature pour le Mont-Saint-Aubert.
- **Vues (repères visuels)** : buttes elles-mêmes (repères visuelles notables > 5km), principaux points d'appel verticaux du centre et du nord du Parc naturel (Cathédrale et Beffroi de Tournai, édifices industriels actuels (dont imposantes tours de CBR), éoliennes, etc.).
- **Relief** : buttes.
- **Hydrographie** : sans objet pour le Mont-Saint-Aubert. Source de la petite Rhosnes pour (les hauteurs de) Thimougies.
- **Bâti** : villages localisés sur les hauteurs, de forme linéaire (le long du réseau routier) pour Thimougies et en tas pour le Mont-Saint-Aubert, avec étagement de villas sur ses versants sud. Bâti marqué par la fonction de villégiature pour le Mont-Saint-Aubert.
- **Patrimoine bâti** : fermes (hauteurs de Thimougies).
- **Végétation** : versants abrupts boisés, herbages sur flans plus doux et ponctuellement cultures sur replats.
- **Patrimoine naturel** : boisements sur versants abrupts.
- **Agriculture** : herbages sur flans plus doux et ponctuellement cultures sur replats.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : sans objet.



Les Vallonnements de Mourcourt à Béclers (n°9) : paysage de cultures au relief vallonné raccourcissant les vues lointaines. Les petits cours d'eau dans les creux sont peu visibles sauf parfois indirectement au travers de la végétation qui les bordent (y compris les prairies). Les villages présentent une silhouette plutôt groupée avec des hameaux dispersés.

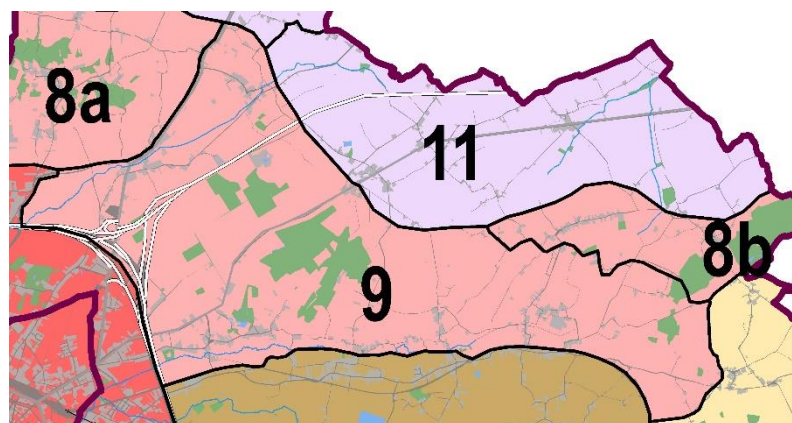


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Mont-Saint-Aubert, Kain, Mourcourt, Rumillies, Melles, Havinnes, Béclers, Maulde.

Entité des Buttes tournaisiennes : au nord et à l'est de la Ville de Tournai, les paysages calmes de la plaine tournaisienne sont animés par quelques buttes, comme le Mont-St-Aubert, dont les pentes les plus raides sont couvertes par des boisements contrastant avec la prédominance des labours environnants. L'habitat relativement peu dense est structuré en petits villages entre lesquelles se disséminent de nombreux hameaux et fermes isolées.



Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale, champêtre.
- **Vues (repères visuels)** : autoroute A8, antenne de télécommunication en périphérie proche du faciès (Béclers).
- **Relief** : succession d'ondulations perpendiculaires au Rieu d'Amour et plaine faiblement entaillée par la vallée de la Melle à l'ouest.
- **Hydrographie** : nombreux cours d'eau (dont le Rieu d'Amour et la Melle et leurs affluents). Forte présence de fossés (curés) le long des voiries.
- **Bâti** : habitat groupé en petits villages, hameaux dispersés et quelques fermes isolées.
- **Patrimoine bâti** : église de Béclers, divers châteaux (Mourcourt, Rumillies, Breuze).
- **Végétation** : bois de Breuze, dissémination ponctuelle d'arbres et arbustes isolés, en haies, en petits bouquets ou en alignements d'essences diverses.
- **Patrimoine naturel** : Bois de Breuze, Bois Saint-Martin et de l'Allemont.
- **Agriculture** : majoritairement des labours, prairies parfois associées aux bords des cours d'eau.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : autoroute A8 et N528.



Ce faciès comprend une petite zone de transition plane à l'ouest, de part et d'autre de l'autoroute A8, principale infrastructure de la zone. Des hangars agricoles de grandes dimensions sont particulièrement visibles dans cette enclave. D'amples boisements font la transition avec la partie ondulée du faciès.

La Plaine de Celles (n°10) : paysage relativement plat présentant quelques ondulations de faible amplitude et caractérisé par une forte dispersion de l'habitat associé à un réseau viaire constitué de mailles rectangulaires denses qui n'ont pas vraiment évolué depuis le 18ème siècle. Sur le territoire du Parc naturel, la N48 présente la même orientation (sud-ouest /nord-est) que ce réseau. Les labours (et les prairies) forment une mosaïque de petites parcelles rectangulaires. L'habitat, peu nombreux, (bâtiments isolés, petits hameaux lâches, fermes en carré de grande taille) est souvent accompagné d'une végétation arborée (arbre/arbuste) et entouré de prairies.

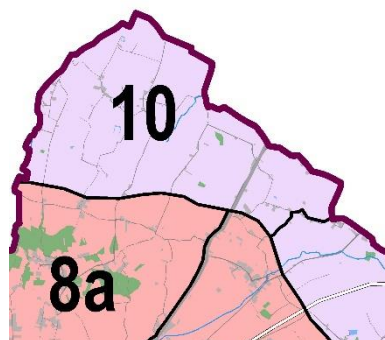


Schéma des entités et faciès paysagers

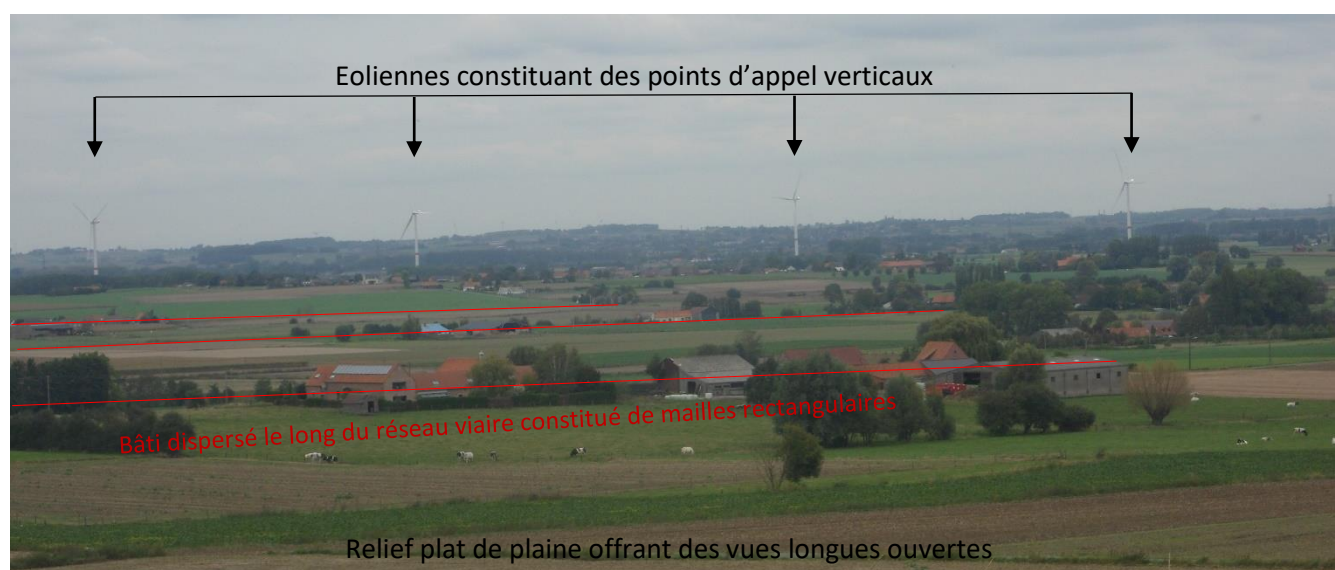
Villages concernés : Mont-Saint-Aubert, Mourcourt.

Entité des Plaines de Celles et d'Anvaing : paysage agricole principalement de labours présentant un morcellement parcellaire important qui accompagne un habitat dispersé et de petits noyaux villageois peu nombreux. Le relief plat de la plaine est plus marqué à l'ouest alors qu'à l'est la sensation de vallonnement due aux vallées est plus présente.



Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale, champêtre.
- **Vues (repères visuels)** : sans objet au sein du faciès même. Vues longues ouvertes. En périphérie : Mont-St-Aubert, autoroute A8, parcs éoliens au nord (Molenbaix, etc.).
- **Relief** : plutôt plat (Plaine).
- **Hydrographie** : peu présente, réseau de fossés de drainage.
- **Bâti** : bâti dispersé au sein du territoire (bâtiments isolés, petits hameaux lâches avec anciennes petites fermes, fermes en carré de grande taille).
- **Patrimoine bâti** : fermes (en carré parfois surmontées d'un clocheton).
- **Végétation** : sous forme d'arbres isolés, en bouquets ou en alignements d'essences diverses (y compris en taillis).
- **Patrimoine naturel** : Plaine agricole favorable à la nidification des busards.
- **Agriculture** : labours et pairies (principalement aux abords du bâti) au sein de parcelles plutôt rectangulaires et de taille réduites (en lien avec le réseau viaire).
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : sans objet.



La Melle et la Petite Rhosnes (n°11) : les vallées de faible amplitude du faciès accentuent la sensation d'un relief plus ondulé que celui du faciès de la Plaine de Celles à l'ouest. L'habitat mêle les petits villages groupés de Melles et de Quartes et l'habitat dispersé intercalaire. La végétation arborée (arbre/arbuste) ponctue l'habitat dispersé et les labours et souligne les cours d'eau ou les voiries. Le réseau viaire rayonne depuis les villages. L'autoroute A8 cisaille la partie nord du faciès. La N529 rectiligne qui lui est parallèle offre de nombreuses vues longues sur l'entité paysagère.

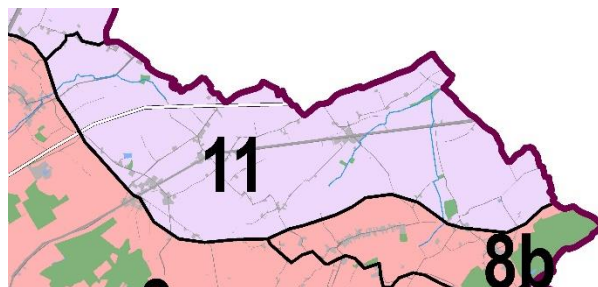


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Mourcourt, Melles, Quartes, Thimougies, Béclers.

Entité des Plaines de Celles et d'Anvaing : paysage agricole principalement de labours présentant un morcellement parcellaire important qui accompagne un habitat dispersé et de petits noyaux villageois peu nombreux. Le relief plat de la plaine est plus marqué à l'ouest alors qu'à l'est la sensation de vallonnement due aux vallées est plus présente.



Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale, champêtre.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès, autoroute A8, diverses antennes de télécommunication (dont celle de Béclers) en périphérie proche du faciès et édifices industriels (vues lointaines vers le sud – particulièrement les imposantes tours de CCB à Gaurain-Ramecroix).
- **Relief** : plaine faiblement entaillée par les vallées de la Melle et de la Petite Rhosnes et de ses affluents induisant des vallonements. Rive droite de la Melle légèrement plus forte.
- **Hydrographie** : nombreux cours d'eau moyennement visibles, forte présence de fossés curés le long des voiries.
- **Bâti** : villages en tas (noyaux d'habitat en tas à l'amorce d'un vallon pour Melles et sur un «promontoire» pour Quartes), fermes dispersées intercalaire au sein du territoire (mais moins dense que dans le faciès de la plaine de Celles à l'ouest).
- **Patrimoine bâti** : fermes.
- **Végétation** : dissémination d'arbres et arbustes principalement isolés, en petits bouquets ou en alignements d'essences diverses (y compris en taillis).
- **Patrimoine naturel** : Plaine agricole favorable à la nidification des busards.
- **Agriculture** : labours et prairies (principalement sur les fonds humides et les abords des villages). Parcelles de forme variables.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : autoroute A8 et N528 rectilignes et parallèles.



Le Rieu de Barges (n°12) : paysage ouvert de plateau labouré qui offre des vues longues. Le plateau est interrompu d'est en ouest par la vallée du Rieu de Barges qui le creuse. Ce dernier concentre l'habitat, les prairies et les rares boisements du faciès paysager. La perception de cette urbanisation linéaire est renforcée par la végétation arborée. Quelques rares grosses fermes ponctuent le plateau. Seul le village de Saint-Maur est localisé hors de la vallée sur une légère élévation. Sa silhouette isolée sur le plateau constitue un repère paysager tout comme les vues intérieures de sa place centrale enherbée (ancien trieu). Au sein de ce paysage plat, les infrastructures verticales constituent des repères visuels forts. La ligne à grande vitesse est plutôt discrète sauf à l'ouest de l'entité paysagère.

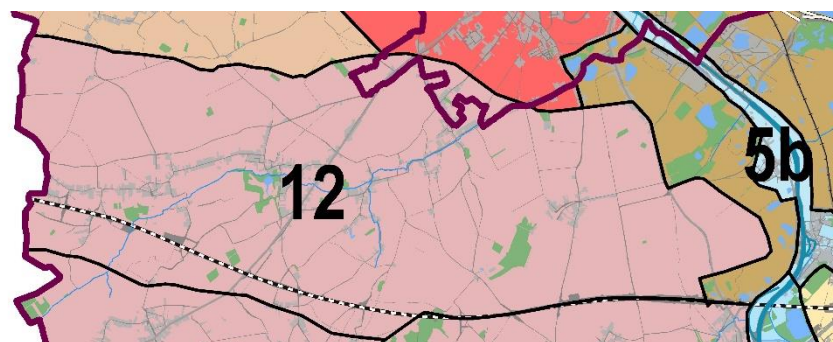


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Esplechin, Froidmont, Willemeau, Tournai, Ere, Saint-Maur, Chercq, Calonne, Bruyelle, Hollain, Jollain-Merlin, Taintignies et Rumes.

Entité du Plateau de la Pevèle : bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls des légers creusements animent. Les paysages caractérisés par de la campagne ouverte sont dominés par les labours qui accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.

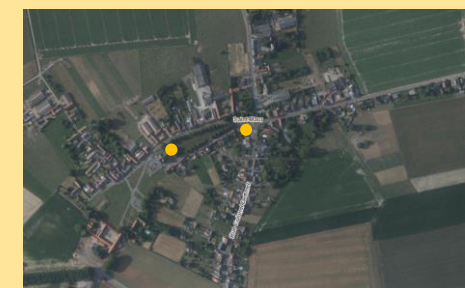


Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale sur plateau et vallée urbanisée.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès et du centre de Tournai (Cathédrale), nombreuses antennes et mâts (dont les parcs éoliens de Saint-Maur (périphérie sud) et Tournai-ouest, couple antenne émettrice - château d'eau à Froidmont, antenne relais), pylônes électriques, cheminées de l'ancienne briqueterie de Ere.
- **Relief** : plateau assez plat et uniforme creusé d'est en ouest par la vallée du Rieu de Barges.
- **Hydrographie** : Rieu de Barges.
- **Bâti** : linéaire continu de villages (Esplechin, Froidmont, Willemeau et Ere) à l'origine en rive gauche en pied de versant du Rieu de Barges, quelques grosses fermes isolées sur le plateau, Saint-Maur sur une butte.
- **Patrimoine bâti** : fermes en carré, châteaux (Duphénéieux, Desclée, Motte-Baraffe), cabines électriques
- **Végétation** : souligne fortement visuellement le Rieu de Barges sous forme d'arbres isolés, en alignements ou en bouquets d'essences diverses (y compris en taillis).
- **Patrimoine naturel** : arbres remarquables, alignement d'arbres et zones de développement. Ripisylves. Plaine agricole favorable à la nidification des busards.
- **Agriculture** : majoritairement des cultures sur le plateau (grandes parcelles pour la partie remembrée – TGV – particulièrement autour de Saint-Maur).
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : N507 (talutée) et N508 (largeur), TGV (surtout visible dans la partie ouest de son tracé), nombreuses antennes et mâts (cf. repères visuels).



Le village de Saint-Maur est localisé sur le plateau sur une petite butte et s'organise autour d'un ancien trieu qui se matérialise aujourd'hui par une grande place triangulaire enherbée



Les Ondulations de Rumes-Taintignies (n°13) : ce faciès se caractérise par une succession de vallons allongés et parallèles où les cœurs de villages occupent les sommets et s'étirent de manière plus lâche et aérée sur les flancs.

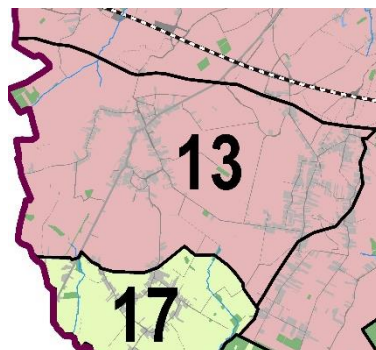


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Rumes, Esplechin, La Glanerie, Taintignies.

Entité du Plateau de la Pévèle : bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls des légers creusements animent. Les paysages caractérisés par de la campagne ouverte sont dominés par les labours qui accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.



Caractéristiques

- Ambiances : agricole intensif.
- Vues (repères visuels) : clochers des églises des villages du faciès.
- Relief : ondulé.
- Hydrographie : peu présente, nombreuses sources.
- Bâti : structures villageoises inscrites dans une maille lâche le long des voies de communication, disposées en sommet de crête avec des rues s'étendant de manière parallèle en travers des coteaux. L'architecture traditionnelle y est présente et les fermes sont, en général, d'une certaine qualité architecturale.
- Patrimoine bâti : « Pays des Mâchons » (architecture traditionnelle locale).
- Végétation : bosquets ponctuels.
- Patrimoine naturel : Petit parcellaire diversifié favorable à la petite faune agricole.
- Agriculture : grandes surfaces de labours permettant des vues lointaines, prairies bocagères dans les vallons.
- Industrie : sans objet.
- Infrastructures : impact important des voies de communication (TGV, N508).



La Campagne ouverte du versant de l'Escaut (n°14) : la campagne ouverte du versant de l'Escaut est composée essentiellement de cultures avec de rares éléments verticaux rythmant le paysage. Les villages y sont étirés le long des routes formant de longs rubans bâtis ne présentant que de très rares ouvertures vers le paysage extérieur.

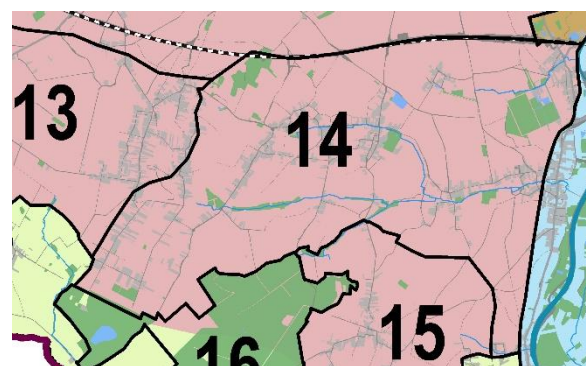


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Taintignies, Guignies, Ere, Wez-Velvain, Jollain-Merlin, Hollain, Bruyelle.

Entité du Plateau de la Pévèle : bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls des légers creusements animent. Les paysages caractérisés par de la campagne ouverte sont dominés par les labours qui accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.



Caractéristiques

- **Ambiances** : agricole intensif.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des villages du faciès, Pierre Brunehaut, ensemble scolaire et religieux de St Charles.
- **Relief** : ondulé.
- **Hydrographie** : quelques ruisseaux aux vallées peu marquées et à fonction principale de drainage.
- **Bâti** : villages déstructurés dans une maille lâche le long des voies de communication (Guignies, Wez-Velvain, Jollain-Merlin, Hollain). Présence de grandes fermes en dehors des auréoles villageoises.
- **Patrimoine bâti** : fermes isolées ou enclavées dans la structure villageoise, quartier de la Déroderie, le Château de Lannoy
- **Végétation** : quelques bosquets épars et végétation de bords de rivières. Sporadiquement, plantations de pépinières et vieux vergers.
- **Patrimoine naturel** : Bois de Wailly, petit parcellaire diversifié favorable à la petite faune agricole.
- **Agriculture** : grandes surfaces de labours permettant des vues lointaines, bosquets ponctuels et prairies bocagères dans les vallons.
- **Industrie** : sucrerie de Wez (relativement peu perceptible dans le paysage).
- **Infrastructures** : sans objet.



Les Pépinières de Lesdain (n°15) : Ce faciès accueille, sur des centaines d'hectares, les cultures horticoles destinées à la production d'arbres d'ornement et aux productions fruitières: des alignements d'arbres aux essences, couleurs, formes et textures très différentes se mélangent et forment avec les silhouettes villageoises un ensemble harmonieux exceptionnel.

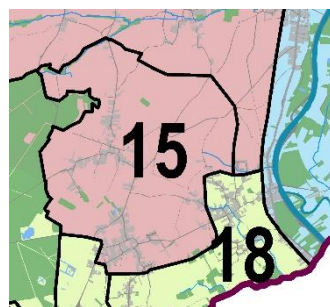


Schéma des entités et faciès paysagers

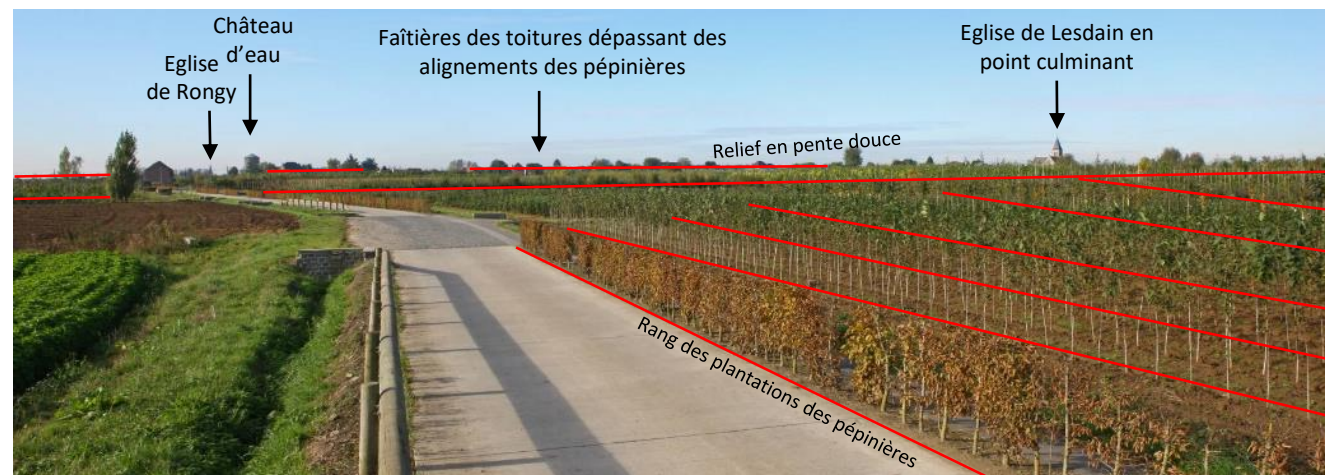
Villages concernés : Wez-Velvain, Lesdain, Howardries, Rongy, Bléharies.

Entité du Plateau de la Pévèle : bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls des légers creusements animent. Les paysages caractérisés par de la campagne ouverte sont dominés par les labours qui accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.



Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale et horticole.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des villages du faciès
- **Relief** : légères buttes occupées par les villages de Lesdain et Rongy.
- **Hydrographie** : peu présente.
- **Bâti** : structures villageoises homogènes avec une tendance au développement du bâti le long des voies.
- **Patrimoine bâti** : églises de Lesdain et Rongy.
- **Végétation** : diversité des essences exploitées en lignes.
- **Patrimoine naturel** : Faune agricole très présente ; flore printanière remarquable.
- **Agriculture** : morcellement important des parcelles horticoles.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : sans objet.



La Forêt d'Howardries (n°16) : ce faciès est formé de nombreux bois (Flines, Logneroeul et Rongy) en très grande partie privés. La forêt peut être décomposée en deux parties : une partie plus sèche au nord et une partie humide, au sud, celle-ci dépendante des affluents de l'Elnon.

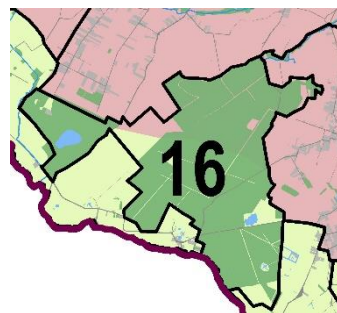


Schéma des entités et faciès paysagers

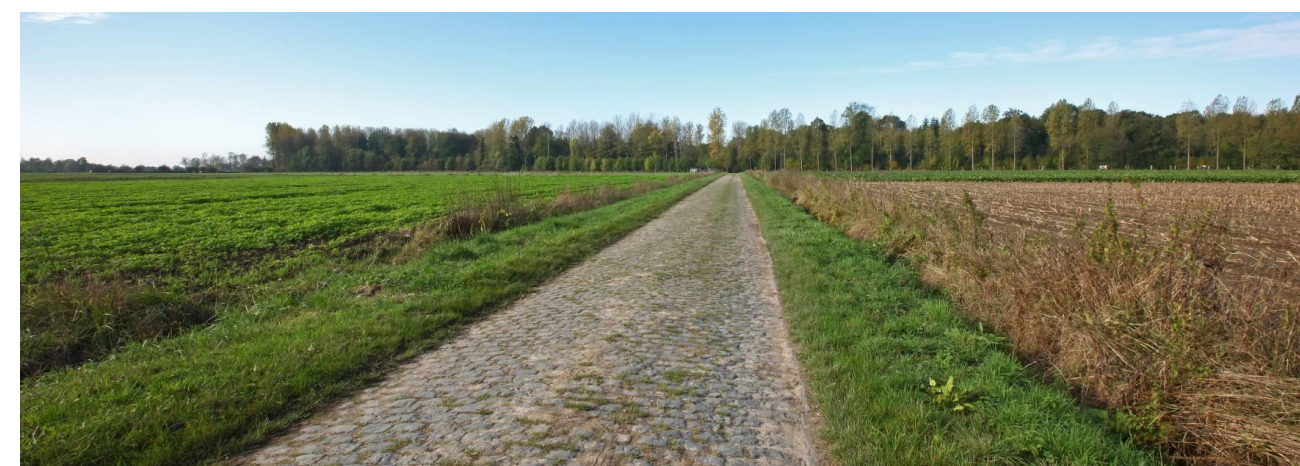
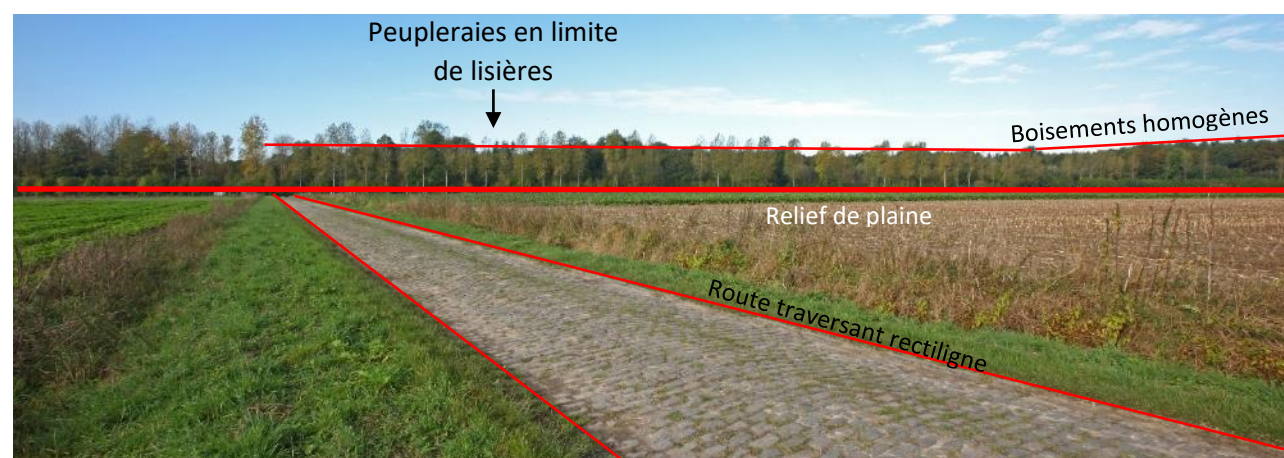
Villages concernés : Rongy, Howardries.

Entité du Plateau de la Pévèle : bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls des légers creusements animent. Les paysages caractérisés par de la campagne ouverte sont dominés par les labours qui accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.



Caractéristiques

- **Ambiances** : forêt jardinée.
- **Vues (repères visuels)** : sans objet.
- **Relief** : en dévers vers l'Elnon.
- **Hydrographie** : zones plus humides au sud de la forêt qu'au nord, présence d'étangs.
- **Bâti** : sans objet.
- **Patrimoine bâti** : sans objet.
- **Végétation** : forêt de feuillus dont la perception varie selon la direction dont on l'appréhende : au nord et à l'ouest, la coupure entre les zones agricoles et les boisements est bien distincte; à l'est, les pépinières de Lesdain forment une barrière visuelle entre la rue et la forêt; enfin, au sud, les limites village-forêt s'entremêlent.
- **Patrimoine naturel** : présence de milieux humides et sableux notables dans la forêt,
- **Agriculture** : sans objet.
- **Industries** : sans objet.
- **Infrastructures** : sans objet.



La Vallée de l'Elnon (n°17) : la vallée de l'Elnon imprime sa présence par les pâtures, les prairies humides, l'abondance des saules têtards et surtout par le résultat de l'ancien travail de sape de la rivière.

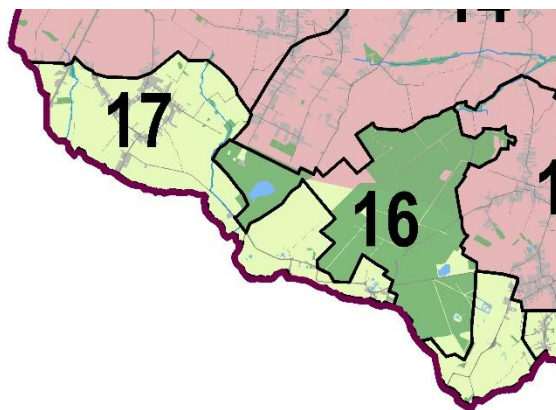


Schéma des entités et faciès paysagers

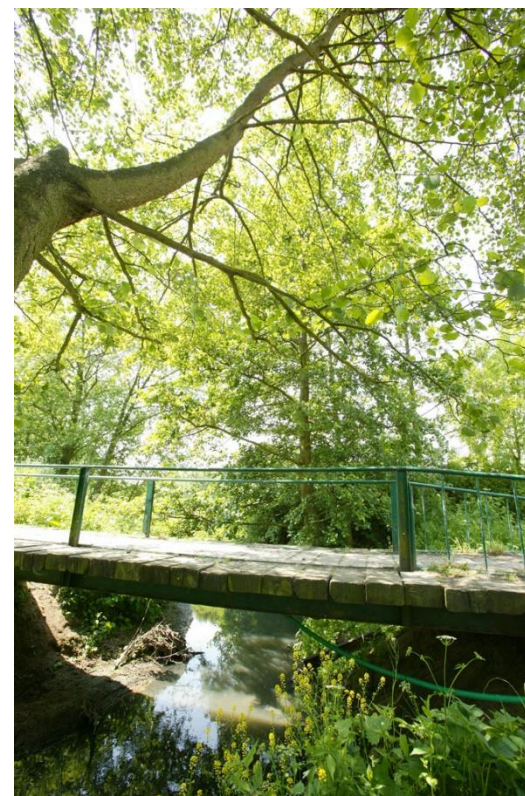
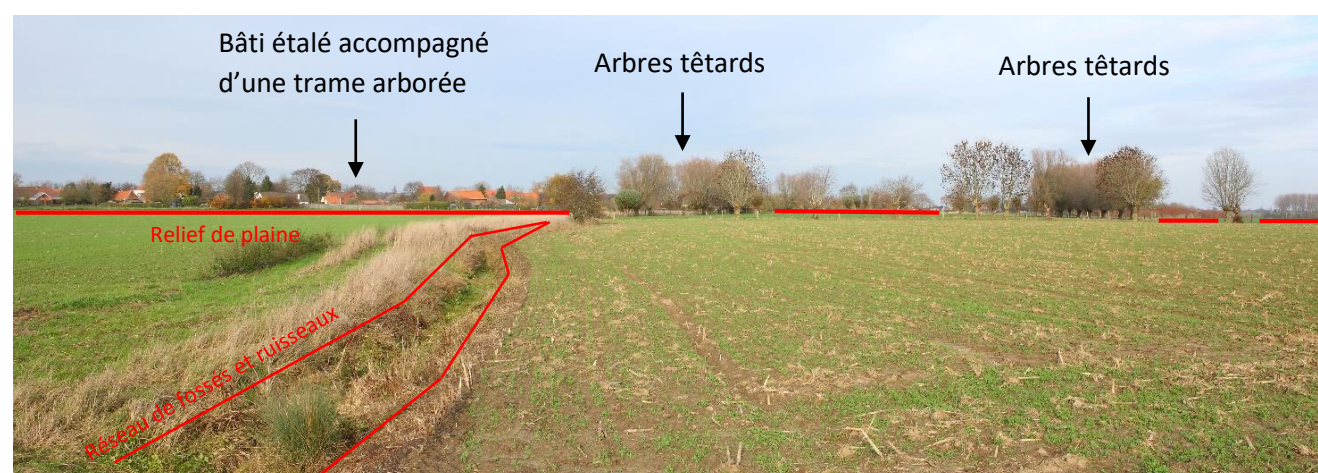
Villages concernés : Taintignies, La Glanerie, Howardries, Rongy.

Entité du Versant humide de la Pévèle : simple bande le long de la frontière, le Versant humide de la Pévèle recèle néanmoins de nombreuses scénographies particulières de milieux humides (en lien avec l'Elnon et le Seuw) et prairiaux entremêlés d'un bâti remarquable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : rurale et agricole.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès (Howardries).
- **Relief** : vallée très peu marquée en dévers vers l'Elnon.
- **Hydrographie** : réseau dense de fossés de drainage, le ruisseau L'Elnon.
- **Bâti** : bâti continu et linéaire autour de grands îlots non urbanisés.
- **Patrimoine bâti** : village d'Howardries et son château.
- **Végétation** : alignements d'arbres (saules, etc.).
- **Patrimoine naturel** : Petit parcellaire favorable à la faune agricole.
- **Agriculture** : parcelles de cultures intensives et prairies limitées par des alignements d'arbres.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : sans objet.



Les Bords du Seuw (n°18) : faciès de petits espaces plus verdoyants : saules, peupleraies, etc. dépendant du Seuw, ruisseau qui se jette dans l'Escaut à hauteur de Bléharies.

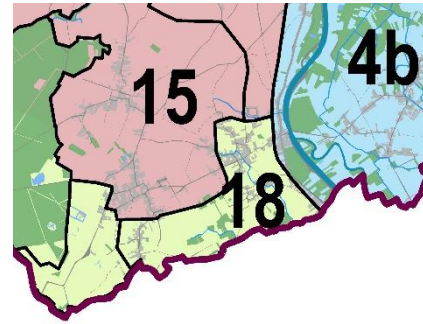


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Rongy, Bléharies.

Entité du Versant humide de la Pévèle : simple bande le long de la frontière, le Versant humide de la Pévèle recèle néanmoins de nombreuses scénographies particulières de milieux humides (en lien avec l'Elnon et le Seuw) et prairiaux entremêlés d'un bâti remarquable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : rurale et horticole.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès (Bléharies).
- **Relief** : plat, en très léger dévers vers le village de Bléharies.
- **Hydrographie** : réseau dense de fossés de drainage, le ruisseau du Seuw.
- **Bâti** : dispersé le long du Seuw.
- **Patrimoine bâti** : église Saint-Aybert de Bléharies.
- **Végétation** : parcelles de pépinières et de vergers.
- **Patrimoine naturel** : Parcelles de cultures intensives et prairies limitées par des alignements d'arbres.
- **Agriculture** : prédominance de prairies en mélange avec quelques parcelles de pépinières.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : sans objet.



Le Versant de la Dendre (n°19 a et 19 b) : paysage plus accidenté que dans la campagne ouverte, creusé par les affluents de la Dendre. On y retrouve des fermes isolées qui forment des îlots entourés de pâtures verdoyantes.

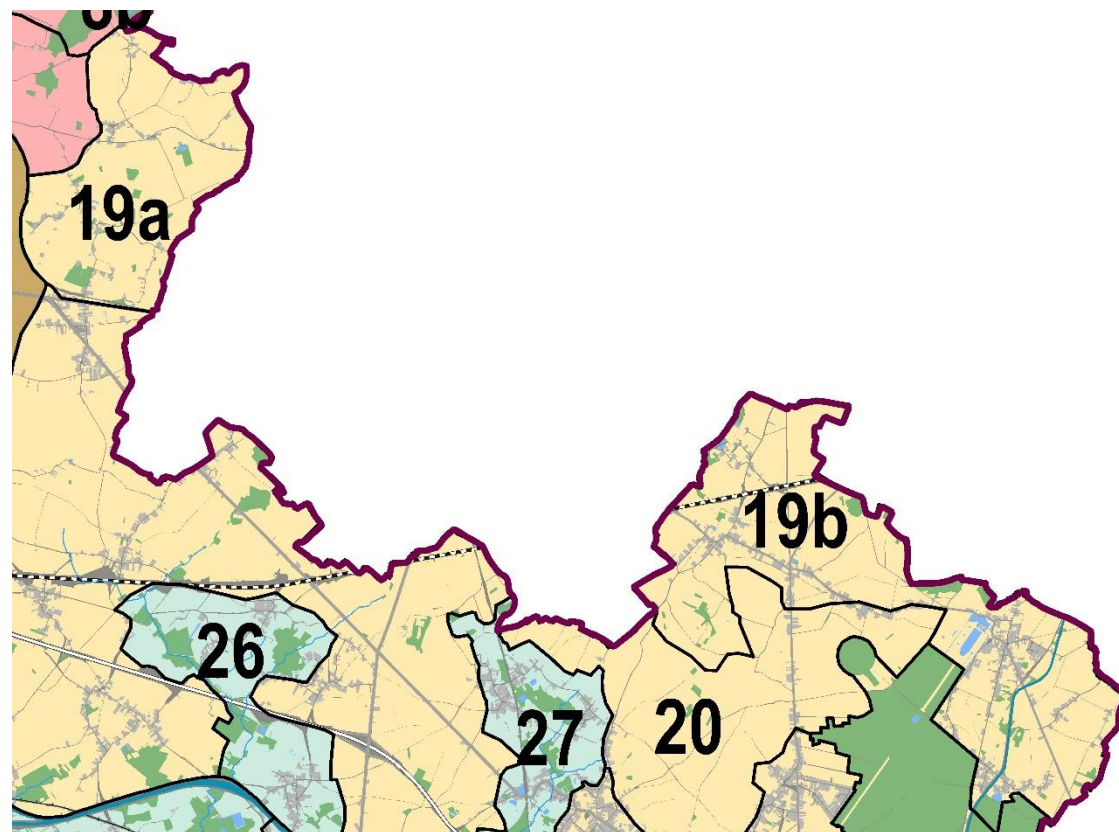


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Aubechies, Ellignies-Saint-Anne, Beloeil, Maulde.

Entité du Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec çà et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stambruges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : rurale.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès (Ellignies-Ste-Anne, Maulde), (parc éolien).
- **Relief** : ondulé.
- **Hydrographie** : présence perceptible de petits ruisseaux (la Hunelle, le Secours de la Dendre ou le Rieu de la Motte). Présence du canal Blaton-Ath.
- **Bâti** : petits villages isolés aux maisons groupées (Aubechies, Beloeil, Maulde), ou villages de type «rue» (Ellignies-St-Anne), présence de grandes fermes en dehors de l'auréole villageoise.
- **Patrimoine bâti** : parc et château à Beloeil, église et archéosite à Aubechies, château de Maulde.
- **Végétation** : Présence de bosquets.
- **Patrimoine naturel** : les berges du canal Blaton-Ath, bosquets.
- **Agriculture** : grandes surfaces de culture, prairies en fond de vallée, autour des villages ou des fermes.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : présence des voies de communication : réseau routier secondaire et Ligne à Grande Vitesse (TGV) dans la partie orientale du faciès (b).



La Campagne ouverte du bas-plateau limoneux hennuyer (n°20) : paysage où les éléments verticaux « repères » sont constitués par les alignements d'arbres le long des routes, les édifices industriels, les châteaux d'eau, les clochers des centres de villages et divers éléments verticaux (antennes, etc.).

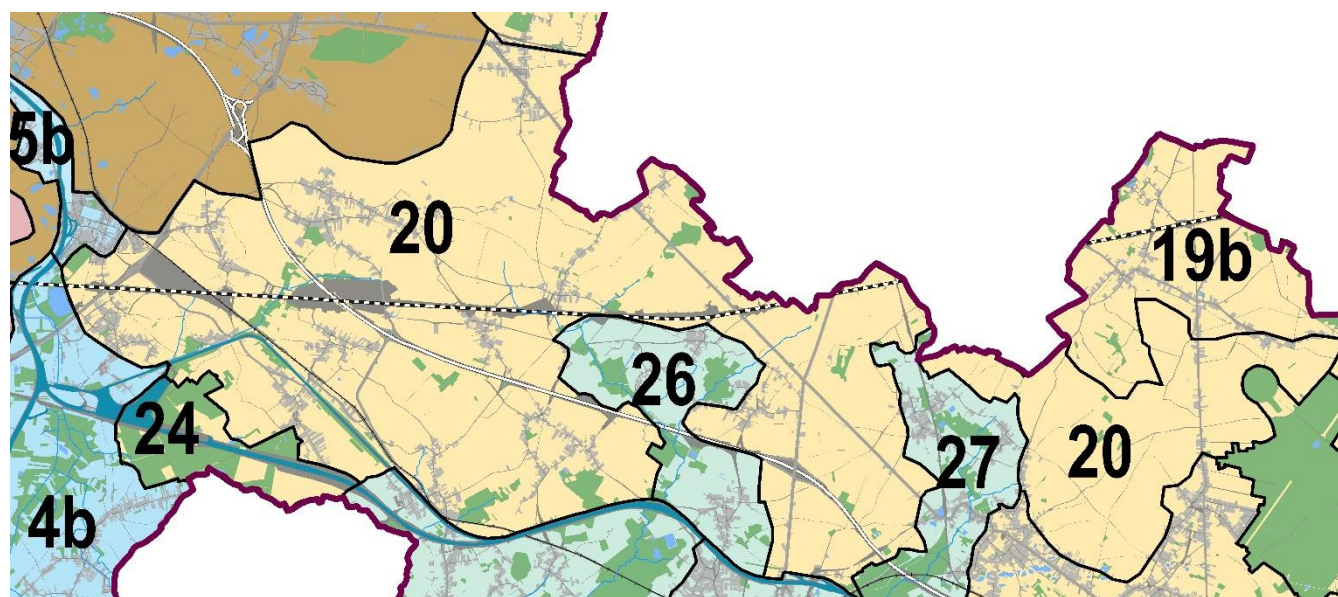


Schéma des entités et faciès paysagers

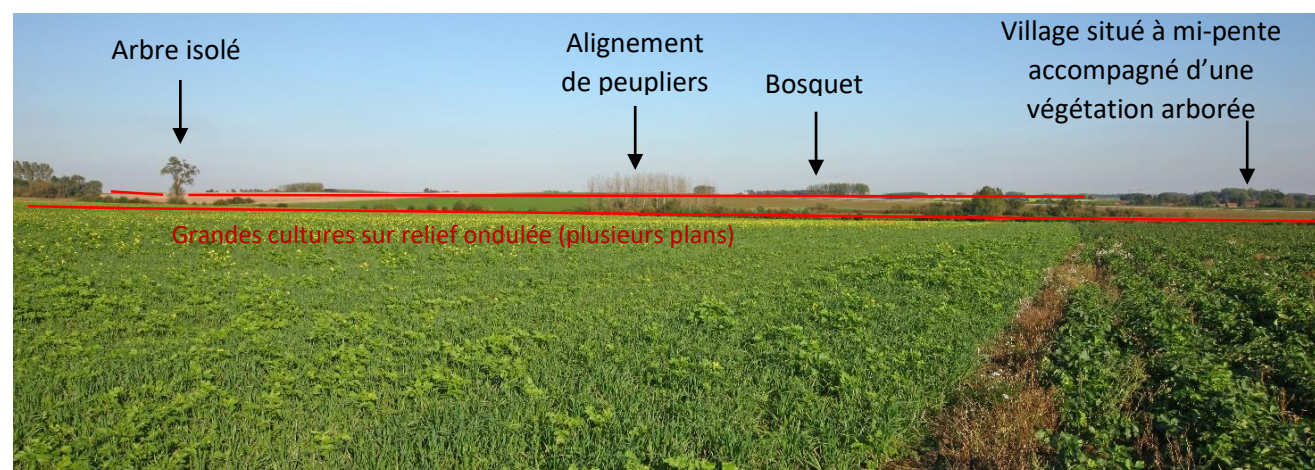
Villages concernés : Barry, Vezon, Gaurain-Ramecroix, Antoing, Fontenoy, Péronnes, Maubray, Callenelle, Brasménil, W-A-B, Bagnies, Braffe, Bury, Roucourt, Péruwelz, Thumaide, Ramegnies, Wadelincourt, Basècles, Ellignies-Saint-Anne, Quevaucamps.

Entité du Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec çà et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stambruges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : agricole intensif.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès, moulins (souvent localisés au sein d'espaces dégagés et prédominants), parcs éoliens.
- **Relief** : ondulé.
- **Hydrographie** : hydrographie naturelle peu présente. Prédominance des canaux surtout vers Antoing (Canal Callenelle-Antoing et Nimy-Blaton-Péronnes).
- **Bâti** : villages isolés aux maisons groupées ou villages-rues le long des axes de communication. Présence de grandes fermes en dehors de l'auréole villageoise. Implantation commerciale le long des principaux axes de communication.
- **Patrimoine bâti** : sans objet.
- **Végétation** : bosquets ponctuels.
- **Patrimoine naturel** : canal désaffecté Callenelle-Antoing, réserve naturelle domaniale de Maubray, nombreux petits bois.
- **Agriculture** : grandes surfaces de cultures permettant des vues lointaines.
- **Industrie** : la sucrerie de Fontenoy à l'extérieure (nord-est) de l'entité et l'incinérateur de Thumaide à la limite de la Verne de Basècles.
- **Infrastructures** : omniprésence des voies de communication : Ligne à Grande Vitesse (TGV), autoroute, chemin de fer, canaux ou réseau routier secondaire.



Campagne et Carrières (n°21) : faciès où les activités d'extraction ont influencé grandement les typologies bâties tant par les matériaux que par l'organisation au sein même du village : étirement, création de petits hameaux et placettes en dehors des centres villageois et plus proches des points d'extraction, etc. Aujourd'hui, ces carrières désaffectées sont majoritairement remplies d'eau et entourées de nombreux bosquets parsemant les grandes surfaces cultivées, contribuant à la fermeture des vues.

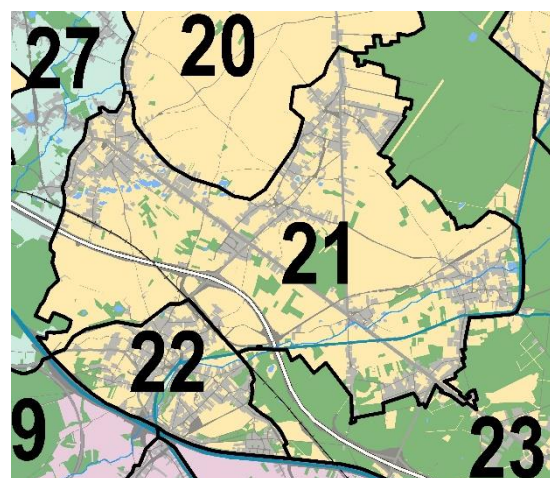


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Basècles, Quevaucamps, Stambruges, Grandglise.

Entité du Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec ça et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stambruges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : rurale et urbaine.
- **Vues (repères visuels)** : moulins.
- **Relief** : ondulé.
- **Hydrographie** : hydrographie naturelle peu présente, canal Blaton-Ath et anciennes carrières aujourd'hui remplies d'eau.
- **Bâti** : villages densément bâtis. Présence de grandes fermes en dehors de l'auréole villageoise. Implantation commerciale le long des principaux axes de communication.
- **Patrimoine bâti** : églises de Grandglise et de Stambruges.
- **Végétation** : nombreux bosquets et peupleraies éparses.
- **Patrimoine naturel** : anciennes carrières de pierre de sable, landes à callune, pelouses sur sable.
- **Agriculture** : grandes surfaces de cultures.
- **Industrie** : nombreuses anciennes carrières de pierre de sable et de calcaire mais peu visibles. Trace infime de l'ancienne industrie textile (bonneterie) à Quevaucamps.
- **Infrastructures**: omniprésence des voies de communication : autoroute, canal ou réseau routier secondaire.



Le Noyau bâti de Blaton (n°22) : Blaton, tout comme le noyau bâti de Bernissart, est un village à très forte densité. L'auréole villageoise s'est urbanisée de manière rapide et peu maîtrisée. Certains quartiers se trouvent parfois en rupture avec le bâti ancien et la morphologie du terrain.

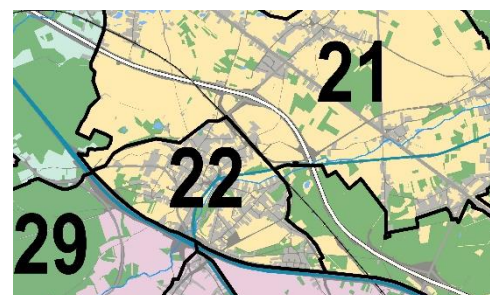


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Blaton.

Entité du Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec ça et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stambruges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : entre rurale et urbaine.
- **Vues (repères visuels)** : églises des villages du faciès, canaux, Mont des Groseilles.
- **Relief** : remodelé par l'homme lors de la réalisation des canaux, encaissement parfois important.
- **Hydrographie** : hydrographie naturelle peu présente. Nœud de Blaton, lieu de jonction des canaux Nimy-Blaton-Péronnes, Blaton-Ath, Pommeroel-Antoing.
- **Bâti** : bâti dense et hétérogène (corons / logements sociaux / lotissements / bâti notable ancien et fermes anciennes englobées dans la maille urbaine).
- **Patrimoine bâti** : église romane de Blaton, maisons en pierre de Grandglise, murs en «Crêtes à Cayaux», nombreuses chapelles.
- **Végétation** : cadre « vert » au sein de l'urbain, nombreuses friches.
- **Patrimoine naturel** : carrière de sable désaffectée de la réserve naturelle de la Grande Bruyère.
- **Agriculture** : sans objet.
- **Industrie** : vestiges du passé industriel (friches, chemin de fer et carrières désaffectées).
- **Infrastructures** : présence des voies de communication: routes rapides (contournement de Blaton), chemin de fer et canaux.



La Forêt de Stambuges-Beloeil (n°23) : forêt domaniale d'une superficie de 400 hectares, prolongée par la forêt d'Imberchies, demeure une forêt de loisirs avec ses curiosités: la Mer de sable et les espaces empreints de mystères (l'arbre à clous, la source du ruisseau de la Fontaine Bouillante, etc.) C'est aussi une forêt « habitée », le long de la N50, dont les limites jardinées sont hétérogènes et souvent inesthétiques.

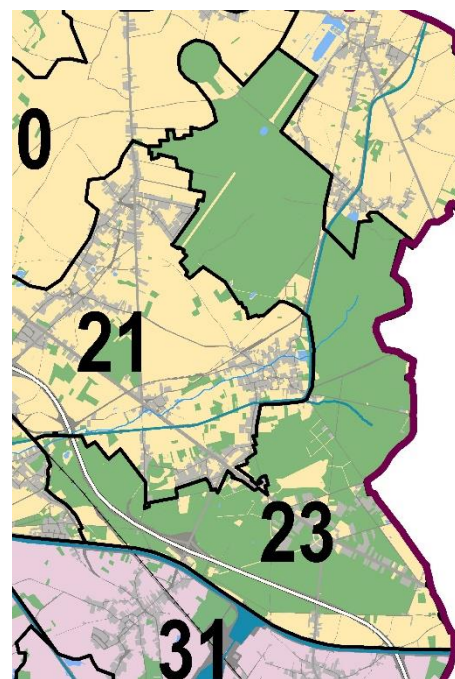
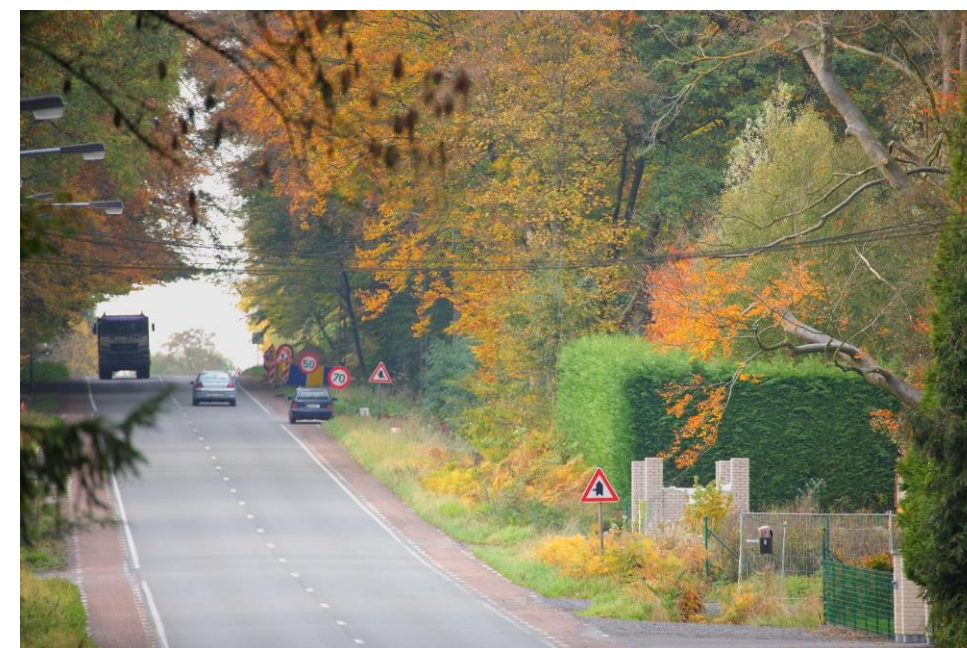


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Beloeil, Quevaucamps, Stambuges, Grandglise, Ville-Pommeroeul.

Entité du Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec ça et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stambuges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : forestière et de loisirs.
- **Vues (repères visuels)** pavillons de chasse du château de Beloeil.
- **Relief** : légèrement ondulé.
- **Hydrographie** : peu visible au sein des boisements (ruisseau de la Fontaine Bouillante, canal Blaton-Ath et canal Nimy-Blaton-Péronnes).
- **Bâti** : bâti traditionnel fortement mité par les lotissements et les habitations aux marges jardinées hétérogènes.
- **Patrimoine bâti** : pavillons de chasse du château de Beloeil.
- **Végétation** : boisement hétérogène (hêtraie, chênaies, mais aussi parcelles de pinèdes).
- **Patrimoine naturel** : la forêt et la Mer de sable, landes à callune, pelouses sur sable, grandes mares intra-forestières remarquables.
- **Agriculture** : sans objet.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : nombreuses voies de communication: autoroutes et routes.



Le Bois de Péronnes-Maubray (n°24) : bois situé sur 240 hectares, au sud du village de Péronnes, qui offre une structure quadrillée par de nombreux chemins, à la limite du Grand Large et en jonction avec la Forêt Domaniale de Flines-les-Raches, en France. Il surplombe en ligne de crête les paysages typiques de la vallée de l'Escaut, des grandes cultures du Bas Plateau Limoneux Hennuyer et du Val de Vernes.

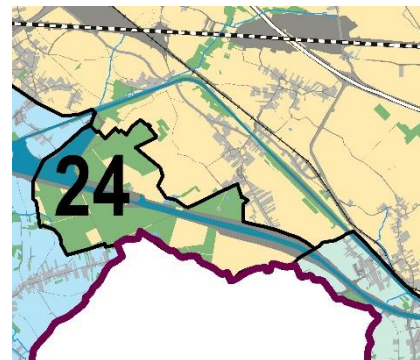
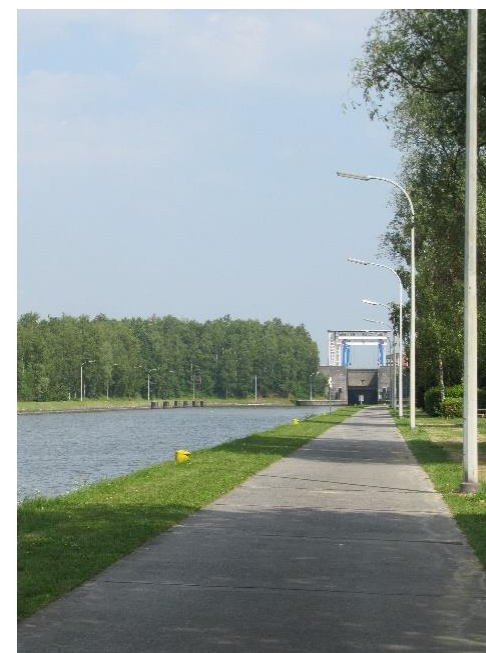


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Péronnes, Maubray.

Entité du Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec ça et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stambruges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : forestière (sylvicole).
- **Vues (repères visuels)** : paysage fermé.
- **Relief** : ligne de crête.
- **Hydrographie** : canal Nimy-Blaton-Péronnes et jonction au nœud de Péronnes.
- **Bâti** : sans objet.
- **Patrimoine bâti** : écluses du canal Nimy-Blaton-Péronnes.
- **Végétation** : boisement mixte.
- **Patrimoine naturel** : bois de Lanchon et de Fouage, sablières désaffectées, landes à callune, pelouses sur sable, hêtraie à jacinthes.
- **Agriculture** : sans objet.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : canal Nimy-Blaton-Péronnes (traverse d'est en ouest).



Le Val de Vernes (n°25) : faciès à dominance agricole, qui offre un paysage unique où les décors évoluent au passage de chaque virage: persistance des haies autour des pâtures, alignements d'arbres le long des routes sinueuses et entre les parcelles, fossés de drainage et nombreux ruisseaux, peupleraies morcelées dans un parcellaire fractionné et un bâti très dispersé.

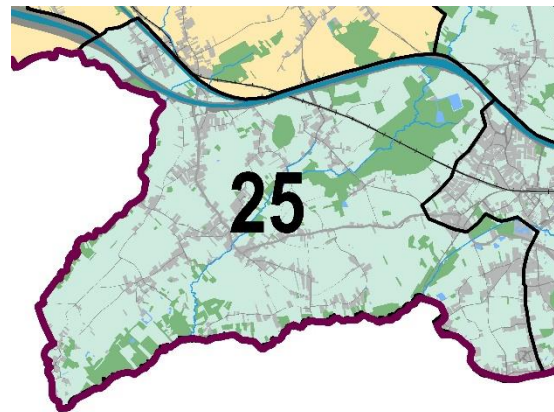


Schéma des entités et faciès paysagers

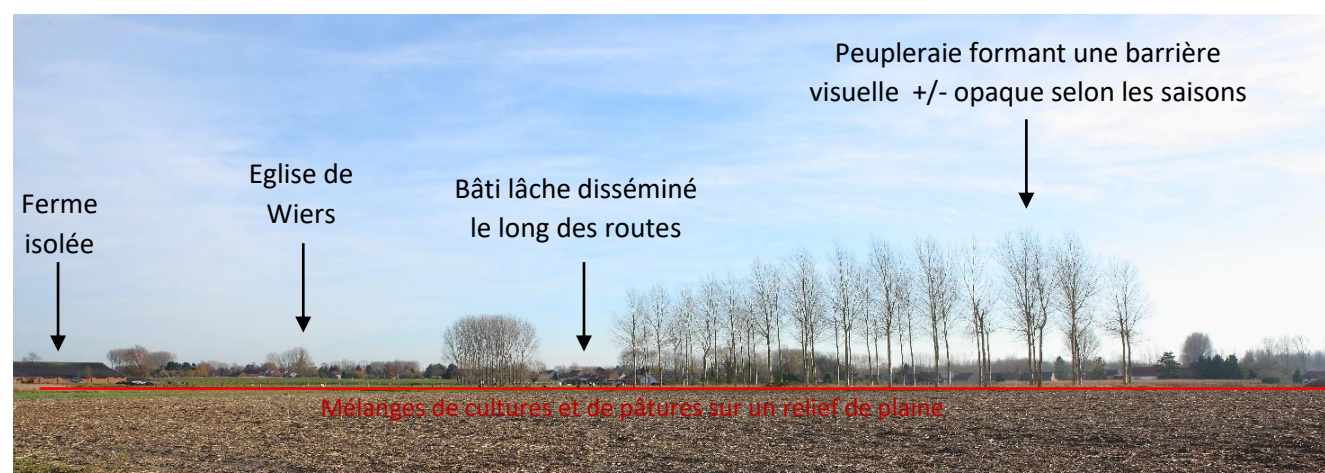
Villages concernés : Wiers, Callenelle, Brasménil, Péruwelz.

Entité du Versant humide de l'Escaut : paysage caractérisé par des points de vues limités par de nombreux boisements, haies et alignements et où les quartiers urbains et les villages s'inscrivent ou s'étendent dans un vaste écrin de verdure. Le relief légèrement vallonné présente de faibles dépressions au travers de la Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer (parallèles aux Verne de Bury et de Basècles) et quelques Monts (Mont de Bon-Secours, Mont de la Garenne et Gros-Mont).



Caractéristiques

- **Ambiance** : rurale et agricole marquées.
- **Vues (repères visuels)** : église des villages du faciès (Wiers), le château du Biez, les reliefs caractéristiques du Gros Mont et du Mont de la Garenne.
- **Relief** : plat hormis le Mont de la Garenne et le Gros Mont au nord du faciès.
- **Hydrographie** : les deux Vernes, la Calonne et l'Ourseau drainent un réseau dense de fossés (wateringues) et une vaste zone à caractère très humide. Présence de nombreux étangs.
- **Bâti** : bâti dispersé, implantation le long des voies de communication, exploitations agricoles en marge des villages.
- **Patrimoine bâti** : le château du Biez et le château de Bitremont.
- **Végétation** : alignements d'arbres (saules, haies, etc.) le long des prairies, peupleraies nombreuses.
- **Patrimoine naturel** : prairies humides autour du château du Biez, la Verne de Bury et les fonds humides en bordure du Rieu de la Calonne et des deux Vernes.
- **Agriculture** : majorité de prairies.
- **Industrie** : quelques entreprises le long du canal.
- **Infrastructures** : route régionale, impression de dédale accentuée par une indifférenciation des largeurs de routes.



La Verne de Bury (n°26) : faciès présentant une composition végétale en harmonie avec les marges (limites) des villages qui bordent la rivière formant de la sorte une véritable sensation de dédale.

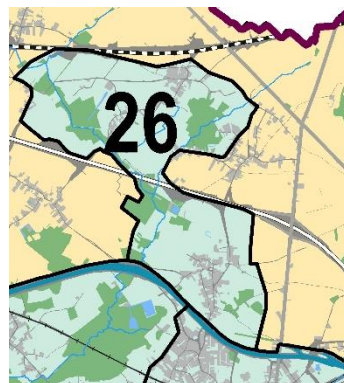


Schéma des entités et faciès paysagers

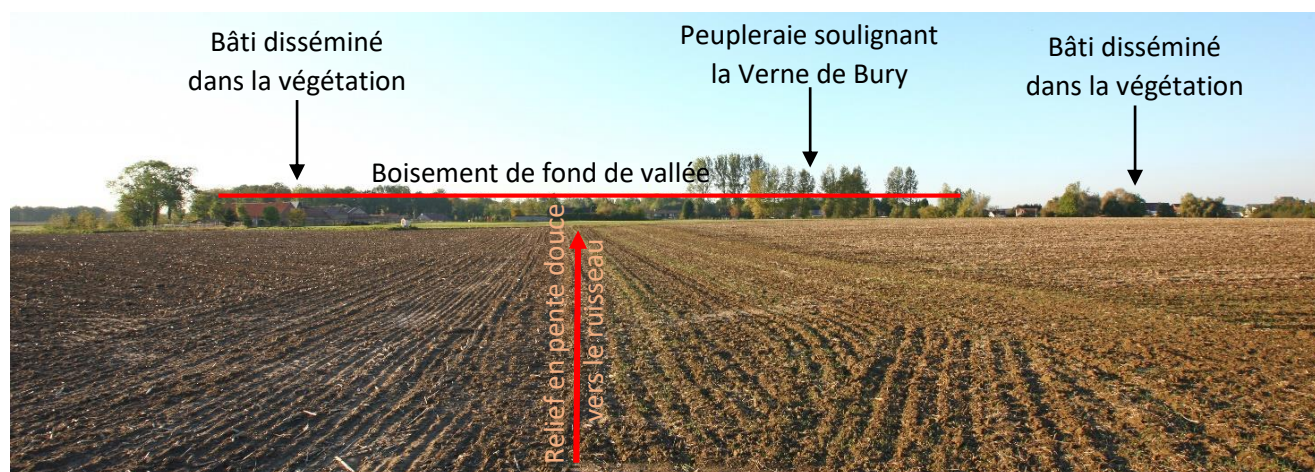
Villages concernés : Braffe, Roucourt, Bury, Wasmes-A-B.

Entité du Versant humide de l'Escaut : paysage caractérisé par des points de vues limités par de nombreux boisements, haies et alignements et où les quartiers urbains et les villages s'inscrivent ou s'étendent dans un vaste écrin de verdure. Le relief légèrement vallonné présente de faibles dépressions au travers de la Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer (parallèles aux Verne de Bury et de Basècles) et quelques Monts (Mont de Bon-Secours, Mont de la Garenne et Gros-Mont).



Caractéristiques :

- **Ambiance** : rurale et agricole marquées.
- **Vues (repères visuels)** : églises des villages du faciès (Braffe, Roucourt), château d'Anstaing.
- **Relief** : léger vallonement creusé parallèlement à la Verne de Bury.
- **Hydrographie** : réseau de ruisseaux et prépondérance de la Verne de Bury bien que celle-ci ne soit perceptible que par une légère dépression au travers de la « Campagne Ouverte du Bas-Plateau Limoneux Hennuyer ».
- **Bâti** : villages (Bury, Braffe et Brasménil) groupés le long de la rivière en contrebas du plateau comprenant un bâti linéaire ponctué de fermes et de maisons bourgeoises. Le village de Roucourt localisé sur les hauteurs du relief est isolé du reste de l'entité par la coupure de l'autoroute.
- **Patrimoine bâti** : la tour du château de Briffueil et le château d'Anstaing (non loin du Gros Tilleul de Braffe) et dans une moindre mesure les fermes en carré et quelques édifices architecturaux de moindre importance (églises et château de Bitremont).
- **Végétation** : alignements de saules entre les parcelles agricoles, cloisonnement des vues par quelques peupleraies, dépression de la Verne de Bury accompagnée de nombreux boisements (mélange de peupleraies et de feuillus mixtes).
- **Patrimoine naturel** : la Verne de Bury accompagnée de nombreux petits espaces d'intérêt biologique (RND Noire Terre et Marais de la Roë).
- **Agriculture** : majorité de prairies surtout autour de l'auréole villageoise et du réseau hydrographique.
- **Industrie** : sans objet.
-
- **Infrastructures** : présence faible à l'exception de l'autoroute.



La Verne de Basècles (n°27) : large trouée verte dans les cultures ocres à dorées du Bas plateau limoneux hennuyer. On y retrouve un damier de prairies, de boisements et de villages jointifs (Wadelincourt, Thumaide, Rameignies) au sein duquel le cours d'eau est quasiment imperceptible à partir de l'espace-rue.

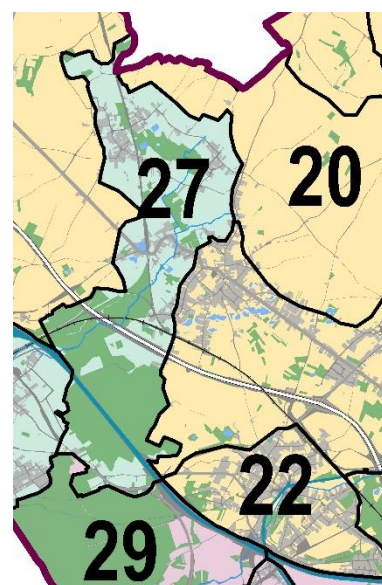


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Rameignies, Thumaide, Wadelincourt, Basècles, Péruwelz.

Entité du Versant humide de l'Escaut : paysage caractérisé par des points de vues limités par de nombreux boisements, haies et alignements et où les quartiers urbains et les villages s'inscrivent ou s'étendent dans un vaste écrin de verdure. Le relief légèrement vallonné présente de faibles dépressions au travers de la Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer (parallèles aux Verne de Bury et de Basècles) et quelques Monts (Mont de Bon-Secours, Mont de la Garenne et Gros-Mont).



Caractéristiques

- **Ambiance** : rurale et agricoles marquées.
- **Vues (repères visuels)** : usine d'incinération de Thumaide et ses panaches de fumée.
- **Relief** : léger vallonement creusé parallèle à la Verne de Basècles.
- **Hydrographie** : réseau dense de petits ruisseaux, de fossés de drainage et prépondérance de la Verne de Basècles.
- **Bâti** : villages (Thumaide, Wadelincourt et Rameignies) groupés le long de la rivière en contrebas du plateau comprenant un bâti linéaire constitué d'édifices anciens en pierre ou en briques chaulées et ponctué de fermes et de maisons bourgeoises.
- **Patrimoine bâti** : château de Rameignies.
- **Végétation** : alignements de saules entre les parcelles agricoles, cloisonnement des vues par quelques peupleraies ou boisements mixtes.
- **Patrimoine naturel** : la Verne de Basècles accompagnée de milieux humides très intéressants (mares permanentes ou temporaires, prairies et boisements), réserve naturelle agréée de Wadelincourt.
- **Agriculture** : majorité de prairies surtout autour de l'auréole villageoise et du réseau hydrographique.
- **Industrie** : omniprésence de l'incinérateur de Thumaide dans le paysage.
- **Infrastructures** : présence faible à l'exception de deux routes importantes (N50 et E42).



L'Urbanisation de Péruwelz (n°28) : appuyée au sud, contre le mont de Bon-Secours et sa forêt, faciès avec un centre urbain dense mais verdoyant et une périphérie largement aérée par l'étalement des rues entrecoupées de prairies et de boisements.

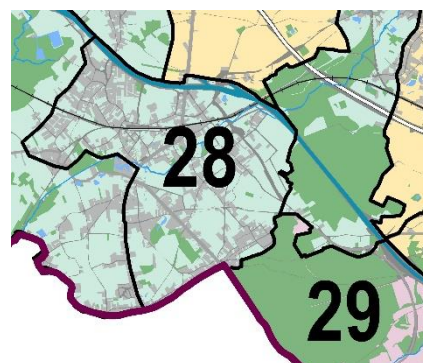


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Péruwelz, Bon-Secours.

Entité du Versant humide de l'Escaut : paysage caractérisé par des points de vues limités par de nombreux boisements, haies et alignements et où les quartiers urbains et les villages s'inscrivent ou s'étendent dans un vaste écrin de verdure. Le relief légèrement vallonné présente de faibles dépressions au travers de la Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer (parallèles aux Verne de Bury et de Basècles) et quelques Monts (Mont de Bon-Secours, Mont de la Garenne et Gros-Mont).



Caractéristiques

- **Ambiance** : urbaine (et verte).
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès (basilique de Bon-Secours et église St-Quentin de Péruwelz), (parcs éoliens).
- **Relief** : butte de Bon-Secours à la frontière franco-belge et relief globalement plat au sud.
- **Hydrographie** : Verne de Basècles et canal Nimy-Blaton-Péronnes.
- **Bâti** : au-delà du bâti structuré du centre-ville, bâti à tendance hétérogène, qui se dessert le long des voies de communication.
- **Patrimoine bâti** : riche patrimoine monumental et urbain (basilique de Bon-Secours, Grand'Place, grandes demeures avec parc, etc.).
- **Végétation** : importante de la forêt de Bon-Secours et de nombreux parcs en ville.
- **Patrimoine naturel** : richesses naturelles dans les parcs privés et publics dans le centre urbain.
- **Agriculture** : nombreux reliquats (champs, prairies et bois) entre les ensembles urbanisés.
- **Industrie** : présence importante des parcs d'activité économique (artisans et commerciaux) en entrée de ville.
- **Infrastructures** : présence de nombreuses voies de communication: autoroute, route régionale traversant le centre-ville, voie ferrée avec passages à niveau encore présents.



La Forêt de Bon-Secours (n°29) : ce faciès forme une frontière physique épaisse entre la Belgique et la France. Située en bordure de la ville de Péruwelz, la forêt s'étend sur 297 hectares sur un versant d'un mont sablonneux, principalement vers le bassin visuel de la dépression de la Haine et dispose d'un réseau de sentiers de randonnée assez fourni.

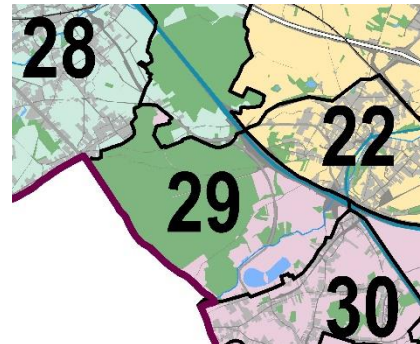


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Bon-Secours, Bernissart, Blaton.

Entité de la Dépression de la Haine : large dépression qui entremêle milieux humides renommés, industrie charbonnière passée et dans une moindre mesure habitat urbain. Les dominantes paysagères sont gouvernées par une trame végétale très marquée (haies, peupleraies, autres boisements, saules têtards, etc.) et par un déploiement important du réseau de fossés et de canaux.



Caractéristiques

- **Ambiance** : forestière et de loisirs.
- **Vues (repères visuels)** : vue sur la basilique de Bon-Secours et sur le château de l'Hermitage (côté Français) depuis les routes forestières rectilignes.
- **Relief** : accentué par la butte de Bon-Secours.
- **Hydrographie** : peu présente sauf au sud : ruisseau de la Fontaine bouillante en bas de versant et Lac de Bernissart résultant des effondrements miniers.
- **Bâti** : sans objet.
- **Patrimoine bâti** : vestiges charbonniers, bornes du Maréchal et du Sanglier.
- **Végétation** : boisements hétérogènes de feuillus (principalement hêtraie et chênaie) et de conifères, peupleraies et saules, etc. en lisière de forêt.
- **Patrimoine naturel** : Forêt de Bon-Secours (hêtraie et chênaie humide), quelques milieux marécageux.
- **Agriculture** : sans objet.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : présence de voies de communication (canal et réseau routier).



Le Noyau bâti de Bernissart (n°30) : faciès constitué d'un maillage de rues très lâche. Le bâti y est aussi très hétérogène, mélangeant bâti rural, immeubles sociaux, quartiers de maisons minières et édifices commerciaux de tailles différentes.

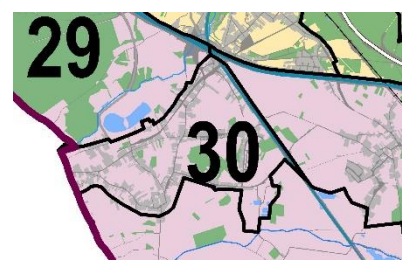


Schéma des entités et faciès paysagers

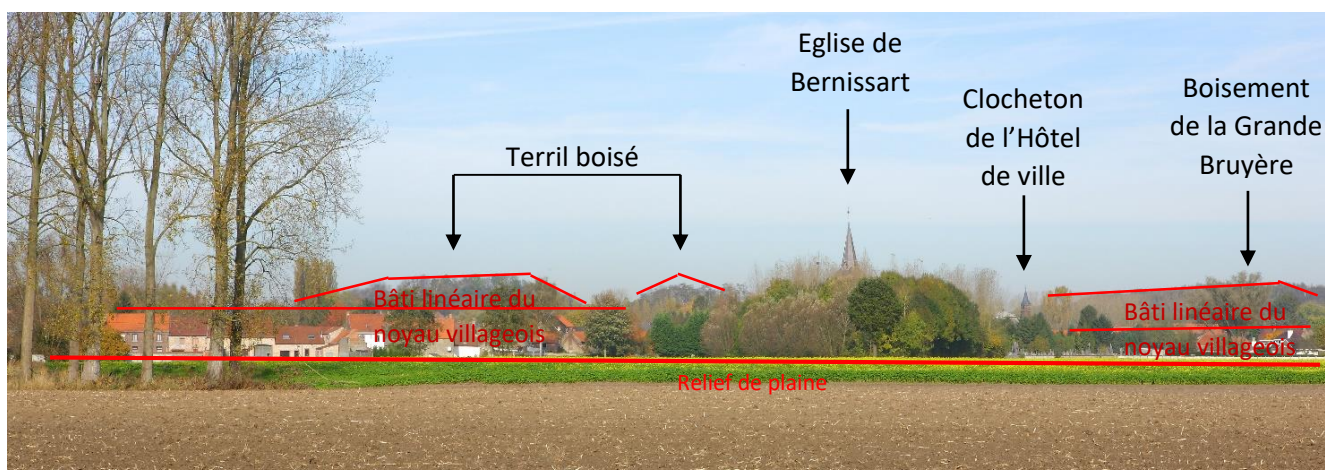
Villages concernés : Bernissart.

Entité de la Dépression de la Haine : large dépression qui entremêle milieux humides renommés, industrie charbonnière passée et dans une moindre mesure habitat urbain. Les dominantes paysagères sont gouvernées par une trame végétale très marquée (haies, peupleraies, autres boisements, saules têtards, etc.) et par un déploiement important du réseau de fossés et de canaux.

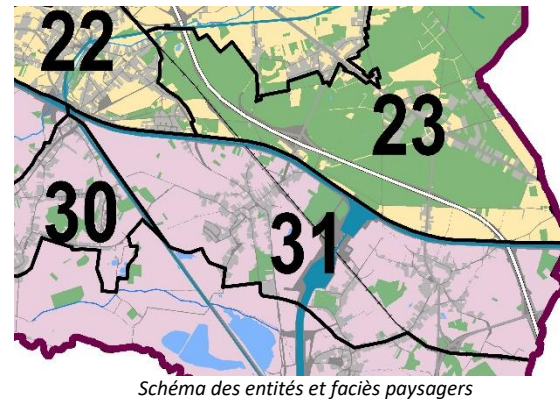


Caractéristiques

- **Ambiance** : entre rurale et urbaine.
- **Vues (repères visuels)** : terrils, clochers des églises des villages du faciès (Bernissart) et clocheton de l'hôtel de Ville.
- **Relief** : relief naturel plat sur lequel se trouve plusieurs terrils.
- **Hydrographie** : peu présente (quelques petits cours d'eau), canal désaffecté Pommeroeul-Antoing et nœud de Blaton en limite externe du faciès.
- **Bâti** : bâti dense et hétérogène (corons / logements sociaux / lotissements / bâti notable anciens en pierre de Grandglise et fermes anciennes englobées dans la maille urbaine).
- **Patrimoine bâti** : patrimoine minier et présence d'une multitude de chapelles.
- **Végétation** : cadre « vert » au sein du village et en périphérie: friches, peupleraies, prairies.
- **Patrimoine naturel** : Terrils boisés.
- **Agriculture** : prairies dans et autour du village.
- **Industrie** : vestiges du passé houiller parfois peu perceptibles : canaux, terrils, friches, chemin de fer, charbonnages, corons.
- **Infrastructures** : omniprésence des voies de communication : chemin de fer, canaux ou réseau routier.



Le Versant de la Haine (n°31) : paysage où les lambeaux de haies bocagères autour des pâtures, les alignements d'arbres le long des routes et entre deux parcelles et les peupleraies, forment une couronne autour des villages aux typologies étoilées et isolées. Ce faciès paysager a des caractéristiques identiques à celles de la Plaine humide de la Haine, mais avec des espaces moins marécageux.



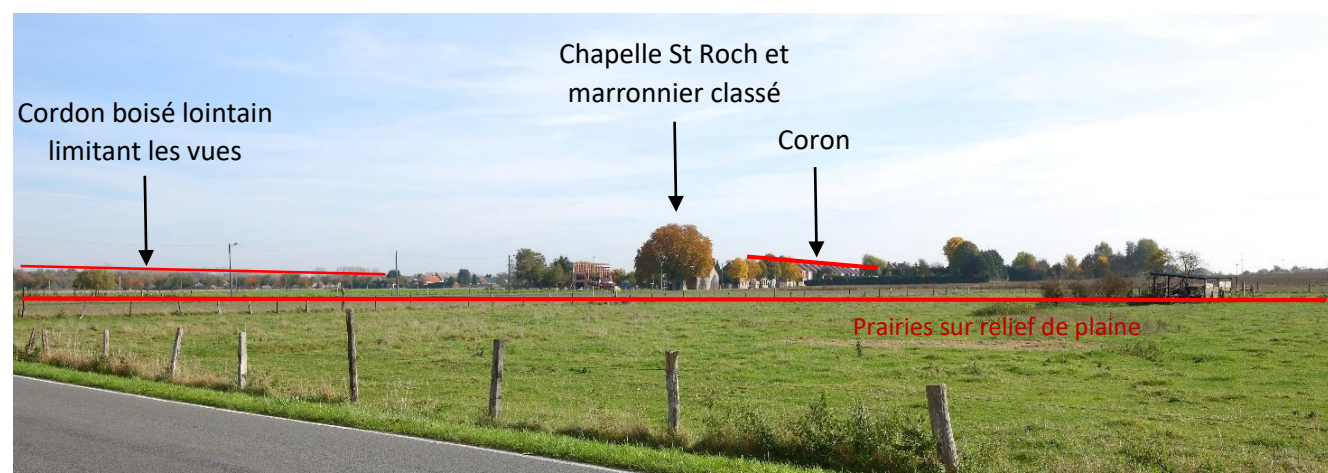
Villages concernés : Ville-Pommeroeul, Harchies, Pommeroeul.

Entité de la Dépression de la Haine : large dépression qui entremêle milieux humides renommés, industrie charbonnière passée et dans une moindre mesure habitat urbain. Les dominantes paysagères sont gouvernées par une trame végétale très marquée (haies, peupleraies, autres boisements, saules têtards, etc.) et par un déploiement important du réseau de fossés et de canaux.



Caractéristiques

- **Ambiance** : rurale.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès (Harchies), moulin, tour de la « Perche couverte ». Vues lointaines (éoliennes de Quievrain et les terrils de Dour).
- **Relief** : relief de plaine à l'exception d'un faux-plat montant vers le nord.
- **Hydrographie** : hydrographie naturelle peu présente. Prédominance des canaux (canal désaffecté Pommeroeul-Antoing en limite est du faciès, canal Nimy-Blaton-Péronnes en limite nord et canal Pommeroeul-Condé).
- **Bâti** : villages aux maisons groupées avec une tendance au développement hétérogène et anarchique, notamment entre les villages, le long des grands axes de communication.
- **Patrimoine bâti** : moulin, «Perche Couverte» et nombreuses chapelles.
- **Végétation** : haies bocagères morcelées, alignements de saules têtards entre les parcelles, le long des routes et des voies d'eau.
- **Patrimoine naturel** : Marais de Ville, les pelouses de l'écluse du Grand Large de Pommeroeul.
- **Agriculture** : majorité de prairies (cloisonnées).
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : voie ferrée.



La Plaine humide de la Haine (n°32) : paysage où les lambeaux de haies bocagères autour des pâtures, les alignements d'arbres le long des routes et entre deux parcelles et les peupleraies, forment une couronne autour des villages aux typologies étoilées et isolées. Ce faciès paysager a des caractéristiques identiques à celles du versant de la Haine, mais avec des espaces plus marécageux.

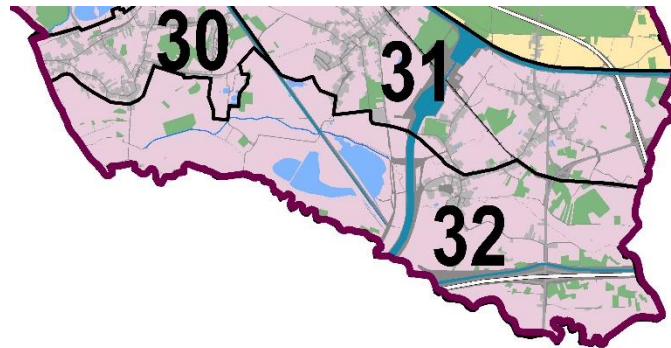


Schéma des entités et faciès paysagers

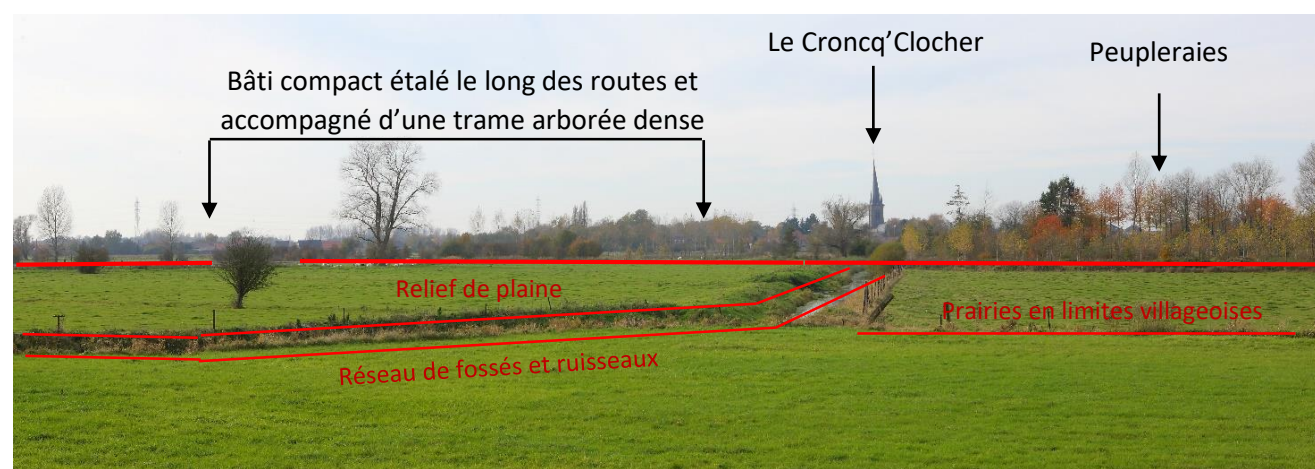
Villages concernés : Ville-Pommeroeul, Harchies, Pommeroeul, Bernissart.

Entité de la Dépression de la Haine : large dépression qui entremêle milieux humides renommés, industrie charbonnière passée et dans une moindre mesure habitat urbain. Les dominantes paysagères sont gouvernées par une trame végétale très marquée (haies, peupleraies, autres boisements, saules têtards, etc.) et par un déploiement important du réseau de fossés et de canaux.

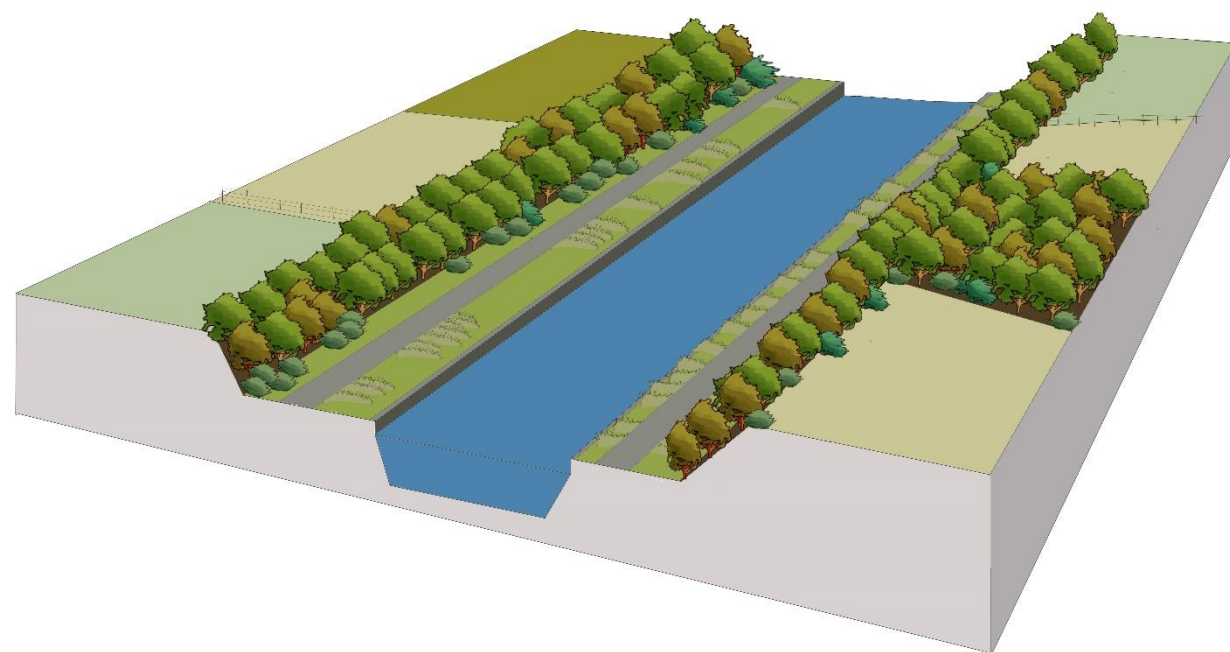


Caractéristiques

- **Ambiance** : naturelle, mais fortement marquée par les scissions créées par les infrastructures de communication.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès («Croncq Clocher»).
- **Relief** : relief de plaine.
- **Hydrographie** : forte présence liée au Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul (grands plans d'eau nés d'effondrements miniers et ceinturés par une végétation palustre) entourés d'un réseau important de fossés, canal Pommeroeul-Condé et Haine canalisée.
- **Bâti** : villages en étoile dont quelques rares rues se rejoignent et forment une continuité (Pommeroeul-Ville-Pommeroeul).
- **Patrimoine bâti** : le «Croncq Clocher» à Pommeroeul.
- **Végétation** : haies bocagères morcelées, alignements de saules têtards entre les parcelles, prairies humides, terrils colonisés par le bouleau, saulaies ceinturant les plans d'eau, les routes et les voies d'eau.
- **Patrimoine naturel** : Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul, Marais de Ville.
- **Agriculture** : majorité de prairies cloisonnées par des haies bocagères morcelées et parfois à proximité des villages, par des murs de pierre du pays.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : petite portion d'autoroute.



Le Canal Nimy-Blaton-Péronnes : il constitue une des épine dorsales est-ouest de la moitié orientale du Parc naturel depuis Ville-Pommeroeul jusqu'à l'Escaut qu'il rencontre à Péronnes. Il sépare les paysages à vocation agricole intensive au nord des prairies verdoyantes au sud. Ce canal à grand gabarit (max. 1350 T) parcourt le territoire du Parc naturel sur plus de 25 km et son emprise dans le paysage est importante. Il est mis en évidence sur la majeure partie de son tracé par les rideaux d'arbres qui l'encadrent. Sa situation parfois en remblai le rend d'autant plus visible.



Bloc-diagramme du canal Nimy-Blaton-Péronnes

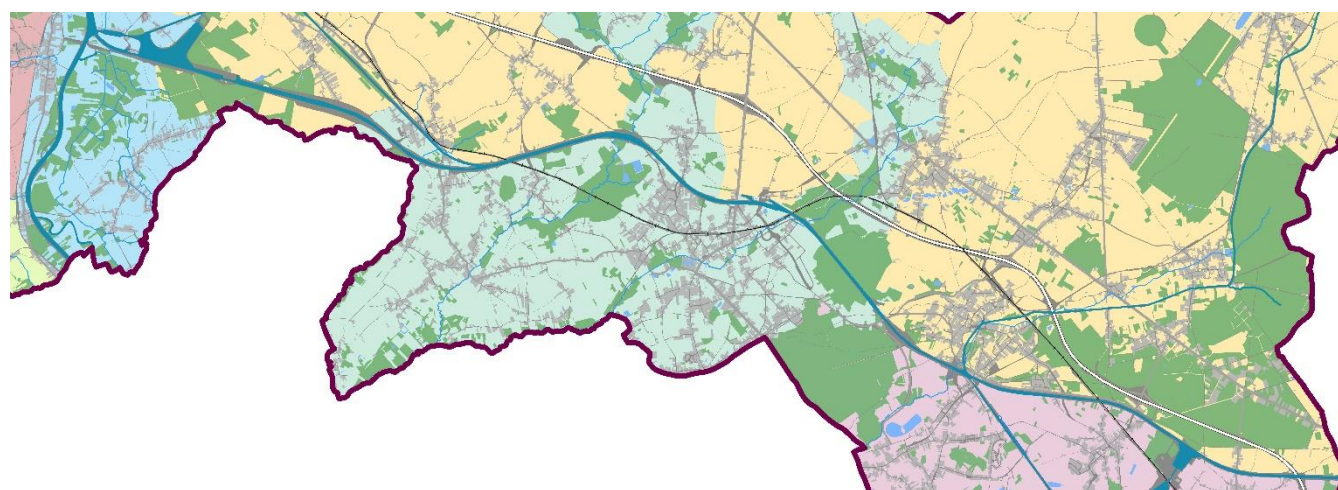


Schéma des faciès paysagers

Communes concernées : Bernissart, Péruwelz, Antoing

Entité des Paysages intérieurs des canaux : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses consacre une typologie paysagère particulière qui s'apprécie selon l'axe du cours d'eau artificiel ou canalisé. Témoins de l'activité industrielle présente et passée, ces voies d'eau constituent un fil conducteur entre différents sites du Parc naturel. L'Escaut formant la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel a été, de ce fait, intégrée à une entité paysagère spécifique : la Vallée de l'Escaut. La perception des vues est essentiellement linéaire : bande étroite composée principalement du canal, du ou des chemins de halage et de la végétation qui borde ceux-ci. Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci).



Caractéristiques

- **Ambiances** : artificielle, minérale (berges, ponts, écluses), de navigation commerciale (à grand gabarit).
- **Relief** : dans sa traversée du Parc naturel, le canal franchit des buttes et des vallées. Il se trouve donc tantôt en contrebas, tantôt en hauteur par rapport à son environnement.
- **Patrimoine** : station de pompage et écluses dites Péronnes 1 et 2.

Le Canal désaffecté Callenelle-Péronnes : partie du canal Pommeroeul-Antoing abandonnée à la suite de la construction du canal Nimy-Blaton-Péronnes, ce canal désaffecté part de Calennelle, se dirige vers le nord jusqu'au hameau de Vezoncheau où il effectue un coude vers le sud pour rejoindre le Grand large de Péronnes. S'écoulant au niveau du sol dans la majeure partie de son trajet, ce canal est bien intégré dans le paysage. Il prend l'aspect d'une promenade plantée qui au travers des rangées d'arbres offrent des ouvertures visuelles vers le paysage local. Le patrimoine lié au canal (écluses désaffectés, maisons d'éclusiers, ...) agrémente les vues.



Bloc-diagramme du canal désaffecté Callenelle-Péronnes

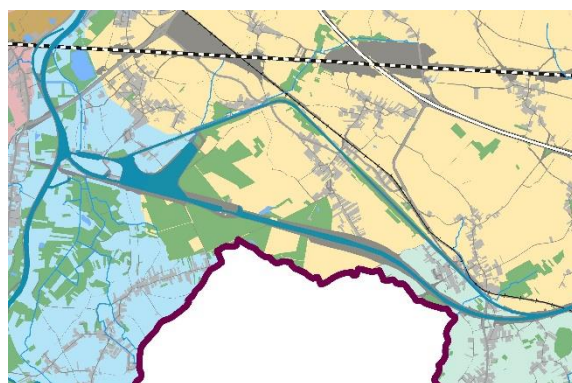


Schéma des faciès paysagers

Communes concernées : Antoing, Péruwelz

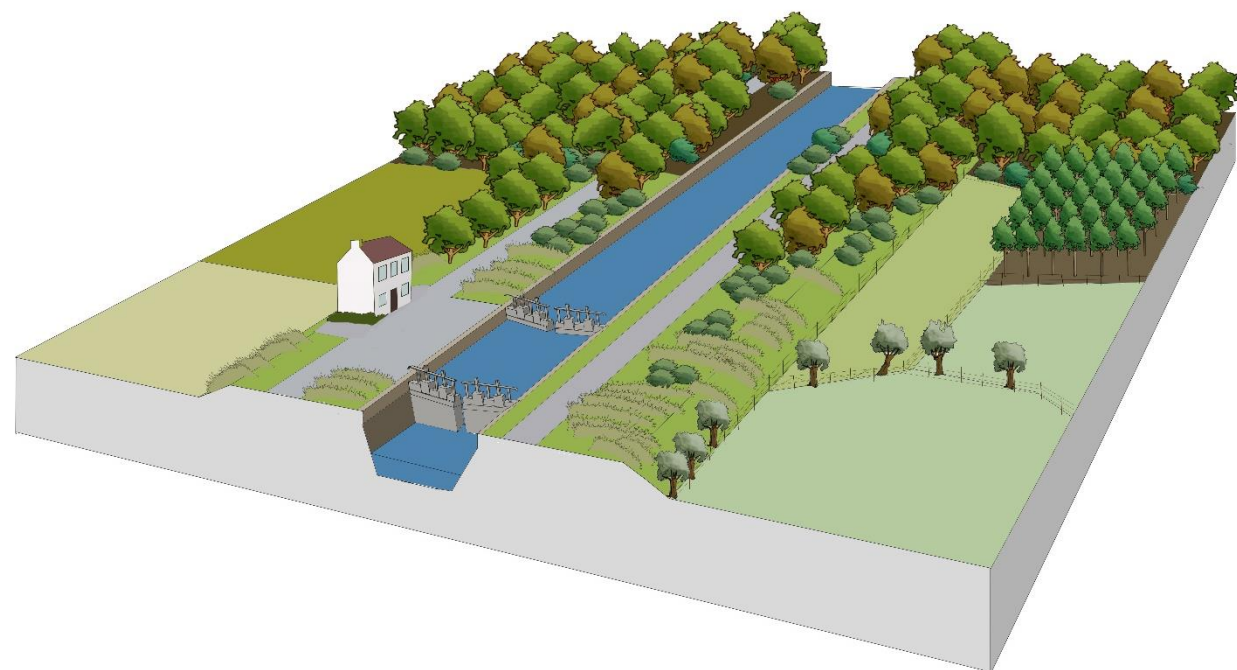
Entité des Paysages intérieurs des canaux : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses consacre une typologie paysagère particulière qui s'apprécie selon l'axe du cours d'eau artificiel ou canalisé. Témoins de l'activité industrielle présente et passée, ces voies d'eau constituent un fil conducteur entre différents sites du Parc naturel. L'Escaut formant la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel a été, de ce fait, intégrée à une entité paysagère spécifique : la Vallée de l'Escaut. La perception des vues est essentiellement linéaire : bande étroite composée principalement du canal, du ou des chemins de halage et de la végétation qui borde ceux-ci. Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci).



Caractéristiques

- **Ambiance** : bucolique et immobile (sans navigation – désaffecté).
- **Relief** : le canal se situe surtout au niveau naturel, ponctuellement il se trouve en hauteur ou en contre-bas (tranchée dite de Grand-Camp) par rapport à ce dernier.
- **Patrimoine** : le site du canal lui-même - qui comprend notamment 8 maisons éclusières, 8 vestiges (maçonneries) d'écluse, 2 anciens ponts-levants, 1 borne kilométrique, 1 ancienne aubette de pontonnier, 1 pont métallique dit Pont-Royal, une tranchée dit de Grand-Camp, des alignements d'arbres -, une cabine électrique.

Le Canal Blaton-Ath : sur le territoire du Parc naturel, ce canal relie Blaton, sur le canal Nimy-Blaton-Péronnes, à Beloeil. Cette voie d'eau à faible gabarit (300T), dont le tracé date de la fin du 19^{ème} siècle, est aujourd'hui utilisée pour la navigation de plaisance. Le canal s'écoule d'abord en remblai, ce qui lui offre une position dominante sur le paysage champêtre. Ensuite, son tracé se situe essentiellement en milieu boisé, au travers de la forêt indivise de Stamburges, où il est peu visible et n'influence pas le paysage environnant. Il est caractérisé par de nombreuses écluses successives et des ponts-levants.



Bloc-diagramme du canal Blaton-Ath

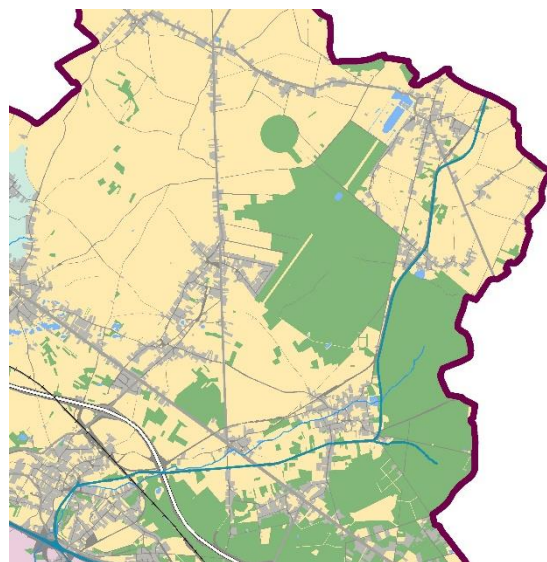


Schéma des faciès paysagers

Communes concernées : Bernissart et Beloeil

Entité des Paysages intérieurs des canaux : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses consacre une typologie paysagère particulière qui s'apprécie selon l'axe du cours d'eau artificiel ou canalisé. Témoins de l'activité industrielle présente et passée, ces voies d'eau constituent un fil conducteur entre différents sites du Parc naturel. L'Escaut formant la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel a été, de ce fait, intégrée à une entité paysagère spécifique : la Vallée de l'Escaut. La perception des vues est essentiellement linéaire : bande étroite composée principalement du canal, du ou des chemins de halage et de la végétation qui borde ceux-ci. Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci).



Caractéristiques

- **Ambiances** : bucolique et de navigation de plaisance.
- **Relief** : dans sa traversée du Parc naturel, le canal se trouve surtout en hauteur par rapport au niveau naturel et ponctuellement au niveau du sol.
- **Patrimoine** : le site du canal lui-même - qui comprend notamment 11 écluses, des maisons éclusières, des ponts-levants, l'église de Tous les Saints (Blaton), la traversée des Ecacheries (Beloeil), la traversée de la Forêt de Stamburges, les anciennes gares de la Ligne L81.

Le Canal désaffecté de Pommeroeul-Blaton : faisant partie à l'origine du canal Pommeroeul-Antoing, il fut construit au cours du 19^{ème} siècle pour les besoins des charbonnages. Il est aujourd'hui interrompu à la hauteur des Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul. Il est situé en remblai sur la majeure partie de son tracé, est laissé à l'abandon et est envahi d'arbustes et d'arbres divers. Ainsi camouflé dans la végétation, il n'est pas très visible dans le paysage. Seule la partie située au-delà de l'écluse n°1 en direction de Blaton est actuellement entretenue et, avec ses rangées d'arbres et ses chemins de halage, constitue un site de promenade très accueillant.



Bloc-diagramme du canal désaffecté de Pommeroeul-Blaton

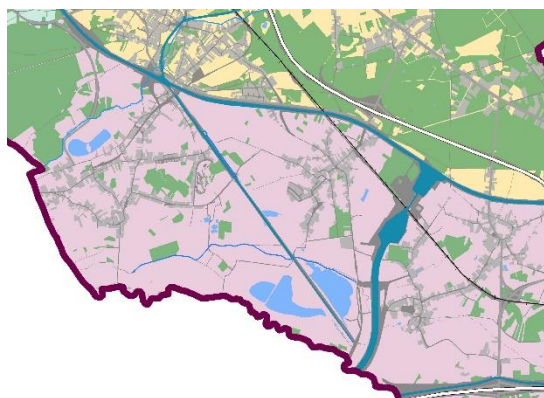


Schéma des faciès paysagers

Communes concernées : Bernissart

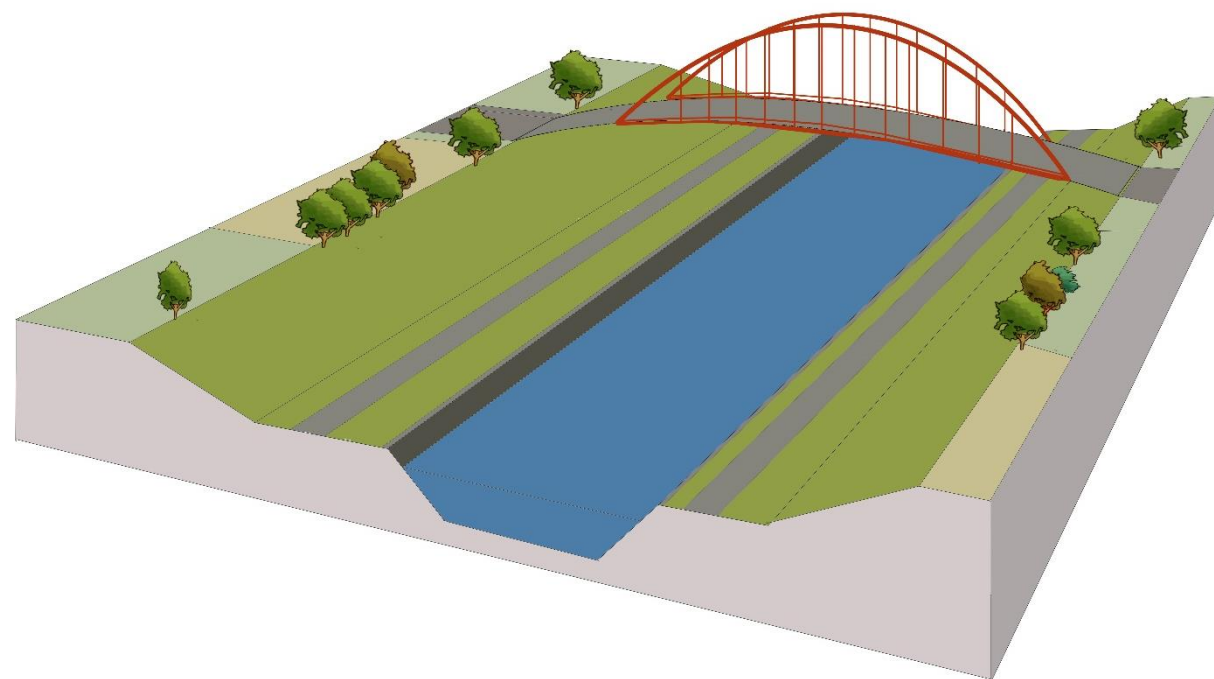
Entité des Paysages intérieurs des canaux : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses consacre une typologie paysagère particulière qui s'apprécie selon l'axe du cours d'eau artificiel ou canalisé. Témoins de l'activité industrielle présente et passée, ces voies d'eau constituent un fil conducteur entre différents sites du Parc naturel. L'Escaut formant la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel a été, de ce fait, intégrée à une entité paysagère spécifique : la Vallée de l'Escaut. La perception des vues est essentiellement linéaire : bande étroite composée principalement du canal, du ou des chemins de halage et de la végétation qui borde ceux-ci. Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci).



Caractéristiques

- **Ambiances** : bucolique, romantique (reliquat industriel) et immobile (sans navigation – désaffecté).
- **Relief** : le canal se trouve surtout en hauteur par rapport au niveau naturel et ponctuellement au niveau du sol.
- **Patrimoine** : le site du canal lui-même - qui comprend notamment 5 vestiges (maçonneries) d'écluse, des maisons éclusières, 2 anciens ponts-levants, le bâtiment de l'ancienne machine à vapeur.

Le Canal Pommeroeul-Condé : bien qu'il ne soit présent que sur un court tracé (un peu plus de 3 km) dans le Parc naturel, depuis ville-Pommeoeul jusque Pommeroeul, son important gabarit (3000T) marque le paysage environnant de façon indéniable. Cette visibilité est renforcée par ses berges minéralisées et l'absence de végétation de part et d'autre du canal. Longtemps hors-service, des travaux de réhabilitation sont en cours dans le cadre du projet Escaut-Seine.



Bloc- diagramme du canal Pommeroeul-Condé

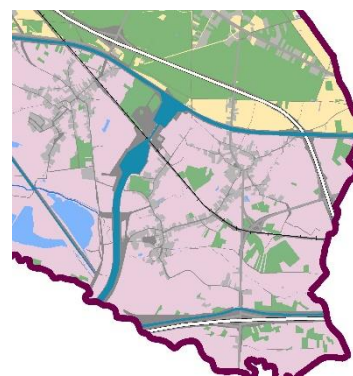


Schéma des faciès paysagers

Communes concernées : Bernissart

Entité des Paysages intérieurs des canaux : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses consacre une typologie paysagère particulière qui s'apprécie selon l'axe du cours d'eau artificiel ou canalisé. Témoins de l'activité industrielle présente et passée, ces voies d'eau constituent un fil conducteur entre différents sites du Parc naturel. L'Escaut formant la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel a été, de ce fait, intégrée à une entité paysagère spécifique : la Vallée de l'Escaut. La perception des vues est essentiellement linéaire : bande étroite composée principalement du canal, du ou des chemins de halage et de la végétation qui borde ceux-ci. Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci).



Caractéristiques

- **Ambiances** : artificielle, minérale (berges, ponts, écluses) et immobile (sans navigation - envasement).
- **Relief** : dans sa traversée du Parc naturel, le canal se trouve en contre-bas du niveau naturel.
- **Patrimoine** : sans objet.